

Cahier de gestion du site classé du Mézenc



Direction Régionale de l'Environnement
AUVERGNE

INTRODUCTION

A. ACCUEILLIR

B. PARCOURIR

C. JARDINER LA FORET

D. DECOUVRIR LES SOMMETS

E. ENTRETENIR ET HABITER LES PRAIRIES

F. COMMUNIQUER

PERSPECTIVES

PETIT ATLAS

Cyrille Marlin,
architecte et paysagiste
Agence Guy Miramand,
architecte et paysagistes

Septembre 2009



PRÉAMBULE

LE SITE CLASSÉ DU MASSIF DU MÉZENC

Le site du massif du Mézenc a fait l'objet d'un classement le 8 septembre 1997 au titre de la loi du 2 mai 1930. Cette loi stipule que les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale délivrée par le Ministre en charge des sites.

Le comité de gestion du site classé du massif du Mézenc a été mis en place le 5 octobre 2004 par le Préfet de la Haute-Loire. C'est un organe consultatif composé de membres désignés par le Préfet et destiné à garantir la qualité des interventions.

A quoi sert de classer un site ? La procédure de classement est souvent identifiées comme l'annonce d'un certain nombre de problèmes et contraintes à venir provenant d'une administration perçue somme toute comme relativement éloignée de la réalité quotidienne des habitants et relativement déconnectée de son fonctionnement social. Il en résulte parfois une situation de tension et d'incompréhension entre habitants et services de l'Etat. Le seul effet apparent serait un ensemble d'obligations souvent peu comprises sur les moindres travaux. Celles-ci étant synonymes automatique de «plus cher». Ainsi, le tracé du périmètre du site anime les passions et chacun tente s'il le peut d'échapper au site ou de préserver la population des contraintes que cela amènera.

Les temps changent. La politique des sites évolue en même temps que la société et ses différents enjeux, qu'ils soient grands ou petits. Elle ne correspond plus à une procédure de «mise sous cloche» d'un «patrimoine en danger». Il ne faut plus la regarder comme une contrainte mais comme un moyen.

En effet, le nouvel objectif affiché aujourd'hui par les services en charge de la protection des sites de l'Etat n'est pas de conserver mais de susciter, conseiller et accompagner les divers projets humains qui constituent et alimentent la vie du site. C'est pourquoi des paysagistes sont missionnés pour guider l'élaboration d'un cahier de gestion.

Mais voilà, un site classé l'est parce qu'il a été identifié comme «exemplaire» ou «emblématique d'un territoire (C'est le cas du site classé du Massif du Mézenc, identifié comme l'un des sites emblématiques du département de la Haute-Loire). Il y a donc dans chaque nouveau projet, chaque nouvel aménagement quel qu'il soit une forme de responsabilité de la part de celui qui le décide envers la collectivité. Sa qualité doit être à la hauteur de la qualité même du lieu. C'est cette exigence qui doit guider les choix d'aménagement, d'intervention et leur mode de réalisation. Et c'est cela que véhicule la petite phrase répétée par l'inspecteur des sites lors des différents comités de gestion dans la salle de la mairie des Estables : « La seule exigence que nous avons, c'est une exigence de qualité ».

Le premier pas ou le premier outil utilisé pour répondre à cette attente, c'est l'établissement d'un cahier de gestion (voir ce mot). Ce cahier de gestion doit être un élément consensuel établi en concertation et débattu en comité de gestion (voir ce mot).



INTRODUCTION

QU'EST-CE QU'UN CAHIER DE GESTION DE SITE CLASSÉ ?

Un cahier de gestion d'un site protégé n'est pas un document opposable. C'est un document de référence à la fois pour les services de l'Etat chargés de la protection des sites et à la fois pour les différents intervenants locaux (élus, habitants...) impliqués dans la vie du site et ses modalités de gestion. C'est donc un document qu'il faut considérer comme une interface entre deux niveaux d'organisation du territoire, deux conceptions qui suivent deux logiques différentes : une logique administrative pour la première et une logique sociale et économique pour la seconde. La question de la préservation de la qualité des paysages est le plan d'intersection choisi par l'administration pour établir le plan de gestion.

Aussi important que le résultat (le cahier de gestion à proprement parler) est la manière dont il doit être élaboré. Il doit être élaboré de l'intérieur même du site. C'est-à-dire en collaboration avec ses habitants et les différents acteurs concrets du territoire en question. Fabriquer un plan de gestion, c'est essayer de fabriquer une attitude commune et concrète autour des divers projets en cours ou à venir sur le lieu, de manière à ce que chacune des opérations à mener le soit dans le sens d'une meilleure qualité possible. Le lieu dans lequel s'élabore cette attitude commune est un comité de gestion. Dans le cas de l'élaboration du cahier de gestion du site classé du massif du Mézenc réalisé en 2008 et 2009, ce sont des paysagistes, nous-mêmes, qui animent et orientent ce comité de gestion. Notre première proposition a été de déplacer le lieu du comité de gestion de la préfecture du département sur le terrain, c'est-à-dire dans le territoire en question. Proposition évidemment acceptée avec enthousiasme par les élus et habitants. Il est impossible de tenter d'établir un cahier de gestion qui ait une certaine efficacité sans tenter de réduire la distance qui sépare les différents regards qui se posent sur le territoire et le territoire lui-même.



• UNE MÉTHODE DE TRAVAIL



Nous avons d'abord parcouru le site classé du Massif du Mézenc entre paysagistes. Cela nous a permis de fabriquer une manière de voir dégagée des intérêts variés des différentes administrations, acteurs et habitants du territoire qui le découpent et le fragmentent souvent, consciemment ou inconsciemment, en fonction de leurs objectifs propres. Cela nous a permis de saisir une grande partie des qualités qui en font un territoire remarquable : ses qualités propres.

Puis nous avons consacré beaucoup de temps à faire une chose simple. **Nous avons rencontré un grand nombre de personnes** impliquées dans l'évolution du territoire du site classé. En effet, nous pensons que c'est une étape primordiale pour la fabrication d'un projet commun de paysage. Sans cela, il devient peu probable de se donner une chance d'aborder la question du territoire en termes de paysage. Nous avons donc pris tout notre temps pour faire cette étape au mieux.

En théorie, il aurait fallu rencontrer tout le monde, c'est-à-dire toute personne impliquée de près ou de loin dans la vie du lieu. Mais évidemment et malheureusement, il a fallu limiter un peu nos rencontres. C'est le niveau d'imperfection qu'induit toute volonté de vraiment travailler sur le paysage. Nous avons essayé cependant de rencontrer des personnes des plus diversifiées pour **essayer de saisir une grande variété des intérêts portés sur ce territoire**. Et plus un territoire est remarquable, plus cette variété est grande.

Ce qu'il faut retenir, et que chacun sait implicitement, c'est que ces intérêts très diversifiés découpent le territoire de multiples façons, focalisent sur certains éléments ou endroits plutôt que d'autres et apparaissent très souvent comme contradictoires. Notre travail de discussions sur le terrain, dans les bureaux ou bien dans les cafés des Etables et de Chaudeyrolles, nous a permis de **prendre en compte ces intérêts, d'évaluer leurs possibilités de convergence en fonction de la connaissance que l'on avait nous-même du territoire**.

Petit à petit, nous avons tenté de dégager **quelles pouvaient être les possibilités d'intersection entre ces différents intérêts**. Nous avons tenté de les formuler et de les spatialiser progressivement avec les acteurs notamment dans le cadre du comité de gestion dans la mairie des Etables.

C'est donc un **travail progressif de synthèse** d'éléments relativement divergents, contradictoires parfois, en confrontation avec les qualités propres du territoire que nous avons essayé de faire.

Pour cette raison, nous demandons à tout lecteur de ce cahier de gestion de prendre la précaution de réfléchir plus globalement qu'il n'a peut-être l'habitude de le faire et de dépasser les frontières de ses vues propres sur le territoire pour intégrer les vues des nombreux autres acteurs. C'est une capacité nécessaire pour un travail commun dynamique sur un territoire dont l'enjeu est collectif. Nous espérons que tout en faisant cet effort, il pourra y retrouver toujours sa propre vision des choses nécessairement déformée dans un sens particulier au contact de la vision des autres « habitants » du lieu.

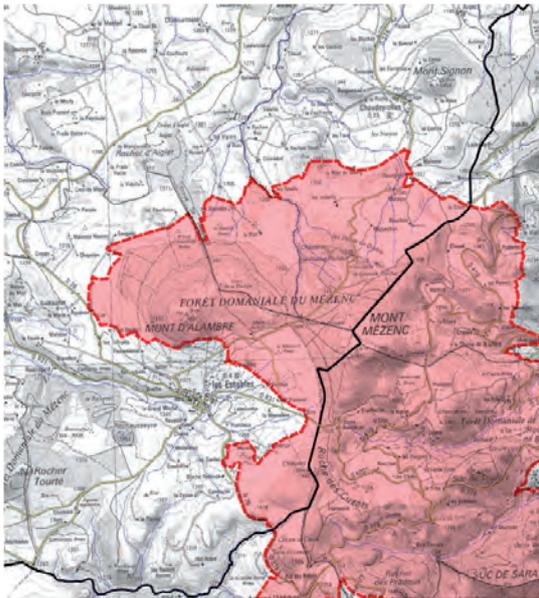
1/ Accueillir ; 2/ Parcourir ; 3/ La forêt ; 4/ Les sommets ; 5/ Les prairies ; 6/ La signalétique. Ces six thèmes organisent le plus gros du plan du cahier de gestion final. Celui-ci se divise en plusieurs petits cahiers didactiques et facilement manipulables. Nous avons conçu ces cahiers pour qu'ils soient les plus pragmatiques et concrets possibles.

UN PETIT GLOSSAIRE

Ce travail collectif de discussion et de réflexion nous a poussé à clarifier certains termes récurrents qui n'étaient finalement pas très clairs pour tout le monde. Cette absence de clarté n'allait pas sans introduire une sorte de confusion dans les échanges et certaines incompréhensions. Elles relèvent de questions simples et fondamentales : A quoi sert un paysagiste ? A quoi sert un comité de gestion ? Qu'est ce qu'un cahier de gestion ? A quoi sert de classer un site ? Qu'est ce qu'un projet de paysage ? Comment réussir un aménagement ? Que veut dire exigence de qualité demandée par les services en charge de la protection des sites ? Nous avons donc décidé d'apporter en introduction des précisions concernant ces questions en essayant de le faire de la manière la plus didactique et concrète possible. Il en résulte le texte fragmenté qui suit, qui s'apparente à un petit glossaire et qui s'adresse à tous ceux qui ont participé aux comités de gestion et rencontres sur le terrain et qui ont fait l'effort avec nous de modifier un peu nos habitudes par rapport à l'usage de certains mots.

LES PERIMETRES (superposition)

La quantité de périmètres administratifs invisibles qui se superposent sur un territoire de grandes qualités est représentative du niveau d'abstraction dans lequel l'administration plonge les lieux aujourd'hui. Ils sont très utiles s'ils ne substituent pas une logique administrative trop forte aux logiques propres au lieu (sociales, paysagères, économiques, de gestion....).



L'existence de ces périmètres divers délimités et gérés par des administrations différentes (sites protégés par le ministère de l'écologie et du développement durable, Sites Natura 2000 par les Conseils Généraux, forêt domaniale gérée par l'ONF qui représente l'Etat tout en n'étant plus un service de l'Etat, périmètre des 500 mètres des Monuments Historiques sous le regard des Architectes des Bâtiments de France...) a au moins une conséquence qui n'est pas négligeable parce qu'elle contribue à dévaloriser leur bien fondé : elles entraînent des malentendus et des confusions. Il suffit que des paysagistes arrivent sur un site de qualité, comme cela a été le cas sur le massif du Mézenc, que les services de l'Etat en charge de la protection des sites leur demande d'y établir un plan de gestion de site classé, pour qu'ils se rendent compte que le premier problème à résoudre avant toute autre chose est la confusion engendrée dans les esprits par ces différents périmètres plus ou moins superposés pour des raisons différentes et qui sont soumis à des autorités variables. Divers malentendus et a priori envers les administrations sont de ce fait à dissiper avant même de

parler d'un projet commun de gestion. Il devient de plus en plus compliqué pour un élu de suivre le courant administratif et de prendre les décisions de qualités que ces mêmes administrations lui suggèrent et attendent de lui. Idem pour les habitants, qu'ils veuillent développer des activités ou qu'ils désirent refaire leur toiture... Sans vouloir remettre en cause l'importance de ces périmètres pour préserver les qualités de nos territoires et en fabriquer de nouvelles pour l'avenir, on est en droit de se demander si une plus grande efficacité ne résulterait pas d'un effort de clarté concerté entre administrations auprès des collectivités territoriales et des habitants des territoires sous périmètres.

Pour nous permettre d'y voir nous-mêmes plus clair dans la superposition des périmètres et la variétés des interlocuteurs concernés sur le site classé du Massif du Mézenc, nous avons fait au préalable un inventaire de ces délimitations que l'on a compilé en une sorte d'Atlas du site et que l'on a distribué à nos interlocuteurs lors du premier comité de gestion (voir annexe).

LE COMITE DE GESTION

A quoi sert le comité de gestion ? Le comité de gestion est le lieu où peuvent être confrontés et discutés les projets sur le site. C'est le lieu où peuvent être proposés et débattus sinon l'utilité d'un aménagement à venir plutôt la manière ou les manières dont on peut les réaliser. C'est un espace de discussion et de mise en commun des connaissances qui pourront permettre à chaque projet, chaque intention d'être réalisé en répondant le mieux possible à l'exigence de qualité que requiert le site classé. **En somme, c'est le lieu où doit se fabriquer une forme d'intelligence collective ou attitude commune, qui permet de décider le niveau juste de l'intervention dans le lieu.**

Le comité de gestion est donc un endroit important. Il permet de prendre tout simplement des précautions quand un ou plusieurs acteurs avancent un projet qui aura forcément une incidence sur la vie collective, même simplement visuelle.

La discussion de projets en comité de gestion évite de perdre du temps. Sans cela, chaque projet d'aménagement, important ou non, aboutit sans concertation des acteurs du lieu ni des services de l'Etat en commission des sites et a toutes les chances de se voir refusé non pas parce qu'il est irrecevable mais plutôt parce qu'il n'aura pas répondu au niveau d'exigence demandé.... Le comité de gestion est un interface utile entre les organismes de l'Etat, les élus, les différents acteurs locaux et les habitants...

LA COMMISSION DES SITES

Un travail de préparation du dossier, qui doit être présenté en commission des sites, doit être effectué dans le cadre du comité de gestion. Conseils et avis y sont promulgués et réfléchis en prenant le temps nécessaire pour résoudre globalement les questions plus ou moins importantes et délicates que pose le projet par rapport à la qualité du site.

La commission des sites doit être regardée seulement comme une étape nécessaire de validation d'un projet déjà travaillé et compris collectivement et dont les tenants et aboutissants sont partagés par les différents acteurs du site et habitués du groupe de travail du comité de gestion. Plutôt que de tenter un passage hasardeux en commission des sites, il vaut mieux n'en faire finalement qu'une formalité au sens propre du terme.

Dans l'optique de l'autorisation administrative d'un projet, le porteur doit faire une présentation de son projet devant les membres de la commission. Il veillera à expliciter ses choix et à présenter son projet au travers de documents lisibles et clairs. Il répondra aux éventuelles questions. La DIREN et l'Architecte des Bâtiments de France présentent leur avis. Celui-ci est suivi d'un débat puis d'un vote. En fonction de l'importance des travaux, l'avis de la commission peut être soit repris dans un arrêté préfectoral, soit repris dans un arrêté ministériel. Si les travaux sont d'ordre majeur, un passage en Commission Supérieure des Sites (à Paris) est requis pour approbation.

UN PAYSAGISTE

A quoi sert un paysagiste ? Il faut le regarder comme bien autre chose qu'un simple aménageur (qu'il peut être par ailleurs). Il faut regarder le paysagiste d'aujourd'hui comme quelqu'un qui sert à fabriquer des interfaces communs entre les occupants d'un territoire et le territoire. De par la position qu'il occupe, il sert à confronter ce que disent les habitants sur le lieu et le lieu lui-même. En quelques sortes il sert à essayer de réduire la distance qui peut se créer malgré nous entre un endroit et la manière dont on en parle influencé par nos préoccupations et nos intérêts, qui nous fait parfois perdre de vue ses qualités intrinsèques et l'intérêt commun. Le paysagiste, de par le métier qu'il exerce, occupe une position particulière dans le paysage. Il se trouve entre tout ce qui est dit d'un endroit par ses occupants ou acteurs divers (administrations, scientifiques, amis, habitants...) et l'endroit lui-même. Son travail est un travail d'éclaircissement.

Que fait-il ? Il aide à fabriquer des manières de voir le territoire, des éléments de discours commun sur le territoire, des attitudes communes dans lesquelles les différents occupants peuvent se retrouver facilement. S'il n'est pas le seul à le faire, ce qui le particularise, c'est qu'il le fait à partir des différentes qualités propres au lieu qu'il sait percevoir, formuler et agencer dans un sens relativement clair et commun. Il en fait des agencements que chacun doit pouvoir saisir. Pour réussir cela, il s'attache à faire deux choses : 1. Il est attentif à l'expérience qu'il fait lui-même du lieu ; 2. Il observe et essaye de comprendre celles qu'en font les autres (les habitants, les acteurs...). C'est à partir de ces deux opérations qu'il formule ou dessine aussi clairement que possible, des interfaces entre tous les habitants ou intervenants sur un territoire. La petite phrase du géographe Augustin Berque à propos du paysage «une société aménage un territoire en fonction de la manière dont elle le perçoit et inversement le perçoit en fonction de la manière dont elle l'aménage» souligne à quel point la formulation de ces interfaces entre « occupants » (à différentes échelles) d'un territoire est déterminante.

C'est la qualité de ces interfaces qui rendra évidente la justesse du niveau d'intervention nécessaire au lieu. Car c'est bien l'objectif poursuivi. Aider à évaluer le niveau d'intervention et les manières d'intervenir dans un territoire en fonction de ses qualités propres et des questions qui s'y posent (sociales, biologiques, historiques...). Trop souvent, des questions importantes sont traitées par un interventionnisme surévalué, à impact fort à courte échéance quand des opérations simples et ordinaires, moins visibles a priori, permettraient de les résoudre de manière plus sûre et à plus long terme. Trop souvent des modes d'interventions sont disproportionnés parce qu'importés d'autres contextes dans lesquels ils peuvent s'avérer par ailleurs efficaces. Trop souvent des modes d'intervention établis en contradiction évidente avec les dynamiques naturelles ou sociales propres au lieu bloquent pendant des années son évolution à long terme tout en laissant penser l'inverse aux décideurs. Suite à ces modes rapides et mal réfléchis d'intervention, il faut parfois des dizaines d'années pour rétablir de la simplicité et de l'évidence dans les stratégies collectives d'intervention à adopter pour un lieu. Le travail de paysagiste induit donc une réflexion sur un optimum de l'efficacité de l'intervention. Il est là pour proposer et aider à évaluer différentes alternatives pour le lieu et ses habitants, de manière concertée.

UN PROJET DE PAYSAGE

Qu'appelle-t-on projet de paysage ? Contrairement à un projet d'aménagement ou un projet d'architecture, un projet de paysage n'est pas une construction physique. Il peut comprendre des projets d'aménagement, des projets de réhabilitation ou de construction, mais il ne se réduit pas à cela. Alors, qu'est ce qu'un projet de paysage ?

Pour rendre possible un projet de paysage, il faut tenter de fabriquer une attitude relativement commune à tous les acteurs, utilisateurs et habitants du lieu qui permettra, à chaque nouvelle question d'aménagement qui se pose, de favoriser des solutions dont le sens est particulièrement approprié au lieu. Bref, des solutions qui s'appuient avant tout sur les qualités et particularités des lieux et ne contribuent pas à les détruire.

Un tel projet de paysage est ce qui a été demandé par les services de l'Etat pour le site du Mézenc. C'est ce projet que doit traduire le cahier de gestion. Le cahier de gestion est la transcription pratique concrète d'un projet de paysage sur le papier. C'est le pendant en terme de projet de paysage d'un plan d'architecte en terme d'architecture ou d'un plan d'urbaniste en terme d'urbanisme.

Qu'est ce que vise un projet de paysage ? Il vise avant tout à ne pas détruire les qualités d'un territoire. Il vise à n'intervenir que dans le sens de ces qualités. Ce qui ne peut avoir comme conséquence de les mettre implicitement en évidence.

On sait à quel point le mouvement moderne et les années 70 ont eu tendance à contredire des lieux, à s'imposer, à superposer aux sites des éléments et fonctionnements importés d'autres endroits. On en est revenu car les générations d'aujourd'hui se retrouvent avec des problèmes à résoudre bien plus importants que les gains qui ont pu découler de beaucoup d'aménagements passés. Aujourd'hui ce qui est contemporain est ce qui s'adapte à la juste mesure des qualités et contraintes d'un lieu, ce qui prend en compte tout ce qui préexiste au projet...

CHOISIR UN ENDROIT

Le travail du paysagiste permet de réfléchir au niveau d'intervention le plus juste et le plus adapté aux questions posées, aux possibilités et contraintes du territoire. Dans le cas d'un projet de paysage, le choix des emplacements des interventions, quand elles sont nécessaires, fait partie du projet. **Le premier acte d'un aménagement, c'est le choix de son emplacement. Selon que ce sera bien réfléchi ou pas, l'aménagement permettra de résoudre plus ou moins efficacement des problèmes combinés.**

Par exemple, dans le cas du site classé du Mézenc, se servir de la série de forêt d'accueil près de la maison forestière pour déplacer le parking de la station de ski permet de résoudre un ensemble complexe de problèmes en les combinant. Le choix n'est pas fait à la légère et résulte d'une réflexion globale de l'accueil du public dans laquelle sont aussi impliqués le parking de la Croix de Peccata, le statut de la maison forestière en été et en hiver, la signalétique informative nécessaire à tous les intervenants, le simple accueil hospitalier, le fonctionnement de la station de ski en hiver, la gestion d'une partie de la forêt en série d'accueil du public par l'ONF, la vue que l'on a depuis le sommet du Mézenc et l'image globale du site pour un visiteur...

Choisir le bon endroit, l'endroit propice, c'est donner toutes les chances à un aménagement d'être de qualité, c'est-à-dire le plus efficace possible dans tous les sens du terme.

UN AMENAGEMENT PAR DEFAUT

Un aménagement par défaut est un aménagement qui n'est qu'une résultante de compromis et pour lequel peu de réflexion préalable n'a été promulguée. Souvent le choix du lieu de l'aménagement est un bon indicateur d'aménagement réalisé par défaut. Un emplacement peu réfléchi et mal localisé en est le premier signe identifiable. Par exemple, le parking de la station de ski de fond du Mézenc est un aménagement par défaut. Idem, même s'il est un peu plus complexe pour le parking de la Croix de Peccata... L'aménagement par défaut ne va que très rarement dans le sens des qualités du lieu.

AMENAGER

Il y a dans tout aménagement une forme de responsabilité. Celle qui consiste à décider, au nom de certains intérêts, de modifier le territoire des autres pour les autres. En règle générale, l'intention de tout aménagement vise à une amélioration des endroits où vivent les hommes. Ils facilitent cette vie de tous les jours, la rendent plus agréable... permettent d'autres fonctions ou usages jusqu'alors impossible ou difficiles à réaliser. Malheureusement, ces améliorations pour certains s'accompagnent parfois assez souvent de désagréments et dégradations pour d'autres. Le problème aussi, c'est que beaucoup de mauvais aménagements durent. Il vaut donc mieux prendre des précautions... C'est à tort que l'on pense alors que c'est la nature de l'aménagement qui doit être remis en cause mais c'est plutôt souvent dans la justesse des solutions choisies qui fait défaut. Le problème vient souvent du manque de réflexion en amont pour évaluer le niveau d'intervention et les moyens à mettre en oeuvre. **Un cahier de gestion sert à proposer des itinéraires méthodologiques permettant d'éviter cet écueil.**

On entend souvent et communément par aménagement l'opération qui consiste à faire des travaux. Dans le cadre d'un cahier de gestion, il faut aborder la notion d'aménagement différemment. **En effet, il faut revenir très en amont de cette idée habituelle et considérer que n'importe quelle modification apportée au milieu humain est un aménagement et doit être considérée avec la même attention.** Les petits gestes qui visent à améliorer certains fonctionnements ordinaires comme l'entretien de zones d'accueil forestière de proximité, la coupe de certains arbres en lisière mal placés pour favoriser un plus long enneigement en fin d'hiver, la coupe de certains arbres qui bouchent une vue oubliée appréciée collectivement et symbolique, sont des aménagements aussi important que l'implantation d'un parking ou la réhabilitation d'un chemin ou d'une maison pour accueillir du public...

L'on peut même aller plus loin en appelant aménagement les modifications du milieu humain qui ne nécessitent pas de travaux à proprement parler. Par exemple, la mise en place d'un itinéraire par une association de marche.... **Il y a aménagement car il y a modification de la perception du territoire par un changement de position par rapport à ce territoire.** Les points de vue changent. Ainsi, Certains aménagements de ce genre peuvent à moindre frais parfois modifier de façon radicale la manière dont on utilise un endroit.

UN AMENAGEMENT DE QUALITE

Qu'est-ce qu'un aménagement de qualité ? Un aménagement de qualité est un aménagement dont la justesse se lit dans le niveau de pression qu'il a nécessité ou qu'il induit sur le territoire. Un décalage important entre le niveau de pression nécessaire pour répondre à des questions fonctionnelles posées et le niveau de pression réellement adopté pour réaliser l'aménagement est souvent le résultat d'un manque de réflexion préalable. C'est en ce sens que le cahier de gestion propose un itinéraire méthodologique pour aborder chaque proposition de projet en prenant en compte de façon précise et attentive ce qui préexiste à l'aménagement : ce qu'on appelle communément « l'existant ». Ce n'est pas un vain mot.

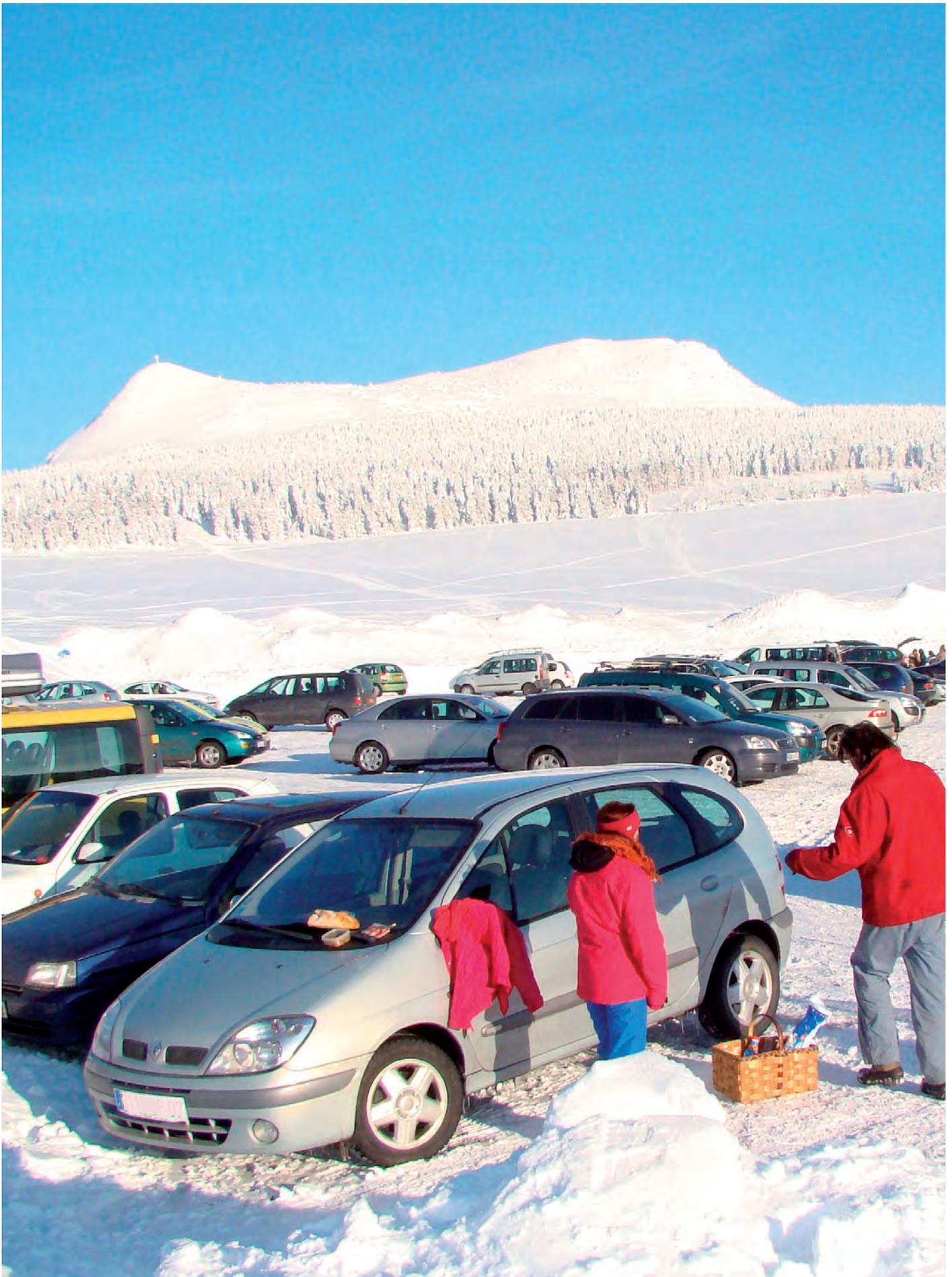
Souvent, ce décalage a un corollaire que ces précautions méthodologiques permettent de réduire : c'est l'écart perceptible entre les moyens utilisés pour le réaliser et les buts à atteindre. La qualité d'un aménagement peut se lire à l'existence ou non de cet écart.

Le risque de réaliser un aménagement qui manque de qualité est d'autant plus élevé que l'aménageur et le décideur n'ont pas pris le temps de regarder attentivement le lieu et ses caractéristiques. Malheureusement, beaucoup de ces aménagements sont irréversibles avant longtemps.

LES PETITS GESTES

Parfois, un bon aménagement se réduit à quelques gestes simples quotidiens et répétés. Cela suffit à faire qu'un lieu soit approprié à des usages multiples. L'absence de ces petits gestes suffit aussi à rendre simplement ce lieu difficile à utiliser. Dans certains cas, ces petits gestes sont plus faciles à « dire » qu'à faire. Les acteurs locaux se trouvent parfois coincés par des logiques qui les dépassent. La logique de fonctionnement de l'ONF a notamment atteint un degré de complexité de fonctionnement qui rend compliquées ou peu évidentes certaines opérations qui relèvent parfois du bon sens et d'actes ordinaires. Celles-ci favoriseraient ou faciliteraient pourtant la vie et l'usage des lieux au quotidien. Ce sont de petites actions comme couper un arbre bien choisi pour dégager une vue ou un passage, couper quelques arbres sur le bord de chemins pour permettre à la neige d'atteindre mieux le sol en hiver et prolonger un peu ainsi par un moyen naturel et simple l'enneigement de la piste de ski de fond...

Le problème avec ces petits gestes aménageurs, c'est qu'ils n'entrent pas facilement dans les logiques actuelles de l'aménagement public à proprement parler. En effet, ils relèvent plutôt du bon sens et de la vie ordinaire. Ainsi, ils échappent aussi à toute décision collective et deviennent souvent, un aménagement par défaut. Le cahier de gestion est un rare outil d'aménagement du territoire qui permet de mettre le doigt sur l'importance de ces petits gestes dans l'aménagement d'un site.



A.

ACCUEILLIR

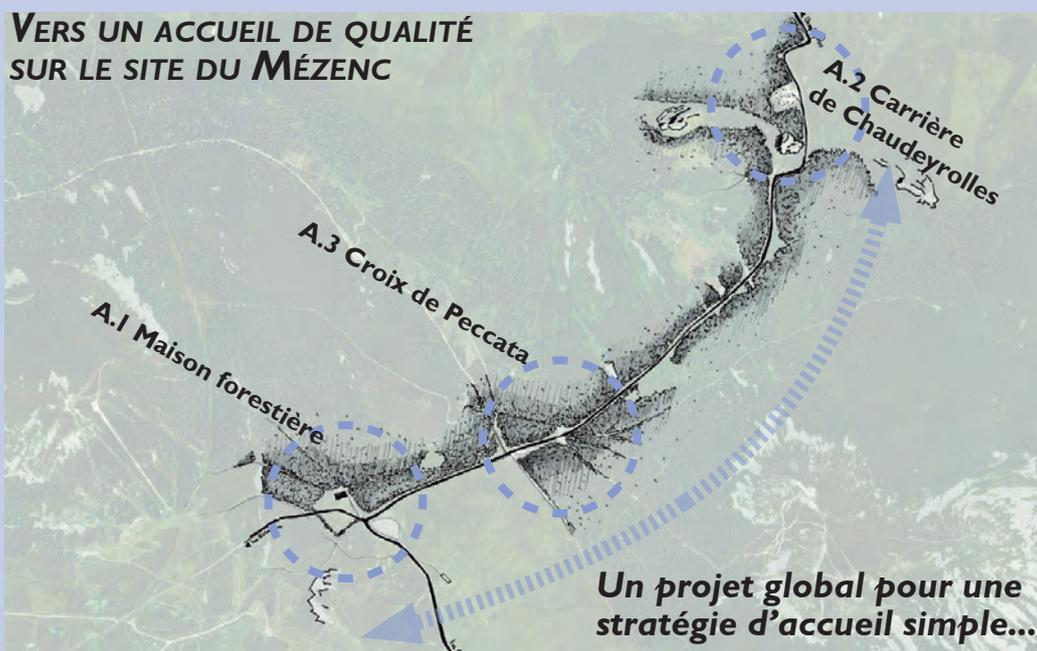
Accueillir, aménager en site classé !

Une culture de la différence et de l'exemplarité à promouvoir

L'accueil, dans un site classé, doit être exemplaire et témoigner d'une recherche de qualité puisée dans l'idée de la différence, de l'originalité et de l'ambition. Au Mézenc, l'accueil n'a jamais été réellement réfléchi et les usages se sont établis par défaut. Il est nécessaire aujourd'hui de mettre en place une réelle stratégie d'accueil à la hauteur des enjeux touristiques du Mézenc pour la région. Ce projet d'accueil se base sur l'idée simple d'entrées de site, de maison de site et de mise en valeur des lieux remarquables.

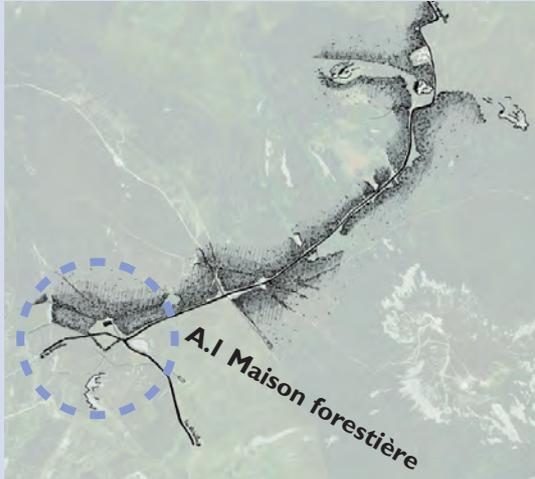
L'entrée de site est un endroit de fixation où se regroupe l'ensemble des fonctionnalités d'un site : arrêt, stationnement, informations, points de départ... Cette entrée doit être aussi hospitalière qu'un seuil de maison. C'est-à-dire qu'elle doit faire sentir aux visiteurs qu'ils entrent dans un lieu aux qualités particulières et qu'ils sont les bienvenus. Elle doit également «donner le ton» sur une attitude, un comportement à avoir dans le site (respect des sentiers, du stationnement, de la flore...). Il y a sur le site classé deux entrées : la clairière de la maison forestière et la carrière de Chaudeyrolles.

La maison de site est le lieu d'accueil privilégié des visiteurs. Hospitalière, elle offre diverses informations nécessaires à la connaissance du site classé. Elle permet également de concentrer en un seul espace, les différents plans de communication des acteurs autour d'une scénographie cohérente. La Maison forestière pourrait remplir ce rôle, d'autant plus qu'elle offre d'autres services comme la restauration et l'hébergement.



A. ACCUEILLIR

A.1. L'ENTRÉE DE SITE DU CÔTÉ DES ESTABLES : LA MAISON FORESTIÈRE



La majeure partie de la fréquentation du site classé parvient au Mézenc depuis les Estables. La Maison Forestière, aujourd'hui en retrait, occupe pourtant une position stratégique pour l'accueil des visiteurs.

Le parti adopté est donc de réorganiser les espaces de proximité de cette maison afin de révéler et exploiter cette position stratégique : transformer la Maison Forestière en maison de site.

Retravailler cet espace incontournable, c'est aussi redonner un nouveau visage à l'ensemble du site classé.

- ACTION A.1.1. **Déplacer le parking de la Maison Forestière dans la forêt**
- ACTION A.1.2. **Mettre en valeur des abords de la Maison Forestière**
- ACTION A.1.3. **Reformuler le statut et le mode de gestion de la Maison Forestière en Maison de Site**

A.1.1. Déplacer le parking de la Maison Forestière dans la forêt



L'actuel parking de la Maison Forestière, mis en place dans les années 90 en même temps que la nouvelle route, reste un aménagement par défaut. Cette esplanade indifférenciée est pourtant l'espace d'accueil de ce site. Peu confortable, induisant un usage spontané rarement cohérent avec l'image d'un site patrimonial (dépôt, stationnement désorganisé...), l'idée est de supprimer cet aménagement pour en construire un nouveau dans les sous-bois à proximité avec une exigence aigüe de qualité (choix des matériaux, mise en oeuvre...)

Quoi

Les objectifs

- Aménager le parking de la maison forestière sous la série d'accueil de l'ONF (boisement longeant la RD 274)
- Réaménager l'itinéraire menant du parking à la Croix de Peccata (restauration de l'existant, création d'un nouveau tracé pour les boucles de ski de fond en hiver)
- Supprimer et remettre en prairie la plate-forme de l'ancien parking

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat (forêt domaniale)

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, CG 43 (Service des Routes)

Partenaire(s)

DIREN Auvergne, Communauté de communes du Pays du Mézenc

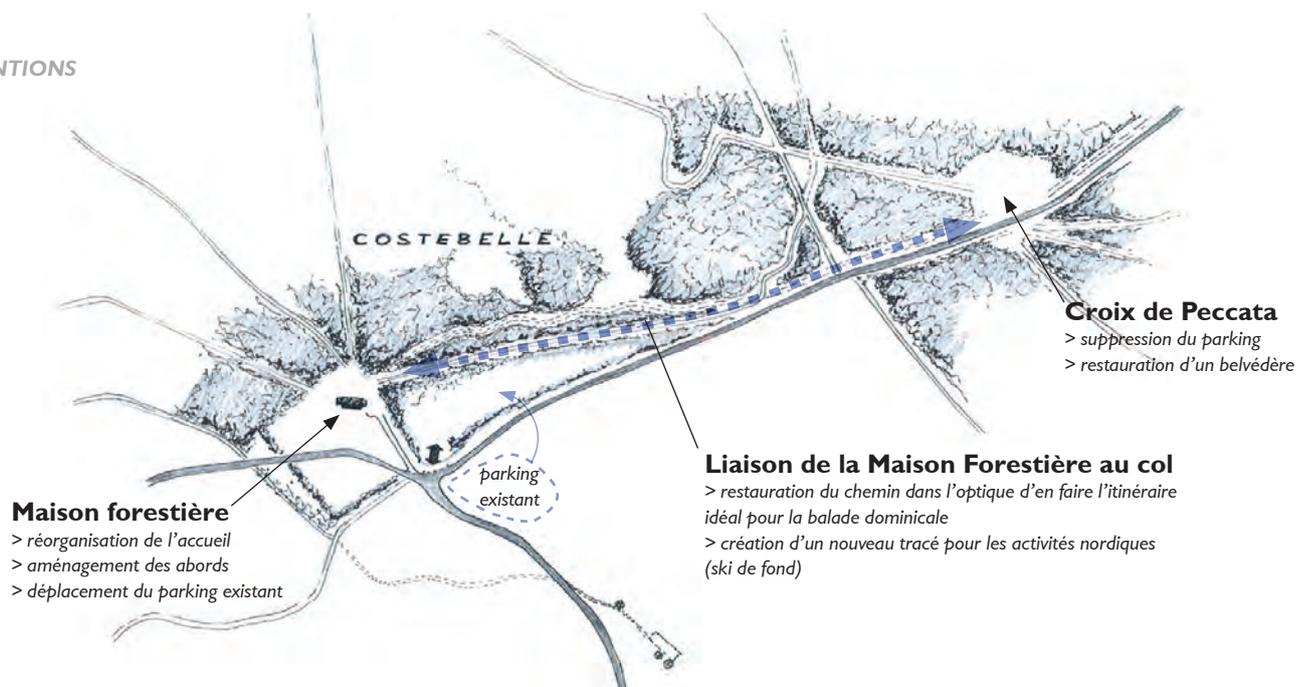
l'importance de la visibilité La question du resquillage est importante. Le remplissage se fera par le haut dans la pointe, attention !!!

COMMENT Description / Moyens / Méthode

- > Réaliser un levé topographique de l'ensemble de la zone : abords de la maison forestière, l'ensemble du sous-bois concerné (mission préalable indépendante),
- > Réaliser une mission de maîtrise d'oeuvre globale (APS, PRO, EXE...) (commune aux actions A.1.2, A.2.1, A.2.2, et A.3.1) en s'appuyant sur des exemple de réalisations menées dans d'autres régions intégrant la coupe sélective des arbres, l'organisation des poches de stationnement, les connexions avec la maison forestière et les sentiers existants ou à créer...

ACTION Aménagement d'un parking en sous-bois

L'aménagement de ce parking répond à la suppression des stationnements au col de la Croix de Peccata et au déplacement du parking existant afin de requalifier cette entrée du site. Cet aménagement dans les sous-bois longeant la RD 274 et jouxtant la Maison Forestière permet de remettre au premier plan des espaces du Mézenc : les prairies. Dans le même sens, une cohérence de fonctionnement est rendue en recentrant l'accueil autour de la Maison forestière. Enfin cette réalisation doit par la qualité de sa mise en oeuvre être exemplaire compte tenu du contexte patrimonial dans lequel elle s'inscrit.

INTENTIONS**PLAN-PROGRAMME****I. Aménagement d'un parking en sous-bois**

- > exploitation / renouvellement / conservation du couvert forestier, intégrer la dynamique végétale
- > prise en compte de la saisonnalité (fonctionnement différent été/hiver, modalités de déneigement, neige propre pour pouvoir la réutiliser sur les pistes, de l'exposition au vent du sud (souvent violent)
- > l'imperméabilisation des sols sera minimale, une souplesse et une réversibilité d'aménagement seront recherchées
- > prise en compte de la gestion des flux, importance de la signalétique sur le nouveau mode de fonctionnement
- > la problématique de la resquille durant la saison hivernale est à intégrer afin de la limiter au maximum

- > connexion du nouveau parking avec la maison forestière et les sentiers de randonnée (été) / les pistes de ski (hiver)
- > imaginer un espace de détente (aire de pique-nique) à proximité de la maison forestière

- > utiliser le sous bois qui s'est constitué pour réfléchir aux ambiances.
- > aménagement de poches de stationnements (capacité : 350 voitures / 8 bus)

- > imaginer la possibilité d'utiliser la neige des parkings pour regarnir les pistes

2. Suppression du parking existant

- > restauration de la prairie
- > réutilisation des matériaux de l'ancien parking pour le nouveau

A.I.2. Mettre en valeur les abords de la Maison Forestière



Les abords de la Maison Forestière n'ont pas fait l'objet d'une réflexion globale en ce qui concerne l'accueil.

Par l'aménagement du nouveau parking, les usages vont être changés, la maison étant repositionnée au centre de l'espace d'accueil. La circulation piétonne, les espaces d'évolutions, de détente doivent être aménagés aux abords de la maison afin d'apporter une réelle qualité d'accueil à l'ensemble du site.

Quoi

Les objectifs

- Réaménager les abords immédiats de la Maison Forestière compte tenu du nouvel emplacement du parking et du nouveau statut de maison de site
- Proposer une gestion attentionnée de la clairière de la maison forestière et des sous-bois attenants de manière à accueillir les divers usages qui ont lieu (initiation à la glisse, luges...)

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat (forêt domaniale)

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, Communauté de communes du Pays du Mézenc

Partenaire(s)

Mézenc Pulsions

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

- > Réaliser un levé topographique de l'ensemble de la zone : abords de la maison forestière (mission préalable indépendante),
- > Réaliser une mission de maîtrise d'oeuvre globale (APS, PRO, EXE...) (commune aux actions A.1.1, A.2.1, A.2.2, et A.3.1) concernant les abords immédiats en insistant sur une véritable simplicité d'aménagement à partir des matériaux du lieu. Elle pourra préciser les modalités de gestion concernant plus largement la clairière dans son ensemble et présentées ci-après.

ACTION

> Aménagement des abords de la Maison Forestière

La gestion attentionnée de cet espace d'accueil est un élément primordial pour le site classé. D'autant plus primordial qu'il reçoit des usages d'une rare diversité (activités sportive, restauration, hébergement, détente...). Compte tenu de son histoire, de sa situation d'entrée de site, cet espace mérite une vigilance de tous les instants. Dans ce sens, un programme de requalification et plan de gestion des abords doit être entrepris.

A.1.3. Reformuler le statut et le mode de gestion de la Maison Forestière en Maison de Site



Redéfinir un nouveau statut et un nouveau mode de gestion pour la maison forestière, sous entend la mise en place d'une réflexion globale avec tous les acteurs. L'objectif d'en faire la «Maison du Site» doit guider les débats afin de prendre en compte toute la complexité que cela révèle : hébergement, restauration, exposition/musée, fonctionnement de la station, animations culturelles, services...

Un travail précis sur la destination, le fonctionnement et la mise en scène de chaque espace est tout l'enjeu de cette action.

Quoi

Les objectifs

- Reformuler le mode de gestion (régie communale, gestionnaire privé, association ? ...)
- Définir son fonctionnement (hébergement, restauration, résidence d'artistes, séminaires, expositions, communication....)
- Relocaliser l'entrée du domaine nordique au niveau de la maison forestière (démolition ou déplacement de la cabane existante)
- Réfléchir sur le fonctionnement, le positionnement de la salle hors-sac, de la salle d'exposition...

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat (dotation à l'ONF)

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

Communauté de communes en lien avec le gestionnaire (Délégation de Service Public)

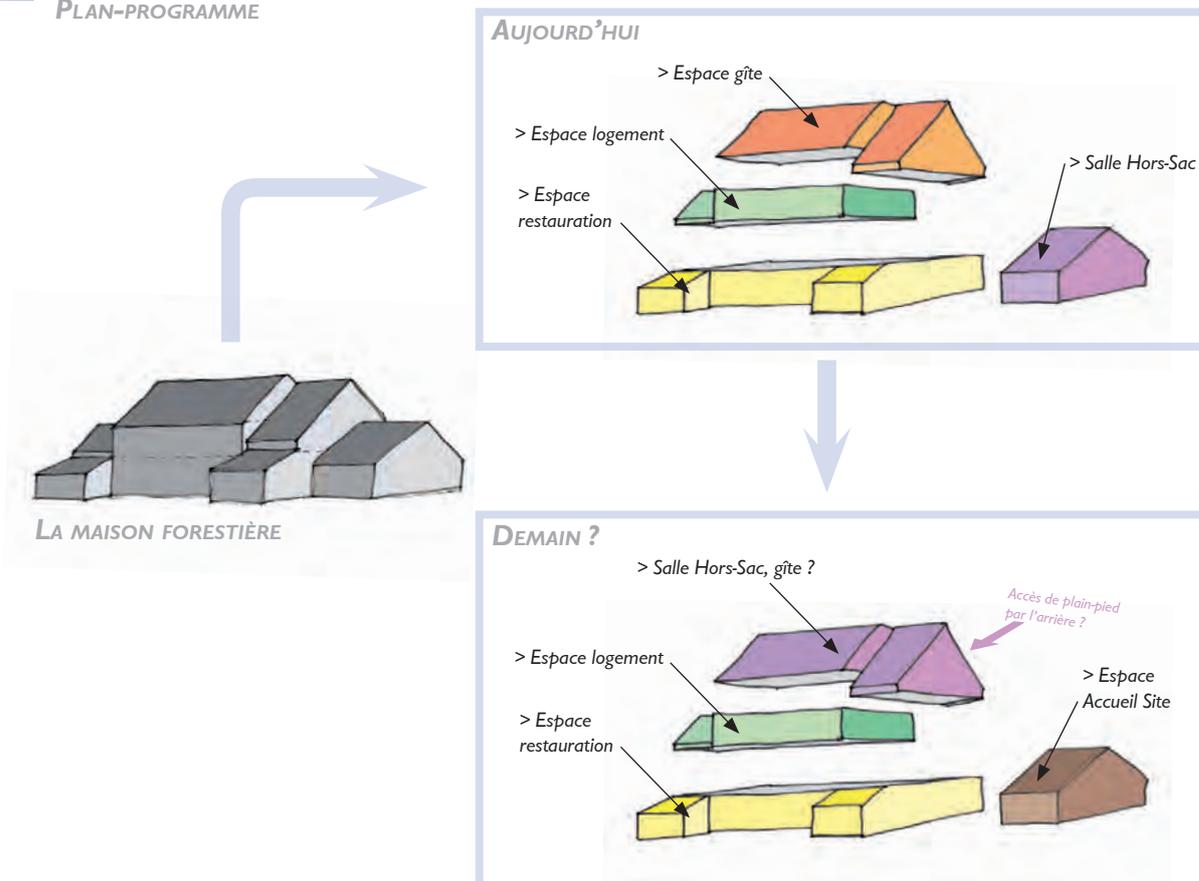
Partenaire(s)

DIREN, ONF, CG 43

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

PLAN-PROGRAMME



ACTION

> Etude de programmation architecturale, technique et fonctionnelle

Les récents travaux d'extension de la maison forestière faisaient suite à une volonté d'accueillir de nouveaux usages : comme un lieu d'exposition, un gîte, une salle hors sac, une chambre accessible aux handicapés... Au regard des usages et du fonctionnement actuels, il s'avère qu'il persiste de nombreux dysfonctionnements notamment en termes d'accueil, de gestion, de rentabilité, d'optimisation des espaces... Cette situation témoigne du manque d'une étude de programmation en amont du projet architectural. C'est l'objet de cette action concernant la reformulation du statut de la maison forestière en maison de site.

> Une étude de programmation architecturale, technique et fonctionnelle : qu'est-ce que c'est ?

C'est une étude préalable qui a pour objectif de permettre au maître d'ouvrage d'exprimer les objectifs et les contraintes du projet dont il a la charge. Elle aide le maître d'ouvrage à clarifier, définir et préciser sa commande ; mettre en cohérence les objectifs initiaux d'un projet et sa conception, sa réalisation et sa gestion ; s'organiser autour du projet.

> La méthode développée

Elle applique des méthodes rigoureuses s'attachant à : 1. Maîtriser pleinement la question des usages pour lesquels on mène le projet, dans la cadre de l'ensemble des paramètres sociaux, techniques, environnementaux, économiques, d'exploitation... 2. Anticiper les évolutions possibles des usages. 3. Proposer des réponses programmatiques en explorant l'ensemble des pistes possibles. 4. Impliquer et coordonner les différents acteurs dans un processus continu et itératif.

**Contenu du cahier des charges pour l'étude de programmation****> De façon sommaire**

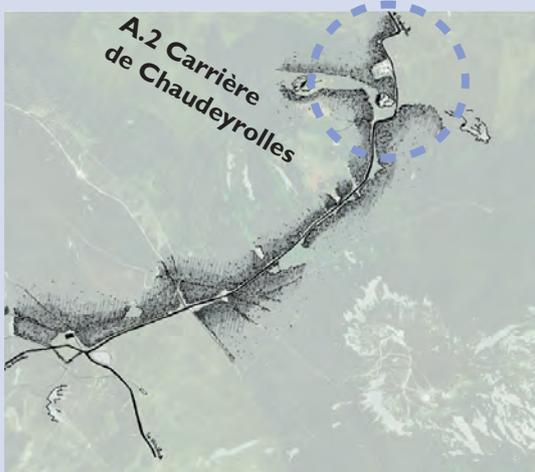
1. Le contexte de l'étude
2. Les grandes caractéristiques du site et du bâtiment
3. Les objectifs et les enjeux du projet
4. Les premiers éléments de programme
5. Le marché

**Les éléments de programme****> L'étude devra être réalisée par une équipe ayant les compétences en programmation architecturale et en scénographie de lieux d'accueil**

Elle devra répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce qu'une Maison de site pour le Mézenc ? A-t-on besoin d'un espace muséographique et/ou de communication ? Quelle surface optimale devrait avoir la salle hors-sac ? Peut-elle avoir une autre fonction l'été ? Le gîte est-il fonctionnel, confortable, rentable ? Comment peut-on y intégrer l'entrée, le guichet et le poste de secours du domaine nordique ? Doit-on y intégrer des toilettes publiques ? La restauration rapide contente-t-elle les clients ? Quelles fonctions l'été, l'hiver ? Quelle gestion ? Régie communale ? Gestion privée ? Gestion associative ? Comment étaler les activités au fil des saisons ? Quelles approches culturelles, comment travailler avec les associations et les acteurs locaux ? Comment la Maison de site peut-elle devenir un lieu d'attraction, une destination ? Le volume bâti suffit-il ? Comment optimiser les activités ? Quelle mise en scène pour l'accueil de la Maison de site ? Quels messages ? Comment peut-elle faire rayonner ce qui se passe autour (ex : la maison du fin gras, les sentiers thématiques, les narces...) ? ...

A. ACCUEILLIR

A.2. L'ENTRÉE DE SITE DU CÔTÉ DE CHAUDEYROLLES : LES DENTS DU DIABLE



Les Dents du Diable du côté de Chaudeyrolles constituent une autre entrée du site. Nous serions tentés de dire l'entrée de derrière tant elle reste moins fréquentée.

Néanmoins c'est à n'en pas douter la plus belle. Celle où la nature vous accompagne au fil de l'ascension vers Peccata : depuis les milieux humides des Narces vers les escarpements rocheux abritant la tulipe sauvage.

Pour autant, si le visiteur souhaite faire une pause dans son ascension vers le Mézenc, aucun lieu ne l'y invite. Et pour cause, aucun accueil n'est prévu si ce n'est par défaut...

- ACTION A.2.1. **Réhabiliter l'ancienne carrière en entrée de site**
- ACTION A.2.2. **Requalifier le pied de la Roche pointue**

A.2.1. Réhabiliter l'ancienne carrière en entrée de site



Perçu par certains comme un «point noir paysager», l'ancienne carrière de Chaudeyrolles apparaît aujourd'hui comme un lieu atypique aux qualités paysagères et environnementales originales. Son statut de carrière aux modelés de petite falaise nous donne la possibilité d'en faire un lieu d'accueil particulier où l'histoire du lieu et ses richesses prennent sens au travers de l'aménagement.

Quoi

Les objectifs

- Aménager et délimiter une zone de parking réduite au bord de la route
- Aménager la carrière en belvédère en s'appuyant sur la présence d'une zone humide, d'une végétation de reconquête végétale et de l'intérêt écologique du lieu
- Créer un chemin menant de la carrière aux dents du diable
- Mettre en évidence l'accès au chemin de la Grosse Roche

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Commune de Chaudeyrolles (forêt communale)

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, CG 43 (Service des Routes)

Partenaire(s)

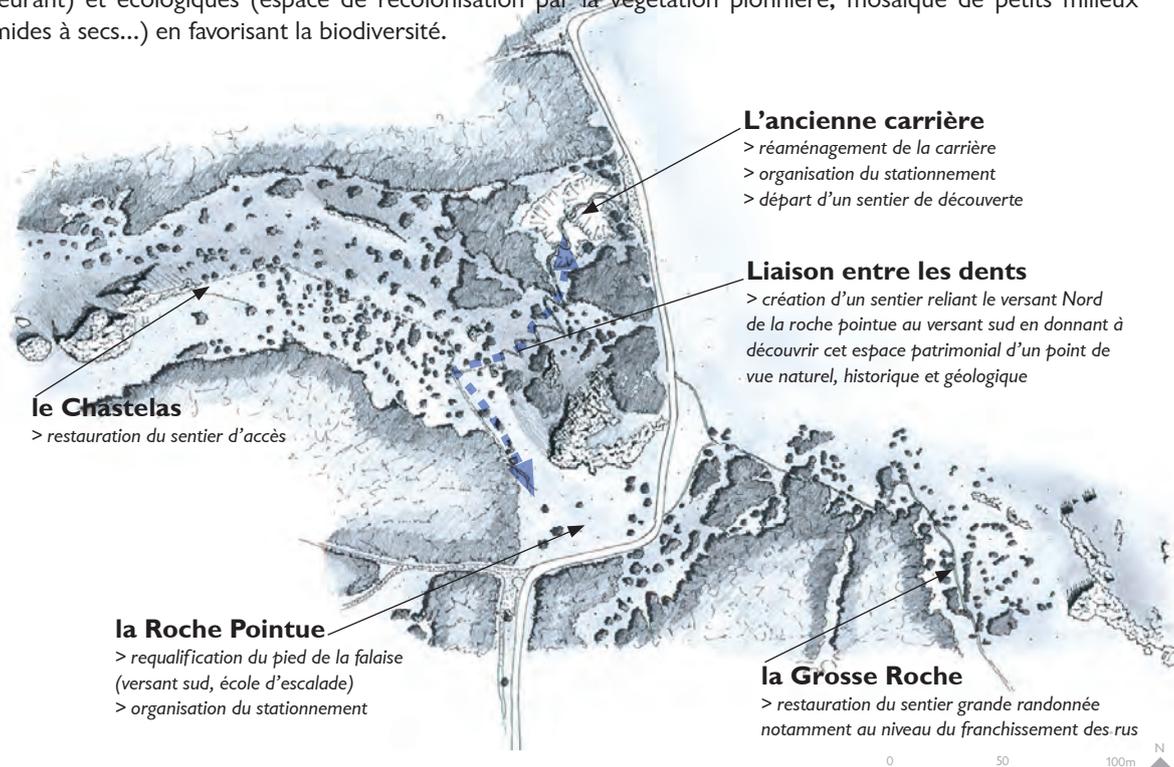
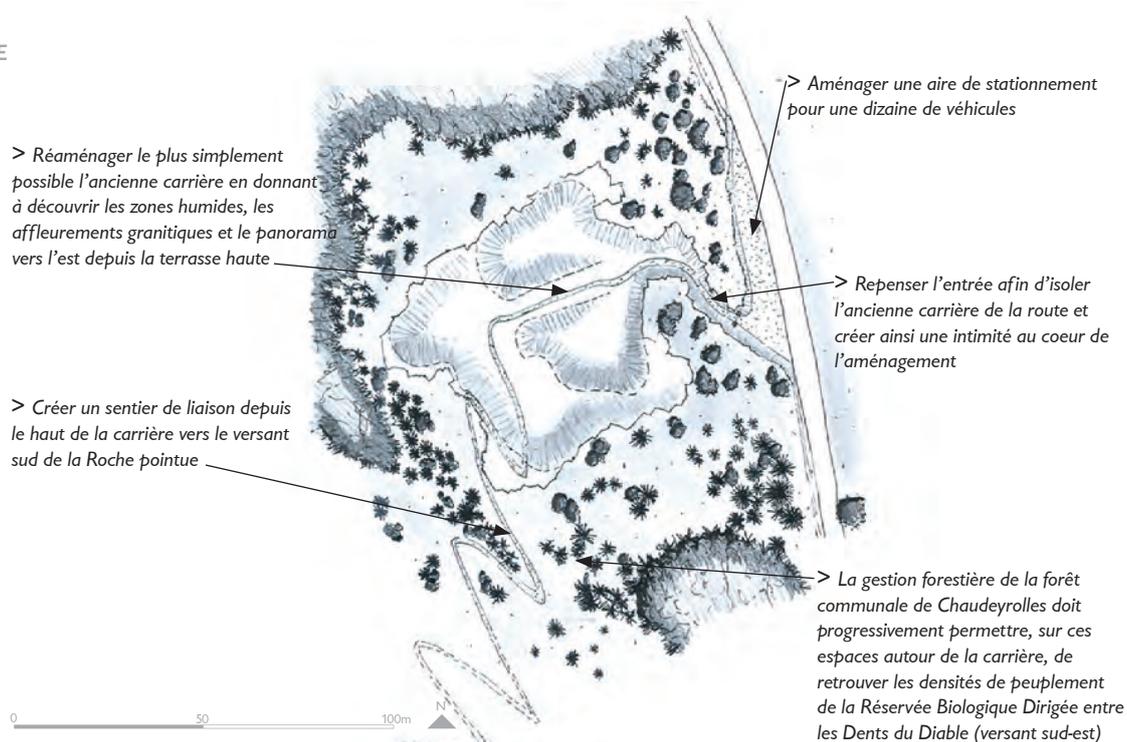
DIREN Auvergne, Communauté de communes du Pays du Mézenc

COMMENT Description / Moyens / Méthode

- > Reconnaître la carrière comme une entrée de site privilégiée
- > Lancer une consultation (commune aux actions A.1.1, A.1.2, A.2.2, et A.3.1) auprès de paysagistes pour l'aménagement de la carrière en lieu d'accueil (stationnement, belvédère, cheminement, zone humide...)
- > Réaliser l'aménagement dans un souci de respect des lieux (préservation et valorisation de l'écologie des lieux, matériaux, techniques et savoir-faire, entreprises locales...)

ACTION > Aménagement de la carrière de Chaudeyrolles

L'aménagement de la carrière de Chaudeyrolles s'insère dans la réflexion globale concernant l'accueil. Nous sommes sur le versant Nord du massif où le caractère sauvage des lieux (escarpements rocheux, forêt et prairies) domine. L'aménagement doit conforter ce caractère en s'appuyant sur les qualités géologiques (socle granitique affleurant) et écologiques (espace de recolonisation par la végétation pionnière, mosaïque de petits milieux humides à secs...) en favorisant la biodiversité.

INTENTIONS**PLAN-PROGRAMME**

A.2.2. Requalifier le pied de la Roche Pointue



La Roche Pointue est un lieu magnifique, fortement fréquenté notamment par les amateurs d'escalade ou les randonneurs qui souhaitent découvrir les Dents du diable. L'accès est rendu facile par la présence de la route. Cette qualité d'accessibilité apporte aujourd'hui également des nuisances : les sols sont tassés par le passage des véhicules, les abords du rocher dégradés, le stationnement anarchique. Une réflexion simple sur la requalification de ce petit lieu peut redonner une qualité au site du Mézenc, qui aujourd'hui fait défaut.

Quoi

Les objectifs

- Déplacer le parking de la Roche Pointue le long de la piste forestière
- Revégétaliser le sol de l'ancien parking, reprofilage d'un ourlet et mise en valeur de la vue sur la roche
- Dégagement d'un vaste espace en prairie protégé de la voiture dédié aux jeux et au pic nique
- Mise en place d'une barrière si nécessaire pour l'accès au secours
- Aménager un chemin de départ dans la forêt en face vers la Grosse Roche afin d'éviter la route

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat (forêt domaniale), commune de Chaudeyrolles

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, CG 43 (Service des Routes)

Partenaire(s)

DIREN Auvergne, Communauté de communes du Pays du Mézenc

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

- > Lancer une consultation (commune aux actions A.1.1, A.1.2, A.2.1, et A.3.1) auprès de paysagistes pour la requalification du pied de la roche (stationnement, cheminement, prairie d'accueil, mobilier)
- > Réaliser l'aménagement dans un souci de respect des lieux (préservation de l'écologie des lieux, matériaux, techniques et savoir-faire, entreprises locales...)

ACTION

> Aménagement du pied de la Roche Pointue

L'aménagement du pied de la roche s'insère dans la réflexion globale concernant l'accueil (cf. A.2.1). Le lieu à aménager est assez fréquenté, notamment durant la période estivale compte tenu de la présence du rocher - école d'escalade. Il constitue également un point de départ et de passage pour de nombreux randonneurs. Enfin le caractère patrimonial de cet espace d'un point de vue floristique, la présence de marmottes contribue à donner une attractivité particulière à ce lieu. Aussi l'aménagement doit permettre d'organiser les usages au niveau de ce « point de départ » et de remettre en scène ce site remarquable.

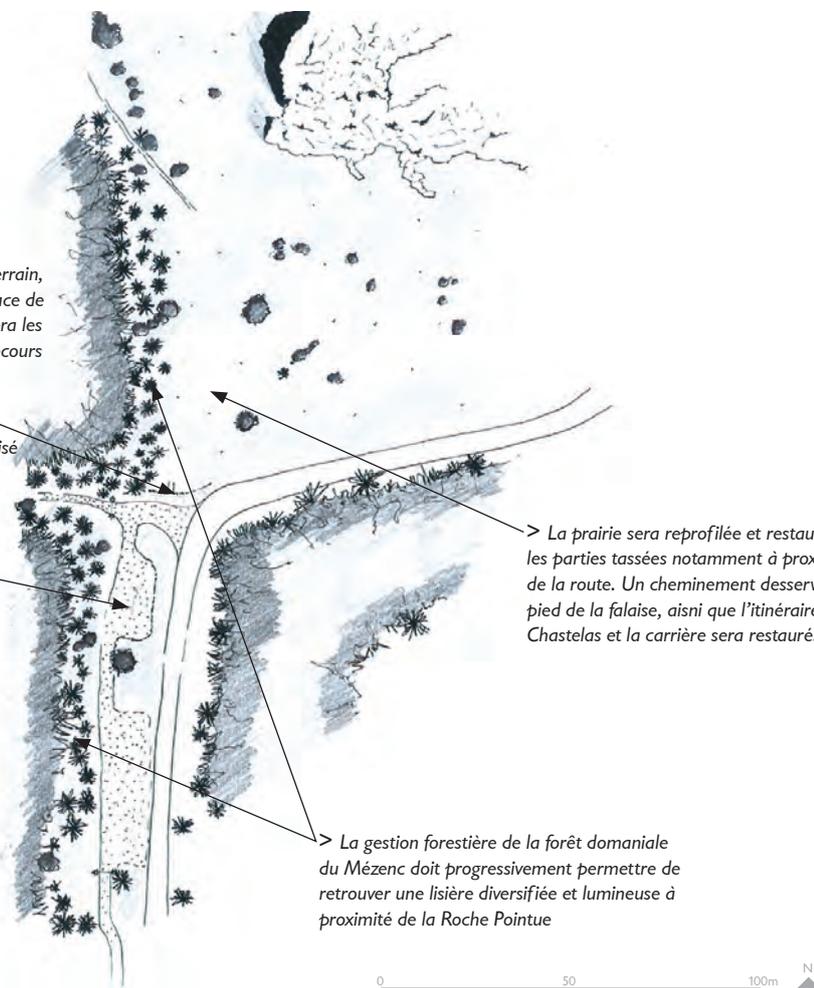
PLAN-PROGRAMME

> Un dispositif (mouvement de terrain, noue...) limitera l'accès à cet espace de prairie. Cet aménagement intégrera les contingences liées à l'accès des secours (école d'escalade).

> Le stationnement sera réorganisé le long de la piste forestière. Il pourra faire l'objet d'un usage mixte (stationnement, dépôts de bois ponctuels)

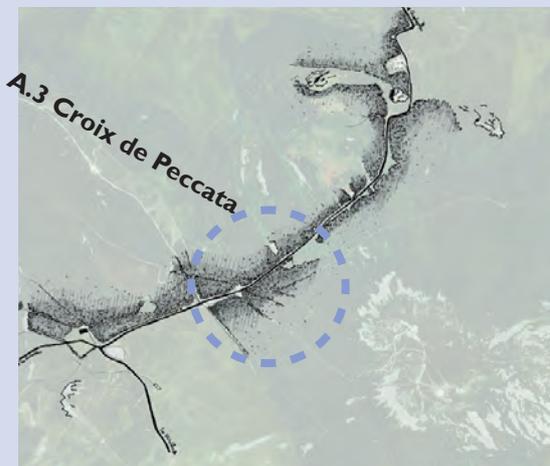
> La prairie sera reprofilée et restaurée sur les parties tassées notamment à proximité de la route. Un chemin desservant le pied de la falaise, ainsi que l'itinéraire vers le Chastelas et la carrière sera restauré.

> La gestion forestière de la forêt domaniale du Mézenc doit progressivement permettre de retrouver une lisière diversifiée et lumineuse à proximité de la Roche Pointue



A. ACCUEILLIR

A.3. LA CROIX DE PECCATA, UN BELVÉDÈRE DE QUALITÉ



Les cols ont toujours été des lieux de passages, de rencontres, de repères et de points de vue remarquables et remarquables. La Croix de Peccata résonne de la même manière dans l'histoire locale comme le basculement entre les deux versants du massif.

Malheureusement ce col est aujourd'hui dégradé, délaissé voire renié. Il n'est plus qu'un point de départ et de stationnement pour la montée au Mézenc. Les aménagements par défaut (sols, panneaux, mobilier...) ne font que banaliser cet espace pourtant d'intérêt patrimonial.

- ACTION A.3.I. Réhabiliter le col

A.3.I. Réhabiliter le col



Faire que le col ne soit plus un parking, mais un lieu de contemplation et de détente. Faire qu'il redevienne une destination appréciée pour le belvédère qu'il offre. Redonner sa place à la nature... Réhabiliter la Croix de Peccata en col belvédère, en faire une nouvelle destination recherchée, réaliser un aménagement simple et néanmoins de qualité consitue un enjeu majeur du projet de mise en valeur du site classé.

Quoi

Les objectifs

- Suppression du parking
- Aménager de façon douce le belvédère (s'asseoir, voir, se reposer...)
- Mettre en valeur la croix
- Réduire le parking côté Mézenc à une simple utilisation comme dépose-minute ainsi que pour les services (exploitation forestière en particulier, secours...)
- Ouvrir les vues depuis le col (sur Chaudeyrolles, le cirque des Estables, sur le Mézenc)

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Commune des Estables et Etat (forêt domaniale)

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, Commune des Estables, CG 43 (Service des Routes)

Partenaire(s)

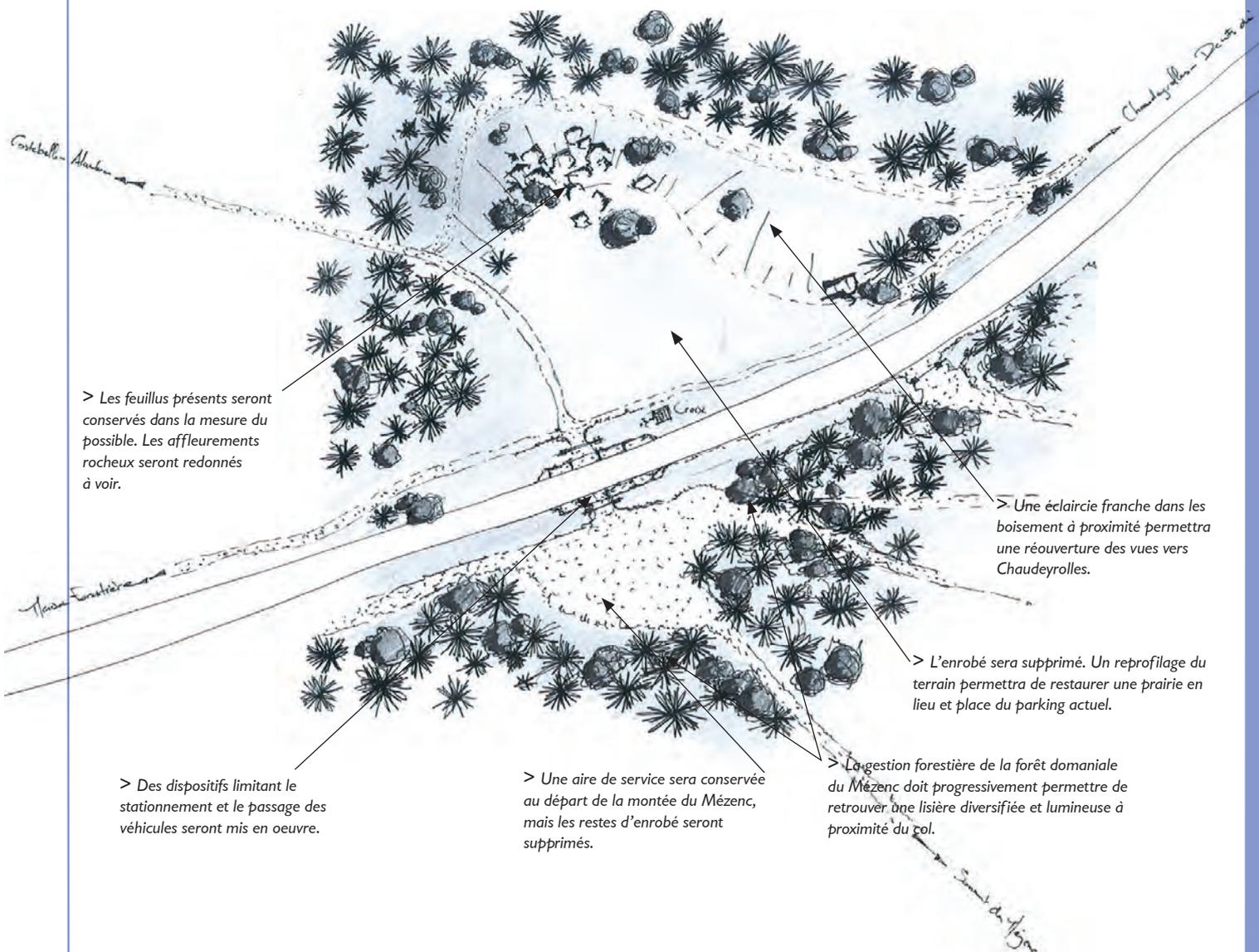
DIREN Auvergne, Communauté de communes du Pays du Mézenc

COMMENT Description / Moyens / Méthode

- > Lancer une consultation (commune aux actions A.1.1, A.1.2, A.2.1, et A.2.2) auprès de paysagistes pour la réhabilitation du col en belvédère (stationnement, cheminement, prairie d'accueil, mobilier)
- > Réaliser l'aménagement dans un souci de respect des lieux (préservation de l'écologie des lieux, matériaux, techniques et savoir-faire, entreprises locales...)

ACTION > Aménagement du col de Peccata

L'aménagement du col consiste en une restauration et une réouverture des espaces dans l'optique de passer de l'état actuel de parking par défaut à l'état futur de prairie belvédère.



> Les feuillus présents seront conservés dans la mesure du possible. Les affleurements rocheux seront redonnés à voir.

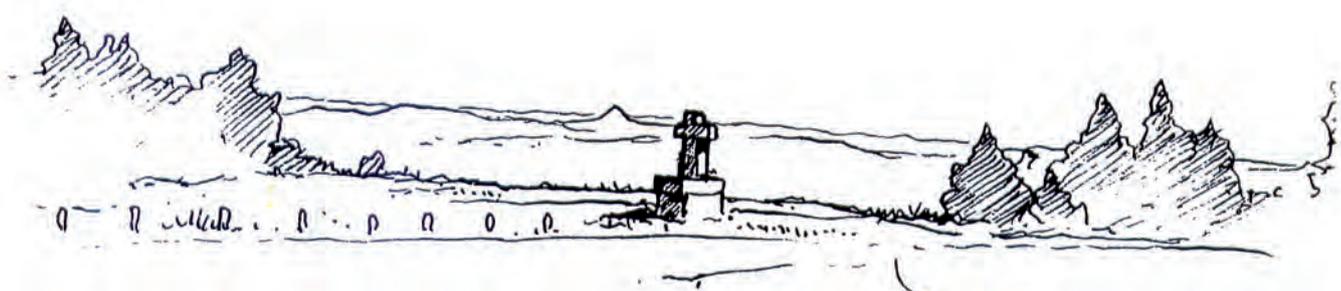
> Une éclaircie franche dans les boisement à proximité permettra une réouverture des vues vers Chaudyrolles.

> L'enrobé sera supprimé. Un reprofilage du terrain permettra de restaurer une prairie en lieu et place du parking actuel.

> Des dispositifs limitant le stationnement et le passage des véhicules seront mis en oeuvre.

> Une aire de service sera conservée au départ de la montée du Mézenc, mais les restes d'enrobé seront supprimés.

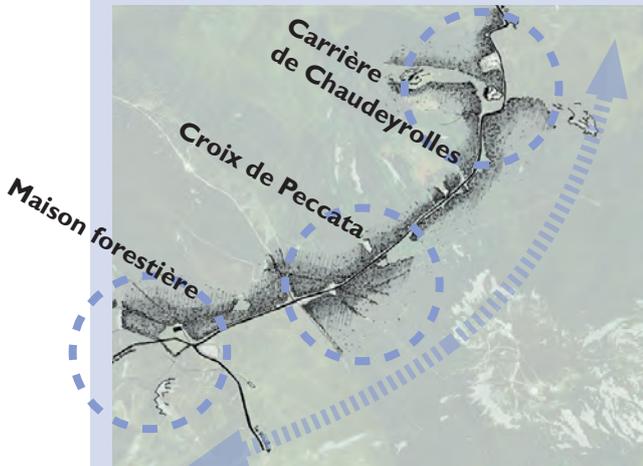
> La gestion forestière de la forêt domaniale du Mézenc doit progressivement permettre de retrouver une lisière diversifiée et lumineuse à proximité du col.



> Mise en scène recherchée sur le Col de Peccata, dessin d'Alain Freydet, Paysagiste-Conseil de la DIREN Auvergne

A. ACCUEILLIR

A.4. UNE MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE POUR UN PROJET D'ACCUEIL DE QUALITÉ



Ce projet d'accueil sur le site classé du Mézenc doit être exemplaire à la fois dans la réussite de l'aménagement, mais également dans le processus et dans la méthodologie de projet. Nous sommes sur un site classé avec une exigence de qualité accrue. Aussi depuis la rédaction du cahier des charges, la définition du contenu de la mission, en passant par le choix d'un maître d'oeuvre qualifié et le suivi des travaux, jusqu'à l'évaluation, toutes les étapes doivent être accompagnées et suivies avec un regard attentif de la part de l'ensemble des acteurs. Ce projet doit rayonner à l'échelle départementale et régionale, comme le premier pas vers une politique de mise en valeur et d'accueil des sites classés.

Un projet global pour une stratégie d'accueil simple...

Aménagements et mise en valeur des espaces d'accueil du site classé du Mézenc

Quoi

Les objectifs

- Lancer une maîtrise d'oeuvre complète sur l'ensemble du projet d'accueil : fiches A.1, A.2 et A.3 (concernant la Maison forestière, le col de la croix de Peccata, la carrière de Chaudeyrolles et les Dents du diable).
- Choisir des professionnels compétents dans le domaine du paysage et de l'ingénierie écologique et ayant des expériences similaires en site patrimoniaux et sensibles.

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Commune des Estables, Etat (forêt domaniale), CG43, Commune de Chaudeyrolles

Maître d'ouvrage

A désigner

Partenaire(s)

DIREN Auvergne, CG 43, Communauté de communes du Pays du Mézenc

0 Rédaction du cahier des charges, définition du contenu de la mission

Le cahier des charges devra être rédigé conjointement entre la maîtrise d'ouvrage retenue, le comité de gestion et la DIREN, sur la base du cahier de gestion. **La mission sera une mission de maîtrise d'oeuvre introduite par une mission diagnostic.** Le contenu de la mission comportera deux volets.

Volet 1 (tranche ferme) : Diagnostic

Diagnostic paysager, environnemental, fonctionnel, contraintes, scénarios d'aménagements chiffrés (niveau esquisse)

Volet 2 (tranche conditionnelle) : Maîtrise d'oeuvre

Il s'agit d'une Maîtrise d'oeuvre qui comprend en première tranche conditionnelle la mission AVP avant-projet, puis en seconde tranche conditionnelle les missions: PRO (Projet) -ACT (Assistance aux contrats de travaux) -EXE (Etudes d'exécution) -DET- (Direction de l'exécution des travaux) AOR (Assistance aux opérations de réception).

1 Passation du marché, avis d'appel public à candidature

2 Analyse de candidatures et sélection de trois candidats

Remise du cahier des charges aux candidats retenus pour faire une offre méthodologique et financière

3 Analyse des offres, audition des trois équipes, choix du Maître d'oeuvre

4 Lancement de l'étude lors d'un comité de gestion du site classé du Massif du Mézenc

PHASE DIAGNOSTIC

5 Restitution du diagnostic et des esquisses lors d'un comité de gestion du site classé du Massif du Mézenc

6 Finalisation du montage financier du projet et présentation à la commission des sites, de la nature et des paysages

7 Affermissement de la tranche conditionnelle, lancement de la phase de maîtrise d'oeuvre

PHASE MAÎTRISE D'OEUVRE (ÉTUDE ET CHANTIER)

8 Réception des travaux

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage accompagnant le projet et garantissant un niveau de réalisation de haute qualité

A. ACCUEILLIR

A.5. LA CARRIÈRE DE MARMAILLE



La carrière de Marmaille n'est pas incluse dans le périmètre du site classé. La limite la contourne habilement. Néanmoins, la perception de la carrière dans le cirque des Estables est forte.

Un premier travail avait été mené conjointement entre la commune et la DIREN, en septembre 2007. Il met en perspective l'avenir de ce lieu. Nous retranscrivons, ici, ce travail.

Réaménagement et mise en valeur de la carrière de Marmaille

Quoi

Les objectifs

- Lancer une mission de maîtrise d'oeuvre complète sur ce petit lieu.
- Choisir des professionnels compétents dans le domaine du paysage et de l'ingénierie écologique et ayant des expériences similaires en site patrimoniaux et sensibles.

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Commune des Estables

Maître d'ouvrage

Commune des Estables

Partenaire(s)

DIREN Auvergne, CG 43, Communauté de communes du Pays du Mézenc

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

> Lancer une consultation pour une étude paysagère et naturaliste avec :

en tranche ferme :

- diagnostic naturaliste,
- reconnaissance et analyse paysagère,
- avant-projet avec un plan au 1/250° du modelé de projet, maquette avant/après, simulations en photo-montage et descriptif/estimatif des travaux.

en tranche conditionnelle :

- étude de projet et exécution,
- consultation des entreprises,
- suivi du chantier



B.

PARCOURIR

Chemins et site classé !

Une culture et des savoir-faire à retrouver

Le principal accès au Mézenc et aux autres sommets se fait du côté Haute-Loire. C'est la partie la plus fréquentée. Mais ce site de montagne, facile et accessible à un large public, souffre depuis un certain temps déjà de son succès. Les conséquences d'une fréquentation mal maîtrisée (environ 50 000 personnes par an) sont largement visibles et préjudiciables au lieu. Le constat est le même sur de nombreux chemins du site classé. Erodés par l'eau, le vent, réfermés par la végétation, parfois à l'abandon, les chemins du Mézenc ont besoin aujourd'hui d'une attention particulière pour retrouver une qualité et un confort et participer au rayonnement du site.

Aussi, un plan d'entretien et de restauration des chemins doit être lancé dans les années à venir, initié par les travaux en cours sur les chemins d'accès au sommet du Mézenc. Ces projets doivent être mis en oeuvre dans un objectif de qualité exemplaire et de construction d'une culture et de savoir-faire particuliers.

«Les aménagements et valorisations réalisés doivent prendre en compte et respecter les territoires et leur histoire. Ils ne doivent pas être issus de modes ou de pratiques éphémères qui auront disparu dans 5 ou 10 ans. Les aménagements doivent être réalisés avec des matériaux et des techniques adaptés, si possible issus du site et des pratiques locales.»

Restauration des sentiers, manuel pédagogique et technique, Parco Naturale delle Alpi Marittime, Parc National du Mercantour

B. PARCOURIR

B.1 EVALUER ET MUTUALISER LES TECHNIQUES ET LES SAVOIR-FAIRE



«Savoir observer un sentier dans son ensemble et rechercher les caractéristiques physiques, historiques, d'usages et de gestion qui le composent est une étape préalable indispensable pour mettre en place une stratégie d'approche et une méthode d'aménagement.» *Restauration des sentiers, manuel pédagogique et technique*, Parco Naturale delle Alpi Marittime, Parc National du Mercantour

Il s'agit de mettre en place un observatoire des chemins sur le site classé du Mézenc. Celui-ci a pour objectif d'inventorier et de faire un état des lieux des différentes typologies de chemins dans le but de mettre en place un plan d'actions de restauration et de mise en valeur des chemins. Ce travail partira d'une évaluation des travaux effectués sur le Mézenc.

- **ACTION B.1.1.** Evaluer les travaux et mutualiser les techniques et les savoir-faire
- **ACTION B.1.2.** «La montée au Mézenc»

B.1.1. Evaluer les travaux et mutualiser les techniques et les savoir-faire

Quoi

Les objectifs

- Connaître les chemins, pistes, sentiers... (quels types de fréquentation, quels caractéristiques physiques, quelle histoire, quelles conditions de gestion)
- Observer les dégradations des chemins (les causes, les problèmes types liés à l'écoulement des eaux, à la qualité de l'assiette, à la pente, à la stabilité des versants, aux atteintes paysagères et environnementales, à la sécurité)
- Séquencer les itinéraires pour préparer une stratégie d'aménagement
- Faire un diagnostic par séquence
- Mettre en place un stratégie d'intervention

Qui

Les acteurs

Propriétaire

ONF, Communes

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, Communauté de communes

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

Un marché d'étude spécifique sur cette action pourrait être lancé en partenariat avec les différents propriétaires des chemins. L'expérience de paysagiste, d'architecte du patrimoine ou bien de techniciens de la nature sur des territoires naturels protégés pourrait être la plus pertinente sur ce type de sujet. Cette action pourrait également faire l'objet d'un sujet de diplôme ou de stage pour des étudiants de formation diverses (développement local, architecte, paysagiste, gestion et protection de la nature...). Cette option nécessiterait un accompagnement par un professionnel paysagiste.

B.I.2 «La montée au Mézenc»



Depuis quelques années, on constate la régulière dégradation des chemins d'ascension au Mézenc. Elle se caractérise par une érosion importante des sentiers, l'apparition de cheminements anarchiques (préjudiciable au lieu), la disparition de milieux naturels, l'abandon d'ordures qui nuisent aux qualités du site et à son équilibre écologique. Un projet global de restauration et de mise en valeur de la montée au Mézenc est devenu une priorité.

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat (forêt domaniale)

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF

Partenaire(s)

Programme LIFE, Natura 2000, DIREN, Convention interrégionale de Massif, CBNMC, Communauté de communes du Pays du Mézenc

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

La mise en oeuvre d'une partie de programme LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement)

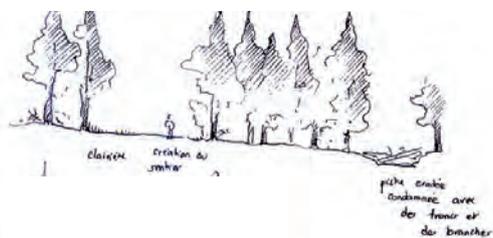
Le programme «LIFE Nature et Territoires» a pour principal objectif la préservation, et au besoin la restauration, des sites naturels menacés et l'intégration dans une politique de développement local. Il finance des actions de conservation de la nature dans le cadre de la mise en oeuvre des directives «Oiseaux» et «Habitats» et en particulier du réseau «Natura 2000». En 2004, a donc été lancée une démarche de projet aboutissant à un **programme d'actions pour la sauvegarde et la mise en valeur du site du Mézenc.**

ACTION I > La restauration des chemins à travers le Programme LIFE

Les actions prioritaires de ce programme à mettre en oeuvre concernent essentiellement la canalisation de la fréquentation, la protection de certains milieux et la restauration de chemins.

Le programme de restauration des chemins consiste à :

- recompacter certains sentiers et en daller d'autres pour rendre plus confortable la marche
- condamner les sentiers parallèles par des rémanents
- créer un nouveau sentier sur les parties les plus érodées (10/12% de pente en profitant des motifs forestiers et en respectant les milieux naturels fragiles)
- créer des emmarchements quand cela est nécessaire
- élever des murets de pierres sèches au niveau des carrefours
- mettre en place des coupes d'eau pour éviter l'érosion
- mettre en place des filins pour accompagner les sentiers sur les secteurs protégés
- mettre en place des blocs de pierre ou des pierres dressées pour guider le randonneur



> Dessins d'Alain Freytet, Paysagiste-Conseil de la DIREN Auvergne

B. PARCOURIR

B.2. LANCER DES CHANTIERS PILOTES



«Un sentier bien entretenu fait partie de l'image perçue d'un espace naturel. Au delà d'un objet patrimonial et d'un moyen de découverte, le sentier est ainsi un support de communication. Fréquenté par plusieurs milliers de personnes, il établit un lien direct avec chacun des randonneurs. Son aspect et son état resteront dans les mémoires : ils seront associés à la qualité estimée de l'espace protégé et donc à la pertinence de sa gestion.» [Restauration des sentiers, manuel pédagogique et technique](#), Parco Naturale delle Alpi Marittime, Parc National du Mercantour

La restauration des chemins doit être un objectif prioritaire dans un site classé. Aussi, plusieurs chemins ont été repérés pour leurs enjeux d'image et de fonctionnement à l'échelle du site.

Quoi

Les objectifs

- Connaître les chemins, pistes, sentiers... (quels types de fréquentation, quelles caractéristiques physiques, quelle histoire, quelles conditions de gestion)
- Observer les dégradations des chemins (les causes, les problèmes types liés à l'écoulement des eaux, à la qualité de l'assiette, à la pente, à la stabilité des versants, aux atteintes paysagères et environnementales, à la sécurité)
- Séquencer les itinéraires pour préparer une stratégie d'aménagement
- Faire un diagnostic par séquence
- Mettre en place un stratégie d'intervention

Qui

Les acteurs

Propriétaire

ONF, Communes

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, Communauté de communes, associations, fédérations

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

La mise en relief de cas concrets permet de mettre le doigt sur la nécessité de revaloriser des techniques et des savoir-faire concernant l'entretien des chemins aujourd'hui presque perdus.

La restauration d'un chemin fait partie de la stratégie d'aménagement que pourra mettre en avant l'observatoire des chemins du site classé (Action B.1.1), ces actions étant intimement liées. Il s'agit d'apporter des réponses techniques face à des pathologies identifiées sur site.

Mettre en place la démarche de l'observatoire des chemins :

1. Connaissance du chemin
2. Identifier les pathologies
3. Proposer des réponses techniques

En zone de montagne, la conception et l'entretien des chemins sont des opérations souvent annuelles qui doivent révéler un site avec discrétion mais efficacité.

B.2.1. Reprofilage des ourlets et des fossés de bords de route le long de la route de Peccata

> Limiter le stationnement sauvage le long de la route et l'érosion des bas-côtés



En période estivale, la montée au col de Peccata se fait le plus souvent au milieu d'un long couloir de voitures à cause d'une absence d'organisation des zones de stationnements. Ce mode de parking sauvage laisse en morte saison des bas-côtés tassés et des ornières sur de nombreux début de chemins de randonnée. Le reprofilage des bords de la route doit devenir un chantier pilote en la matière à mener dans le cadre du projet d'accueil global (cf.cahier A.Accueillir).

Etat des lieux

- tassement et creusement des talus
- formation d'ornières
- création de passage vers les prairies ou la forêt

Solutions techniques

- reprise du profil des ourlets
- apport de terre si besoin
- aide à la recolonisation herbacée naturelle
- ensemencement de certains secteurs avec «mélange de prairies»
- mise en place de dispositif de limitation d'accès à certains endroits stratégiques si besoin (barrière pour les travaux forestiers et secours...)

B.2.2. Les chemins depuis la maison forestière à la croix de Peccata

> Limiter l'érosion par l'eau et éviter les cheminements anarchiques



Les chemins entre Peccata et la maison forestière sont très fréquentés (été comme hiver) et par conséquent très dégradés (toilettes sauvages, tassement, érosion, cheminements anarchiques...). Des décisions doivent être prises concernant l'itinéraire à conseiller et la restauration des sentiers.

Etat des lieux

- mauvaise qualité de l'assiette
- dégradations liées aux écoulements des eaux
- des atteintes paysagères et environnementales (talus creusés, multiplication des tracés)

Solutions techniques

- reprise du profil du sentier
- arasement des blocs rocheux
- mise en place d'un radier
- mise en place de revers d'eau

B.2.3 Le GR 7, en lisière du cirque des Estables

> Limiter l'érosion par l'eau et la colonisation par la lisière forestière



Le GR7 s'offre comme un belvédère sur le cirque des Estables. Très emprunté et soumis à de rudes conditions climatiques, il se dégrade peu à peu. Sa qualité et son confort participent à l'image que l'on a du site et dans ce sens, une restauration est à prévoir.

Etat des lieux

- mauvaise qualité de l'assiette
- dégradations liées aux écoulements des eaux
- atteintes paysagères et environnementales (talus creusés, multiplication des tracés)
- colonisation par la forêt

Solutions techniques

- reprise du profil du sentier
- arasement raisonné des blocs rocheux
- mise en place d'un radier
- mise en place de revers d'eau ou des passages pavés

B.2.4 La montée à l'Alambre

> Rendre lisible la montée afin d'éviter la multiplication des cheminements



La montée au sommet se fait en partie sur les pistes de ski et dans la forêt. Le parcours est souvent pentu, pas toujours confortable et mal signalé. Par ailleurs, ce chemin doit devenir le nouvel accès à l'aire de décollage de parapente (cf. cahier D. Les Sommets). La requalification du chemin et la mise en valeur des richesses des lieux doivent pouvoir réenchanter l'expérience de l'ascension de cette petite montagne, sans pour autant en faire un nouvel itinéraire balisé.

Etat des lieux

- mauvaise qualité de l'assiette
- dégradations liées aux écoulements des eaux
- des atteintes paysagères et environnementales (talus creusés, multiplication de traces)
- manque de lisibilité du tracé

Solutions techniques

- reprise du profil du sentier
- arasement raisonné des blocs rocheux
- mettre en place des revers d'eau
- balisage simple par des pierres dressées ou des cairns

B.2.5. Le vrai chemin de ronde

> Réouvrir le chemin pour éviter qu'il ne disparaisse



La découverte inattendue d'un chemin de ronde construit sur la partie haute du sommet nous rappelle que nous sommes sur un domaine forestier. Les gardes forestiers du début du XX^e siècle avaient exposé leurs savoir-faire en bâtissant un sentier au-dessus de la forêt. Ce petit bijou, patrimoine vernaculaire, doit aujourd'hui être reconnu et restauré.

Etat des lieux

- murets de soutènement en pierres sèches
- chemin dans les pierriers
- pavage et pierres dressées
- le tout recouvert sous les genévriers

Solutions techniques

- reprise des murets
- dégagement des pierres
- défrichage des genévriers gênants
- balisage sur site par des pierres dressées ou des cairns
- pratique de l'itinéraire par une boucle

B.2.6. La draille de Soutrou

> Limiter l'érosion et rendre possible son usage dans les prairies



Les drailles sont les chemins traditionnels des bêtes et des hommes. Celle de Soutrou traverse le site classé du sud vers le nord. La partie forestière est très dégradée et disparaît sous la colonisation végétale. La partie prairiale est peu praticable car elle a été transformée en prairie clôturée et n'est pas équipée de dispositifs de franchissement des clôtures (passages canadiens ou poignées amovibles...). Un projet de restauration de l'ensemble de l'itinéraire est nécessaire.

Etat des lieux

- mauvaise qualité de l'assiette
- dégradations liées aux écoulements des eaux
- atteintes paysagères et environnementales (ornières, multiplication des tracés)
- colonisation par la forêt
- clôture non amovible (privatisation)

Solutions techniques

- reprise du profil du sentier
- arasement raisonné des blocs rocheux
- mise en place d'un radier
- mise en place de revers d'eau
- défrichage des bas-côtés
- installation de dispositifs de franchissement des clôtures

B.2.7 Le sentier de découverte de la cascade du Salin

> Ouvrir un sentier pour accéder à la cascade du Salin



La cascade du Salin est une originalité du site classé qui reste aujourd'hui peu connue car peu accessible. Un travail de médiation auprès des propriétaires et l'établissement d'une simple convention permettrait d'envisager la création d'un petit sentier soit par le haut de la cascade, depuis la route, soit par le bas dans les prés depuis les Narces (un lien logique avec le sentier de découverte existant serait alors à imaginer).

Etat des lieux

- tracé non existant
- pratique existante, randonnée accompagnée

Solutions techniques

- définition d'un tracé
- balisage simple
- piétinement simple pour la création du sentier
- mise en place de dispositifs de franchissement dans les portions en pente (marche, lacets..)
- mise en place de revers d'eau
- ...

B.2.8 Le sentier depuis la carrière de Chaudeyrolles à la roche pointue

> Créer un cheminement de découverte en dehors de la route



La carrière de Chaudeyrolles a pour vocation de devenir une des portes d'entrée du site classé avec un réaménagement mettant ce lieu en valeur (cf. cahier A. Accueillir). Une liaison piétonne doit être imaginée pour relier la carrière à la roche pointue et au-delà aux chemins d'accès à Peccata et au Mézenc, en évitant la route. Le tracé passerait dans la Réserve Biologique Dirigée où est présente la tulipe sauvage induisant une attention toute particulière lors de la création du sentier.

Etat des lieux

- tracé non existant

Solutions techniques

- définition d'un tracé
- balisage simple
- mise en place de dispositifs de franchissement dans les portions en pente (marche, lacets..)
- mise en place de revers d'eau
- ...



La forêt du Mézenc : quelles exigences pour le site classé ?

Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, la volonté de protection des sols et de lutte contre les crues s'est incarnée dans la politique de restauration des terrains de montagne (RTM). Ici comme ailleurs, dans les Alpes, les Pyrénées ou l'Aigoual, des terrains de pâtures, individuels ou collectifs ont été réquisitionnés et plantés, souvent en résineux.

La forêt domaniale qui en résulte aujourd'hui est issue de cette volonté, mais aussi le fruit d'un certain nombre d'expérimentations en matière d'essences nouvelles censées répondre aux conditions climatiques difficiles.

Classé en 1997, le site du massif du Mézenc présente un aspect contrasté entre des versants inférieurs à forte valeur fourragère et patrimoniale, des espaces de mi-pente occupés par une forêt de résineux qui mériteraient aujourd'hui un traitement plus qualitatif et des sommets soumis à une forte fréquentation et une colonisation par des espèces exogènes.

L'Etat a souhaité à travers le classement, puis la mise en œuvre d'un cahier de gestion qui s'appuie sur une étude paysagère approfondie, accompagner les pratiques de gestion sylvicoles : celles-ci doivent faciliter une orientation vers des critères de qualité paysagère où la vue et le point de mire sont souvent synonymes de milieux plus ouverts et de richesse biologique. L'accent est mis également sur des motifs paysagers plus discrets mais qu'il faut révéler afin de redonner au site son caractère (sources, rochers isolés, éboulis, ancien chemin..) et un vocabulaire de montagne.

Il ne s'agit pas de bouleverser la gestion de la forêt domaniale, mais de définir un certain nombre de petits gestes et d'interventions ciblées, en cohérence avec les attentes des différents usagers (visiteurs, gestionnaires de la station de ski, prestataires privés...) et dans le respect des valeurs patrimoniales du site.

Les priorités qui émergent suite aux échanges des ateliers du site classé sont celles qui concernent le stationnement et la circulation. Le déplacement des parkings existants et la requalification de la forêt d'accueil de la maison forestière sont l'occasion de mettre en pratique certaines des préconisations dont les principes sont évoqués ici.

Pour le site classé du Mézenc et la forêt domaniale, l'enjeu est de construire une gouvernance vertueuse où les objectifs sont partagés et le rôle de chacun bien défini :

- L'Etat, via la Diren, demeure le garant du site et des caractéristiques qui ont amené son classement. Il assure un rôle de conseil et parfois d'assistance au maître d'ouvrage.
- L'ONF, acteur historique incontournable et gestionnaire forestier intègre les préconisations définies dans les objectifs communs et les met en pratique.
- Les collectivités locales, intègrent les exigences qualitatives et les procédures administratives dans leurs projets (recours à maîtrise d'œuvre systématique et qualifiée en paysage et génie écologique, présentation en amont des projets au garant du site).

C'est grâce à cette collaboration fructueuse que le site classé du Mézenc prendra toute sa dimension et pourra être reconnu par chacun comme un « monument naturel » emblématique du département et élément de notre patrimoine national.

Inspecteur des Sites, DIREN Auvergne

C.

JARDINER LA FORÊT AUJOURD'HUI

Des petits gestes pour de grands effets

« Les forêts publiques satisfont de manières spécifiques à des besoins d'intérêt général, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservation des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique. » (art L1 du Code forestier)

La forêt du Mézenc est un formidable atout pour le développement et l'accueil des activités touristiques sur le plateau et pour l'ensemble de la Haute-Loire. Certains modes de gestion spécifiques ou simplement quelques petites actions d'entretien annuel évidentes permettraient d'améliorer l'image et l'accueil de cette forêt. Qu'ils correspondent à l'ouverture de quelques perspectives visuelles ou bien à l'entretien des bords de pistes de ski de fond, ces petits gestes quotidiens doivent participer de la politique d'accueil de la forêt domaniale.

Une rencontre annuelle sur le terrain (à l'issue d'un comité de gestion par exemple) entre les prestataires touristiques, la communauté de communes, certains membres du comité de gestion et l'ONF, devra établir un plan simple et efficace d'actions d'entretien (coupe, débroussaillage, nettoyage).

Il faut permettre à une logique de petits gestes de se mettre en place le plus simplement du monde de manière à, d'une part rendre possibles certains usages saisonniers ou quotidiens, et d'autre part rendre le site plus accueillant tout au long de l'année.

C. JARDINER LA FORÊT

C.I. OUVRIR DES VUES



La forêt du Mézenc n'autorise quasiment plus aucun dialogue visuel avec le plateau alentour. Recouvrant uniformément les flancs du massif, les échappées vers les horizons lointains ne sont possibles que depuis les sommets ou depuis les prairies.

Pourtant de nombreuses occasions existent sur le site, notamment le long des axes traversants, de réouvrir dans le couvert forestier, en des endroits précis, des points de vue.

Il ne s'agit le plus souvent que de quelques arbres à couper, ou d'une portion de plantation à éclaircir.

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat, Communes des Estables et de Chaudeyrolles, Conseil Général

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, Communes des Estables et de Chaudeyrolles, Conseil Général

Partenaire(s)

DIREN Auvergne, Communauté de communes du Pays du Mézenc, Prestataires activités touristiques

Quoi

Les objectifs

- Pouvoir voir les horizons lointains, apercevoir les sommets, dialoguer avec les versants doivent faire partie des expériences à vivre sur le Mézenc.

COMMENT

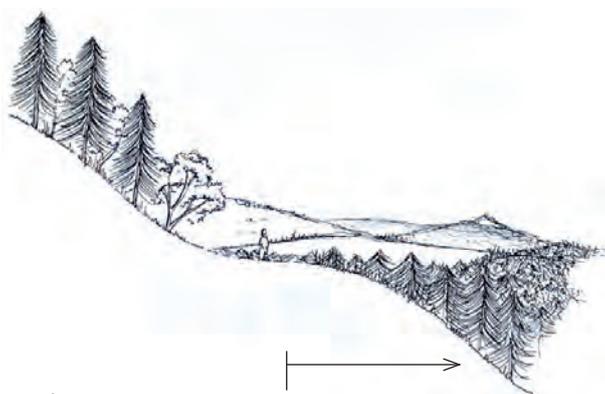
Description / Moyens / Méthode

> A travers les différentes conventions signées entre l'ONF et les acteurs locaux pour l'usage de la forêt domaniale, des modalités de gestion particulière de forêt doivent être décidées en vue d'un meilleur accueil du public. Ces modalités doivent faire l'objet d'une réunion annuelle de concertation avant la période d'exploitation (cf. Convention).

> Ouvrir des points de vues



Avant

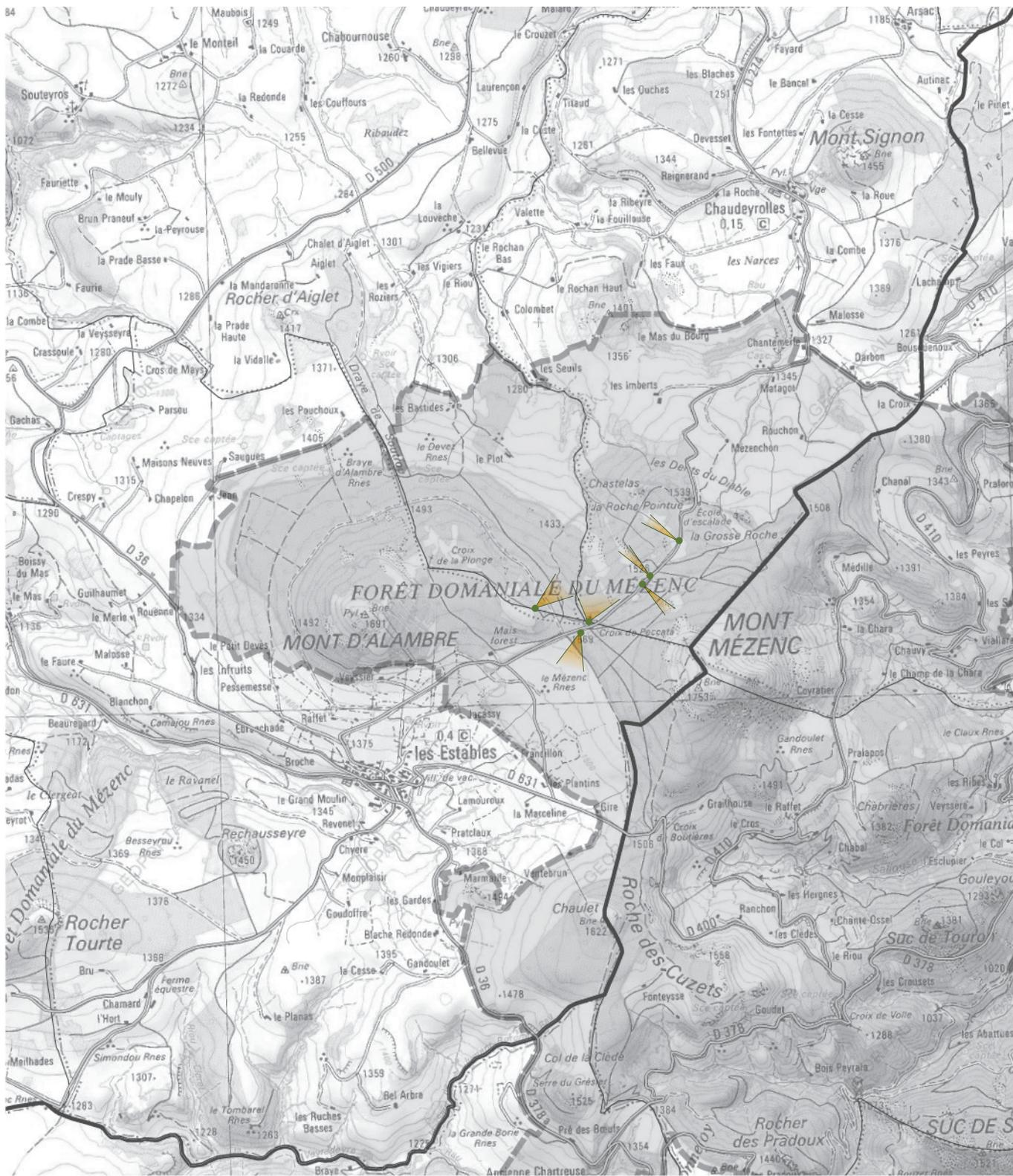


Après



Reculer la lisière en certains endroits

- ACTIONS**
- LIEU N°1 Depuis le col de Peccata**
 - LIEU N°2 Depuis la route**
 - LIEU N°3 Depuis le chemin de Costebelle**



C. JARDINER LA FORÊT

C.2. DEGAGER LES SOUS-BOIS DE LA FORÊT D'ACCUEIL



RETIRER LES CHABLIS, ÉVACUER LES BRANCHES, ÉLAGUER LES ARBRES, COUPER CERTAINS ARBRES, PROTÉGER ET/OU PLANTER DES FEUILLUS...

« Les forêts publiques sont des espaces naturels ouverts à tous et librement accessibles (enfants, personnes âgées, naturalistes, sportifs, chasseurs, professionnels de la forêt...). Aménager et équiper la forêt pour l'accueil du public, constitue le troisième volet de la gestion durable de la forêt.»

(in ONF, L'Élu forestier, guide à l'usage des communes, avril 2006)

Très fortement fréquentée, la forêt du Mézenc doit être accueillante pour l'ensemble des usagers. Aussi des modes d'entretien spécifiques des sous-bois doivent-êtré définis sur les espaces forestiers à vocation récréative.

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat, Communes des Estables et de Chaudeyrolles

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, Communes des Estables et de Chaudeyrolles

Partenaire(s)

DIREN Auvergne, Communauté de communes du Pays du Mézenc, Prestataires activités touristiques

Quoi

Les objectifs

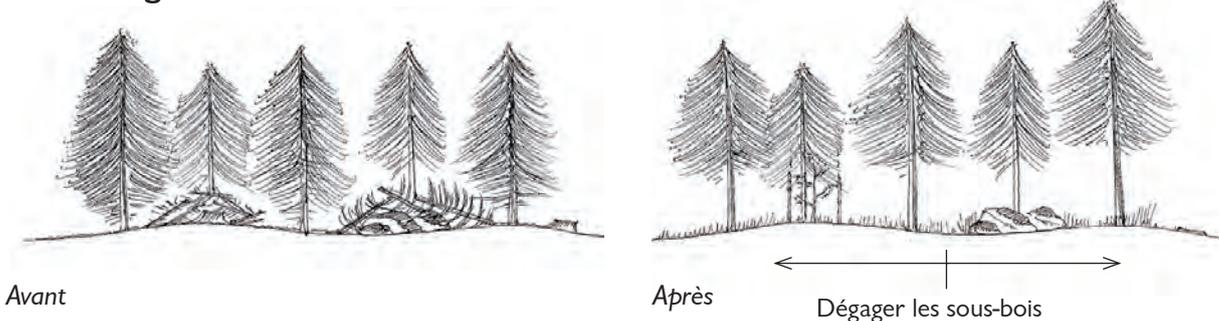
- Favoriser des sous-bois clairs et lumineux synonyme de biodiversité et de forêts accueillantes
- Mettre en oeuvre des moyens d'entretien réguliers
- Oeuvrer de manière à renouveler le couvert végétal (plantation et/ou préservation des feuillus)

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

> A travers les différentes conventions signées entre l'ONF et les acteurs locaux pour l'usage de la forêt domaniale, des modalités de gestion particulière de forêt doivent être décidées en vue d'un meilleur accueil du public. Ces modalités doivent faire l'objet d'une réunion annuelle de concertation avant la période d'exploitation (cf. Convention).

> Menager la forêt récréative



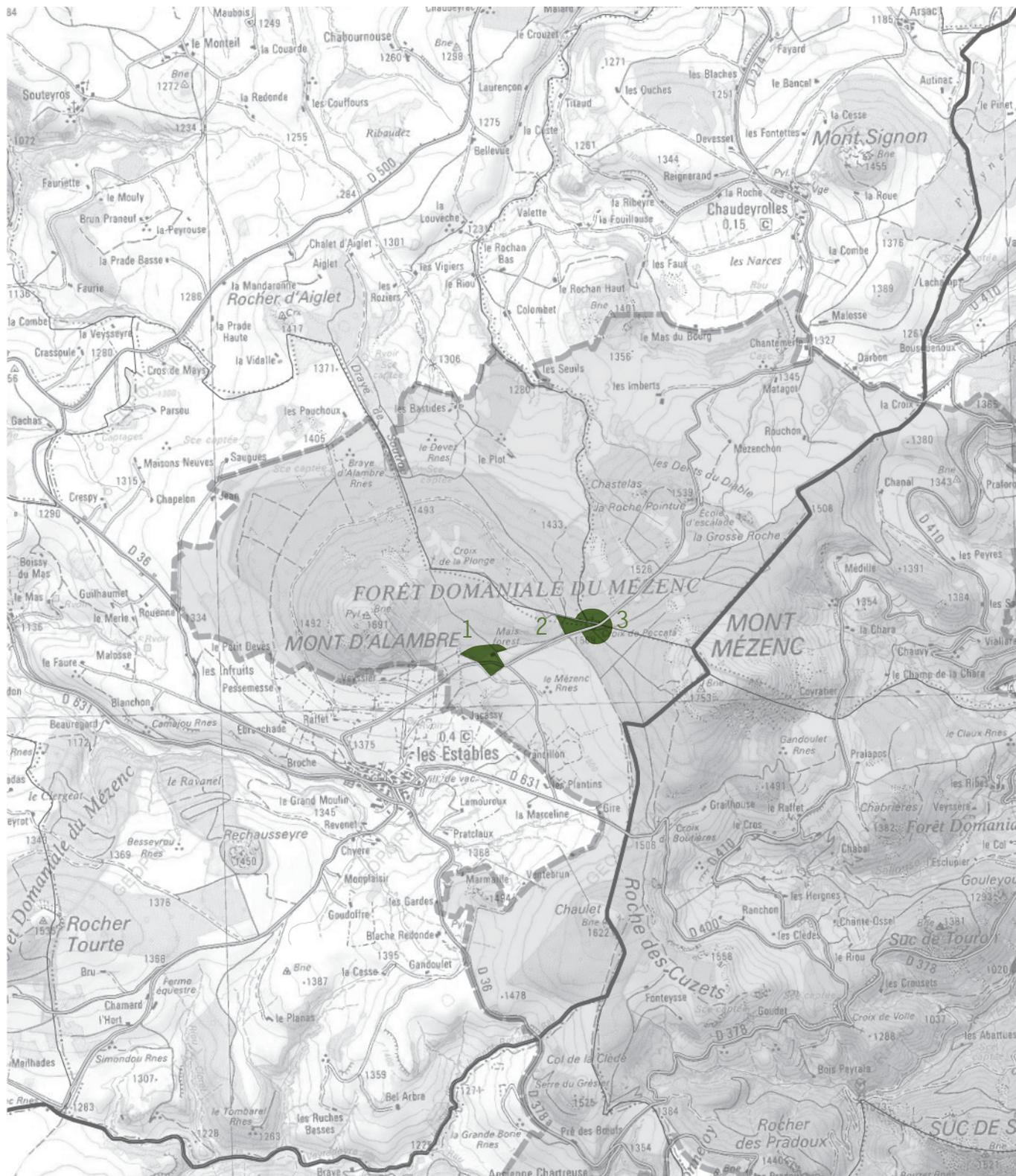
> La série récréative de la forêt domaniale doit répondre à des exigences de qualité concernant l'accueil (lumière, beaux sujets, propreté des sous bois, arbres élagués, préservation des feuillus...).

ACTIONS

LIEU N°1 **Autour de la Maison Forestière**

LIEU N°2 **Autour du « triangle » au début du chemin de ronde**

LIEU N°3 **Autour du col de la croix de Peccata**



C. JARDINER LA FORÊT

C.3. ENTREtenir LES BORDS DES CHEMINS ET DES PISTES DE SKI



L'originalité du site classé du massif du Mézenc tient également à la présence de la petite station de ski de moyenne montagne. La présence de la forêt joue ici un rôle important dans le maintien de la neige en saison hivernale.

Sa gestion doit ainsi participer au bon fonctionnement des domaines skiables (alpins et nordiques) en améliorant les possibilités d'enneigement et en entretenant les différentes lisières forestières.

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, Communauté de communes du Pays du Mézenc, Conseil Général

Partenaire(s)

DIREN Auvergne, Prestataires activités touristiques

Quoi

Les objectifs

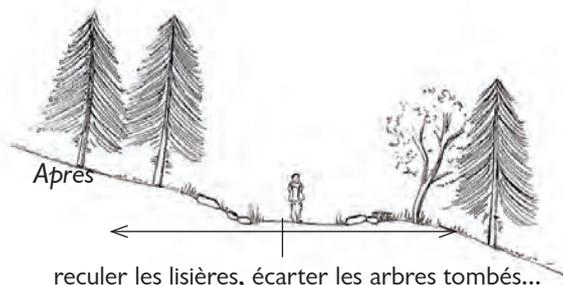
- Sur l'ensemble du domaine skiable (nordique et alpin) et des itinéraires pédestres balisés, repérer et évaluer chaque début de saisons (hiver et été), les besoins en termes d'entretien, de coupes d'arbres...
- Un balisage simple, sur le terrain, des travaux d'entretien nécessaires avec les personnes concernées (association sportives, station et ONF) doit permettre une rapidité d'exécution

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

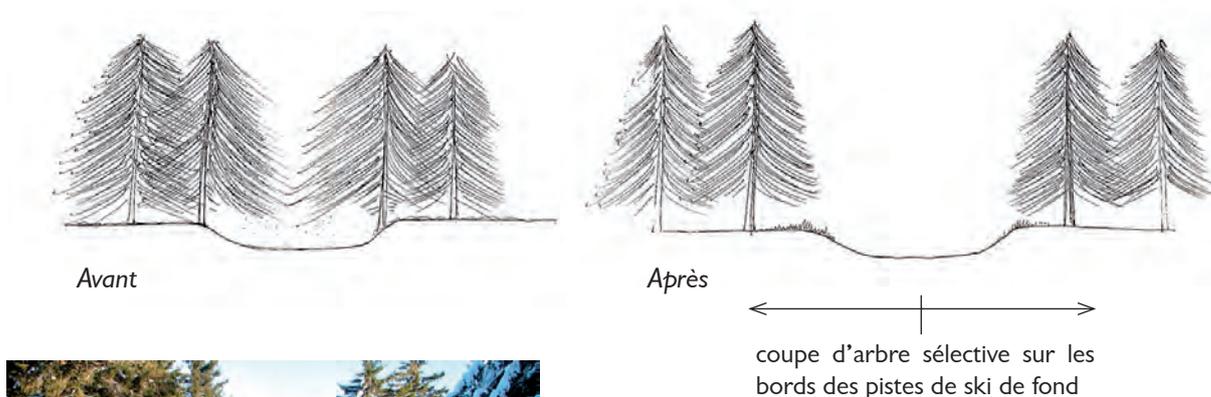
> A travers les différentes conventions signées entre l'ONF et les acteurs locaux pour l'usage de la forêt domaniale, des modalités de gestion particulière de forêt doivent être décidées en vue d'un meilleur accueil du public. Ces modalités doivent faire l'objet d'une réunion annuelle de concertation avant la période d'exploitation (cf. Convention).

> Entretien des chemins forestiers



> Les chemins et les sentiers sont devenus de vrais supports de l'activité touristique du massif. La diversité des chemins, leur caractère particulier et leur entretien, participent à l'image du site.

ACTIONS > gestion arbre-neige le long des pistes de ski de fond



> La recherche d'un enneigement optimal des pistes de ski de fond doit inciter l'ONF à une gestion particulière des bords des chemins. Une coupe sélective d'arbre de façon à ce que les houppiers ne se touchent pas est à envisager.

> gestion des lisières forestières au niveau des pistes et télési

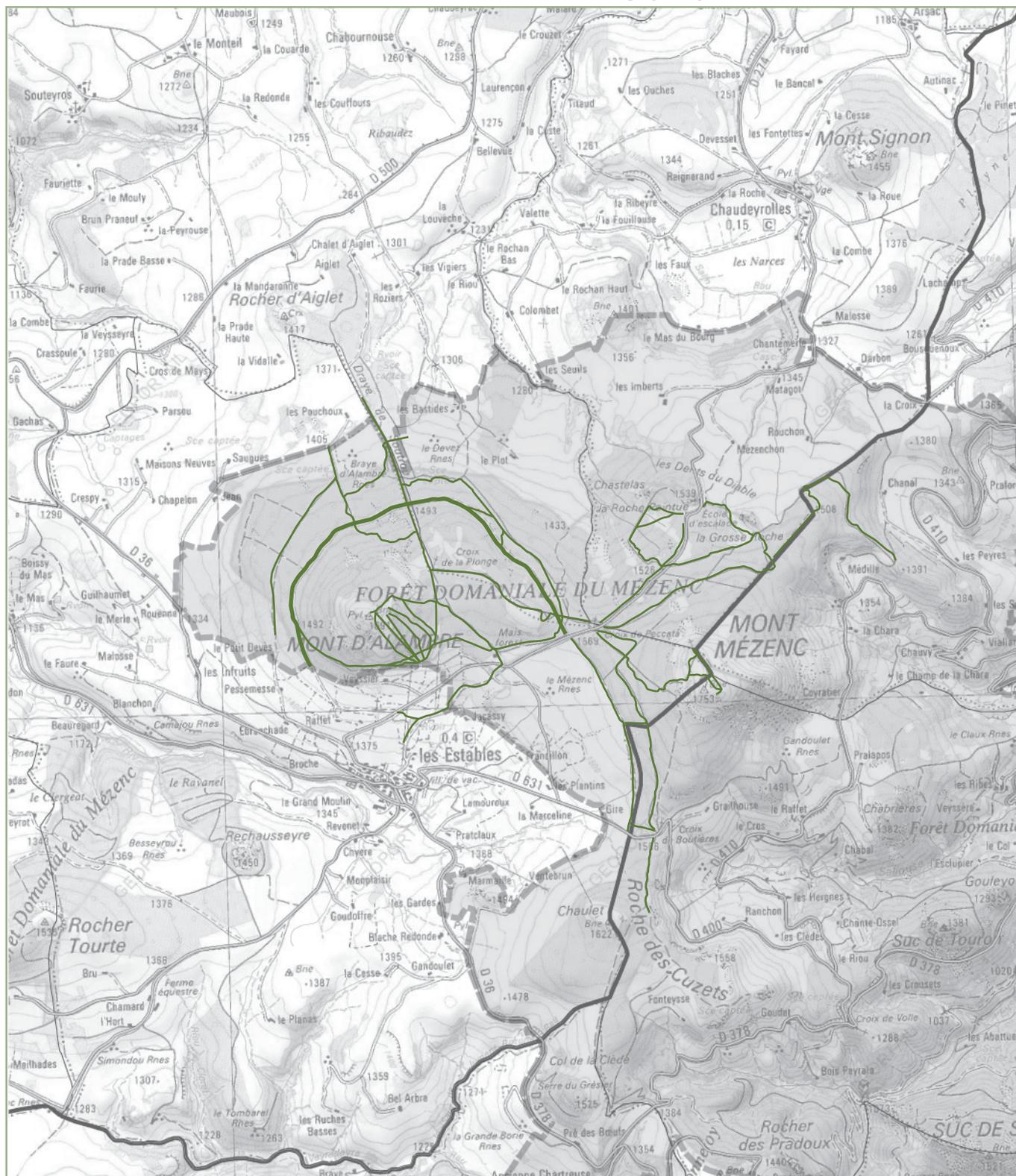


> Le confort et la sécurité des skieurs (sur le domaine alpin) sur les pistes de descente ou le long des remontées mécaniques doivent être recherchés. Cela passe par un entretien des lisières (cf. C.3.4). Une éclaircie de celles-ci conduira à un meilleur confort pour les usagers en même temps qu'elle permettra une régénération naturelle sur les franges.

> NB : Une après-midi de terrain entre l'ONF et les personnes de la station permettra d'identifier rapidement et simplement les arbres à couper ou à élaguer par les agents de l'ONF dans le cadre de leur convention.

ACTIONS

- LIEU N°1 **Le long des pistes de ski de fond**
- LIEU N°2 **Les lisières forestières au niveau des pistes et téléskis**
- LIEU N°3 **Des zones de stockage de neige dans la forêt**
- LIEU N°4 **La draille de Soutrou (de la ferme de Veysier à St Front) (cf.B)**
- LIEU N°5 **Le chemin d'accès au rocher de Jacassy (cf.B)**



NB. Le décret d'application n°2007-942 de l'article L11 du code forestier stipule que lorsqu'ils sont agréés ou approuvés, les documents de gestion valent dispense de toute autre formalité pour effectuer les opérations d'exploitation et les travaux prévues dans les documents de gestion.

Un propriétaire forestier soumis à la législation sur les sites classés peut donc effectuer des coupes et des travaux dès lors qu'ils sont prévus dans le document de gestion forestière validé par les autorités en charge des sites sans avoir à effectuer d'autres démarches. Le cahier de gestion se positionne donc comme un document de référence tentant d'explicitier l'attitude favorable à la mise en oeuvre du projet du site classé.

C'

JARDINER LA FORÊT POUR DEMAIN

Une gestion durable de la forêt pour demain

« Les forêts publiques satisfont de manières spécifiques à des besoins d'intérêt général, soit par l'accomplissement d'obligations particulières dans le cadre du régime forestier, soit par une promotion des activités telles que l'accueil du public, la conservations des milieux, la prise en compte de la biodiversité et la recherche scientifique. » (art L1 du Code forestier)

La forêt du Mézenc offre aujourd'hui un visage fragilisé. La composante forestière du site classé est pourtant essentielle tant le manteau enveloppant les monts d'Alambre et du Mézenc marquent les paysages du plateau. Pour cette forêt, un nouveau visage est à construire. Il passe probablement par une (re)naissance du couvert existant en faisant la part belle à la régénération naturelle, dans la mesure du possible, afin de conforter la dimension « sauvage » de ce haut-lieu.

Depuis une philosophie générale à l'itinéraire méthodologique pour une demande d'autorisation, en passant par l'identification des typologies forestières paysagères et par les occasions d'hétérogénéiser le couvert forestier, le cahier de gestion dédié à la forêt doit initier les grandes orientations pour la forêt de demain. Ces dernières devront être intégrées au futur plan d'aménagement forestier. Demain n'induit en rien un caractère d'urgence. Nous sommes dans le temps forestier (plusieurs décennies), bien entendu.

Le terme jardiner a un sens particulier dans le langage forestier. Ce n'est pas celui que nous utilisons ici. C'est-à-dire que les modes de gestion forestière doivent s'orienter vers des pratiques plus souples, plus aléatoires, agissant par touche, par sélection afin d'hétérogénéiser peu à peu le couvert forestier. Ceci passe par le repérage d'occasions paysagères. Nous entendons par occasions paysagères, tous les éléments naturels ou culturels qui font le socle forestier et qui, derrière cette apparente homogénéité, donne une identité à chaque lieu de la forêt (l'eau, la roche, les lisières, les feuillus...).

C'. JARDINER LA FORÊT

C'.I. CONSTRUIRE UNE FORÊT DE MONTAGNE DE GRANDE QUALITÉ



La forêt est un élément majeur du paysage du Mézenc. Elle participe, par sa présence en écharpe autour des sommets, au réhaussement du massif, pour lui donner au final ce caractère de petite montagne tant appréciée par les alti-ligériens. Mais a contrario, cette forêt par sa composition monospécifique de résineux, son apparence rectiligne et sombre et ses sous-bois au caractère austère disqualifient son caractère naturel et par là, son image de montagne.

Aussi, il est urgent de réorienter les choix et les pratiques forestières afin de maintenir son rôle d'origine de restauration de terrain de moyenne montagne et celui de production de bois tout en les conjuguant aux attentes partagées d'une belle forêt de montagne.

C'.I.I. Des attitudes pour demain



Pour achever la mise en place d'une forêt de montagne sur le Mézenc, il semble nécessaire de poser un nouveau regard sur elle, un regard plus attentif, plus naturaliste, plus paysagiste...

Cette transformation ne se fera pas sur le court terme, car le temps biologique de la forêt est bien plus long que celui de notre existence, surtout à cette altitude. Il faut néanmoins aujourd'hui accompagner la gestion sylvicole des plantations existantes pour une évolution vers une forêt plus ouverte et plus «naturelle».

Quoi

Les objectifs

- Diversification des essences forestières
- Reconstitution d'un sous-étage forestier
- Création d'une forêt plus ouverte

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat, communes, propriétaires privés

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, propriétaires privés

Partenaire(s)

ONF, CRPF, DDEA, CG 43 (Natura 2000), SICALA (CT Haut-Lignon)

COMMENT Description / Moyens / Méthode

Constat : Les plantations artificielles d'épicéas ont un impact écologique et paysager négatif reconnu. La fermeture des paysages est ici importante. Le fonctionnement hydrologique et les zones humides sont modifiées, les têtes de bassin s'acidifient, la forêt est peu accueillante.

Il est nécessaire de réorienter les pratiques de gestion pour une évolution de la forêt vers une plus grande qualité paysagère et naturelle.

NB : Toutes les mesures présentées dans les parties suivantes devront être intégrées au futur plan d'aménagement de la forêt qui précisera les volumes estimatifs des coupes, les parcelles concernées, les traitements spéciaux...

OBJECTIFS > Privilégier le modèle de forêt jardinée**> Observer et favoriser la régénération naturelle avant tout**

En l'absence de régénération naturelle, des mesures d'accompagnement devront être mises en oeuvre pour reconstituer au plus vite un couvert forestier (traitement irrégulier des lisières, maintien de quelques arbres au centre de la parcelle.

> Protéger les terrains de l'érosion**> Mettre en place des îlots de diversification**

Définir des occasions naturelles et paysagères pour ouvrir des îlots de lumière et d'hétérogénéisation cf. C'2

> Préserver ou restaurer des corridors biologiques**> Mettre en place des îlots de senescence**

Mettre en place des îlots forestiers exclus définitivement de tout prélèvement de bois, notamment dans la réserve biologique dirigée.

> Proscrire toute coupe à blanc supérieure à 0,5ha

En dehors de toutes préoccupations sanitaires, la coupe à blanc d'une parcelle est à proscrire afin de pouvoir enclencher la régénération d'un sous-étage forestier, premier pas vers une forêt jardinée.

> Proscrire toute plantation monospécifique en rang

Tout projet de plantation après coupe (dans le cas où la régénération naturelle est faible) devra proposer des alternatives à la plantation monospécifique et privilégier une plantation aléatoire en favorisant le développement de feuillus.

> Produire du bois

C'. JARDINER LA FORÊT

C'.2. LES OCCASIONS D'HÉTÉROGÉNÉISER LE COUVERT



« Protéger l'environnement en forêt, c'est prendre en compte l'écosystème dans son ensemble, porter attention aux sols et aux ressources en eau. C'est limiter les impacts de ses activités. La biodiversité dite «ordinaire» concerne tous les espaces forestiers. Prendre certaines précautions et avoir le réflexe biodiversité dans la gestion et les travaux courants, c'est essentiel. »

Les orientations de gestion de la forêt du site classé doivent tendre vers une restauration et une mise en valeur des milieux naturels en s'appuyant sur le potentiel de biodiversité de certaines situations forestières, écologiques et paysagères.

cf. plan ci-joint «Relevé sommaire des occasions»

- ACTION C'.2.1. **La présence de l'eau**
- ACTION C'.2.2. **La présence de la roche**
- ACTION C'.2.3. **Au contact des lisières sommitales**
- ACTION C'.2.4. **Au contact des lisières prairiales**
- ACTION C'.2.5. **Les catastrophes naturelles**
- ACTION C'.2.6. **Les feuillus isolés dans le couvert résineux**

C'.2.1. La présence de l'eau *cf. plan «Relevé sommaire des occasions»*



Faire abstraction de l'existence d'un ru ou d'une zone humide est un non sens environnemental et paysager.

Sa reconnaissance et sa prise en compte dans toutes interventions et travaux forestiers revêt une importance majeure permettant par ce biais d'introduire un renouvellement de la forêt en y installant lumière et biodiversité.

Quoi

Les objectifs

- Inventorier et reconnaître sur le terrain l'ensemble du réseau hydrologique (sources, rus, ruisseaux, zones humides...)
- Réouvrir des clairières autour de ces espaces et restaurer les berges et milieux naturels qui y sont attachés
- Prendre impérativement en compte ces éléments dans tous travaux forestiers (limiter le passage d'engins, supprimer les rémanents ...)

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Forêt domaniale, Forêts communales, Forêts privées

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, privés

Partenaire(s)

ONF, CRPF, DDEA, CG 43 (Natura 2000), SICALA (CT Haut-Lignon)

COMMENT Description / Moyens / Méthode

Constat : De nombreux ligneux plantés gagnent à la périphérie des tourbières et dans le lit des ruisseaux, provoquant ainsi un assèchement par effet de pompage et une perte de lumière utile à la biodiversité.

Chaque composante du réseau hydrologique (sources, rus, ruisseaux, zones humides...) ayant fait l'objet d'un inventaire et d'un relevé précis, doit, dans les travaux forestiers, devenir prétexte à la réouverture de clairières, au recul des lisières et par conséquent à l'introduction de la lumière en sous-bois favorable à la régénération naturelle.

NB : La présence de l'eau (sous toutes ses formes) nécessitera des moyens de mise en oeuvre des travaux particuliers (choix des engins de débardage, précaution pour les passages, évacuation des rémanents...)

ACTIONS > au contact des rus et ruisseaux

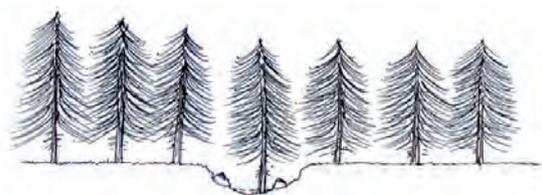
Principe : Création de «corridors écologiques de connexion» par éclaircies fortes des bords de ruisseaux intra-forestiers de part et d'autre des berges. Les bois et rémanents seront évacués.

NB : les feuillus et sapins seront conservés.

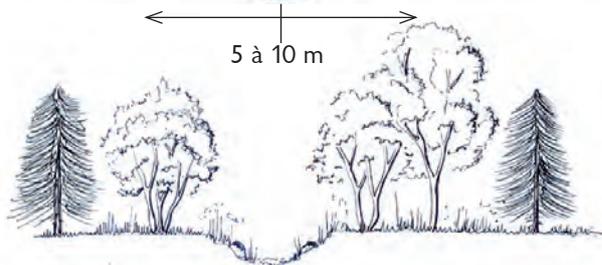
> Sites d'application prioritaires :

le cours forestier du Haut-Lignon et les ruisseaux intra-forestiers de la forêt de Chaudeyrolles

Avant



Après



NB : Les travaux sur le cours forestier du Haut-Lignon pourraient être réalisés dans le cadre du contrat territorial du Haut-Lignon, porté par le SICALA

> au contact des zones humides et des sources

Principe : Restaurer un écotone plus naturel entre les zones humides et les plantations intégrant à terme des îlots de diversification, en créant des zones tampons en bordure de zones humides. Coupe rase, par bouquet sur 10 à 30 m autour des zones humides.

NB : les feuillus et sapins seront conservés.

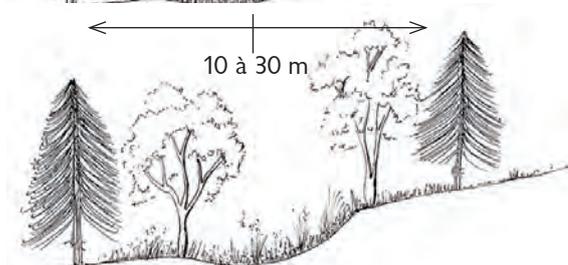
> Sites d'application prioritaires :

les mégaphorbiaies des sources du Lignon et les zones humides intra-forestières

Avant



Après



NB : Les travaux sur les mégaphorbiaies pourraient être réalisés dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 sur les mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlet planitiaire et des étages montagnards à alpin, code 6430. Mesure A32301 : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage.

C'.2.2. La présence de la roche cf. plan «Relevé sommaire des occasions»



La pierre, sous toutes ses formes, raconte les histoires du massif du Mézenc. Escarpements rocheux, blocs ératiques, pierriers, lauzes... tous témoignent de la longue construction des paysages dont on hérite aujourd'hui.

Leur reconnaissance, leur lisibilité et leur mise en valeur sont des objectifs qui vont dans le sens du jardinage de la forêt et également une nouvelle occasion d'hétérogénéiser le couvert forestier et d'y installer la biodiversité.

Quoi

Les objectifs

- Inventorier et reconnaître sur le terrain l'ensemble des composants rocheux les plus remarquables (blocs, pierriers, escarpements rocheux...).
- Se saisir de ces occasions pour ouvrir des vues et des clairières mettant en valeur ces éléments.
- Prendre impérativement en compte ces éléments dans tous travaux forestiers (notamment éclaircies, pistes forestières...)

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

Constat : Certaines plantations gagnent les escarpements rocheux, les éboulis de certains versants et encerclent des ensembles de blocs ératiques présents dans les sous-bois. Ces plantations n'ont, pour la plupart, aucune vocation sylvicole et nuisent à la lisibilité de ces composantes naturelles. Ils dégradent également certains habitats remarquables. Ils doivent être supprimés dans leur intégralité.

> Chaque composante du socle géologique (blocs, pierriers, escarpements rocheux...) ayant fait l'objet d'un inventaire et d'un relevé précis, doit, dans les travaux forestiers, devenir prétexte à la réouverture de clairières, au recul des lisières et par conséquent à l'introduction de la lumière en sous-bois favorable à la régénération naturelle.

NB : La présence de la roche (sous toutes ses formes) pourra nécessiter un bûcheronnage manuel et directionnel des arbres inaccessibles à l'abatteuse.

ACTIONS

> au contact des blocs erratiques

Principe : A l'occasion de travaux forestiers, création de clairières dans un premier temps par coupe d'arbres en bouquet autour des blocs, pour y installer un îlot de diversification dans un deuxième temps.

NB : les feuillus et sapins seront conservés

Avant



Après



> **Exemple :** les blocs de basalte dans la forêt de Chaudeyrolles

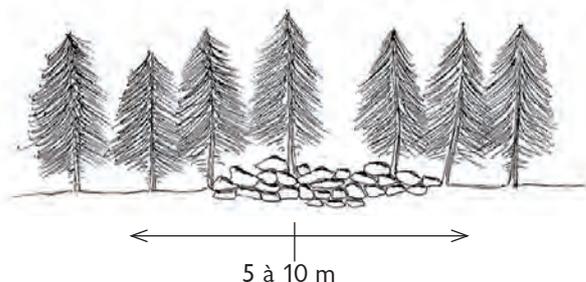


ACTIONS > au contact des pierriers, éboulis

Principe : Restaurer la naturalité des pierriers intra forestiers, en supprimant les épicéas mal venus. Tous les résineux présents seront supprimés dans leur intégralité. Les lisières pourront être également reculées sur quelques mètres.

NB : les feuillus et sapins seront conservés sur les lisières.

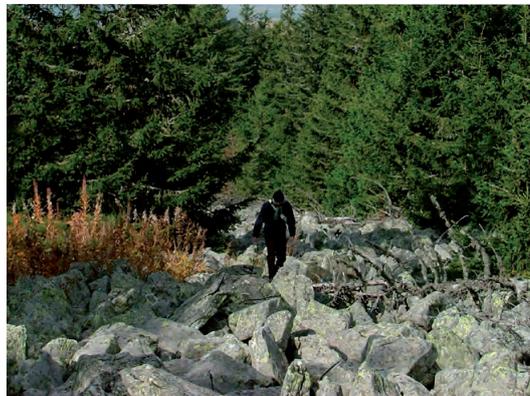
Avant



Après



> **Exemple** : les pierriers le long de la route de Chaudeyrolles

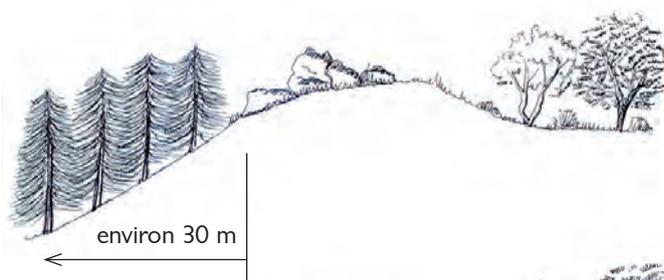


NB : Les travaux sur les pierriers et les éboulis du massif du Mézenc pourraient faire l'objet d'un Contrat Natura 2000 sur les éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival, code 8110. Mesure F22713 : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitat ou mesure A32328 : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats en zone non forestière.

ACTIONS > au contact des escarpements rocheux

Principe : Dégager les escarpements rocheux afin de les rendre lisibles depuis des vues proches et lointaines et de restaurer les habitats rupicoles et les landes alpines et subalpines.

Avant



Après



> **Exemple** : la barre rocheuse entre les dents du diable



NB : Les travaux sur les escarpements rocheux pourraient faire l'objet d'un Contrat Natura 2000 sur les landes alpines et subalpines, code 4060.

C'.2.3. Au contact des lisières sommitales cf. plan «Relevé sommaire des occasions»



Les sommets sont des repères symboliques dans les paysages du Mézenc. Leur nudité, leur ouverture et leur caractère rocheux donne au site l'apparence d'une petite montagne. Aussi, le maintien d'une limite intangible pour le développement de la forêt est essentiel pour préserver le caractère montagnard. De plus les parties sommitales sont des milieux écologiques d'une grande diversité et d'une grande valeur patrimoniale. Préserver leur existence et leur vitalité est un enjeu majeur.

Quoi

Les objectifs

- Préserver l'ouverture des calottes sommitales
- Restaurer les landes
- Repousser les lisières en les éclaircissant

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

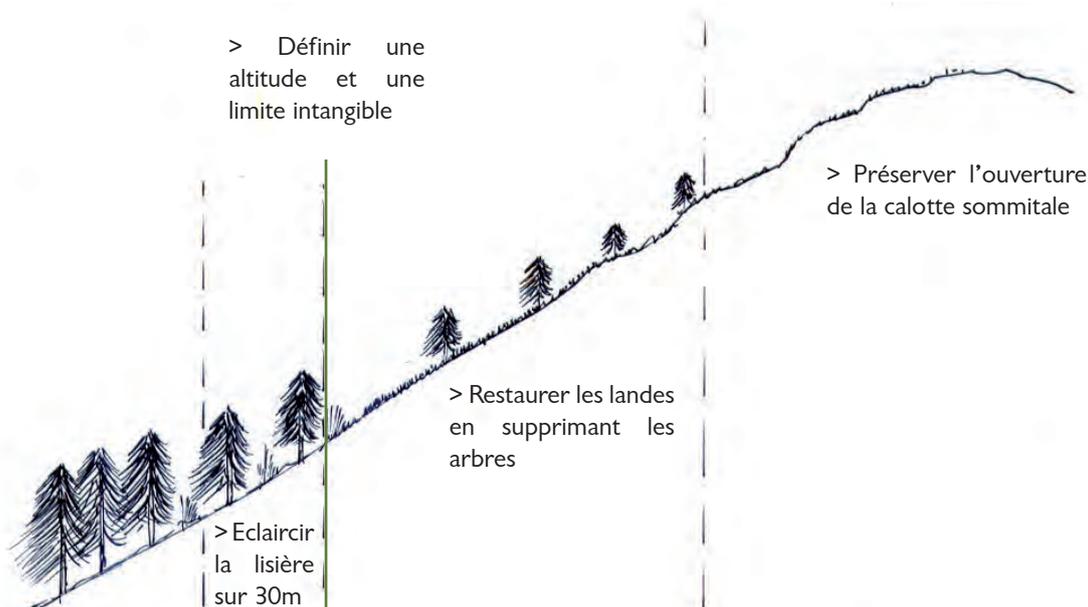
Constat : Les plantations de résineux sur les versants des sommets (Mézenc, Alambre, Chaulet) ont tendance à remonter et à coloniser les sommets au détriment de certains habitats d'intérêt communautaire. Ces arbres n'ont, pour la plupart, aucune vocation sylvicole. Ils doivent être supprimés dans leur intégralité.

ACTIONS

> Site d'application prioritaire : le sommet du Mézenc

Principe : Redescendre la lisière forestière en supprimant les arbres malvenus ayant poussés sur les landes et les pierriers (*Pinus uncinata* ou *Pinus mugo*). Se servir du retour d'expérience du programme Natura 2000 mené sur les landes de Costebelle.

NB : Les travaux de suppression des résineux sur les landes et pierriers sommitaux du Mézenc pourraient faire l'objet d'un Contrat Natura 2000 identique à celui mené sur Costebelle (ci-après).



ACTIONS > Site d'application prioritaire : le plateau de Costebelle

Contrat Natura 2000 engagé en 2009 :
Rétablissement d'une lande sèche à callune et
génévrier (4030-4060)

Mesure A32301 : Chantier lourd de restauration de
milieux ouverts ou humides par débroussaillage.

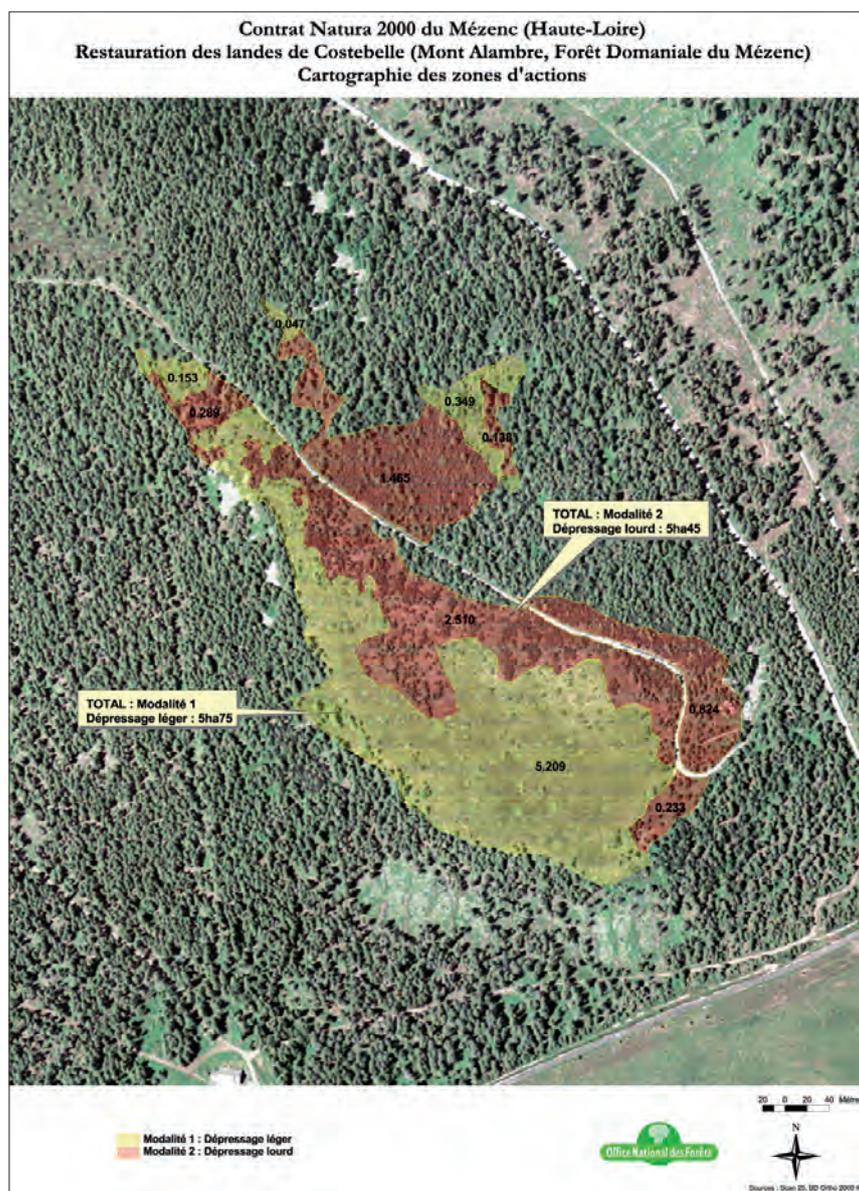
Mesure A32305 : Chantier d'entretien par un
gyrobroyage ou un débroussaillage léger.

Objectif : ouverture de landes envahies par des
ligneux non autochtones.

Principe : Bûcheronnage, coupe / abattage des
végétaux ligneux exogènes (*Picea abies*, *Pinus mugo*,
Pinus cembra, *Pinus uncinata*). Le *Pinus sylvestris* et
les essences feuillues locales seront conservés avec
une densité maximale de 10 arbres/ha.



NB : Ces travaux devraient être réalisés dans le
courant de l'année 2009



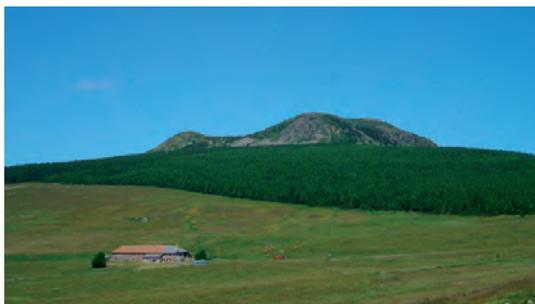
Extrait du cahier des
charges contrat Natura
2000 (Mézenc, Mont
Alambre, Costebelle)

> Autres sites d'application :

- le sommet du Chalet
- le sommet du Mont Alambre

C'.2.4. Au contact des lisières prairiales

cf. plan «Relevé
sommaire des occasions»



Les paysages sont fortement marqués par les zones de contact entre les espaces fermés et les espaces ouverts, entre la forêt et les prairies.

Ces lignes sont aujourd'hui le plus souvent épaisses, sombres et impénétrables alors qu'elles pourraient devenir accueillantes, lumineuses et le lieu d'épanouissement d'une biodiversité retrouvée : un entre-deux paysage.

Quoi

Les objectifs

- Faire rentrer la lumière dans les lisières
- Rendre physiquement accessible la forêt par ses bords
- Estomper l'effet de barrière, de ligne infranchissable

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

Constat : Les lisières externes que comportent les forêts du Mézenc sont importantes dans l'apparence paysagère du site. Elles sont pour beaucoup rectilignes, sombres, uniformes et peu accueillantes. Elles n'ont pour la plupart aucun intérêt paysager et peu d'intérêt écologique.

> Les lisières prairiales doivent pourtant constituer des zones tampons entre la forêt et l'espace agricole. Elles doivent devenir de véritables écotones où la diversité règne. Pour cela un travail de jardinage des lisières externes doit être effectué afin d'apporter de la profondeur et de l'irrégularité à ces zones de rencontre.

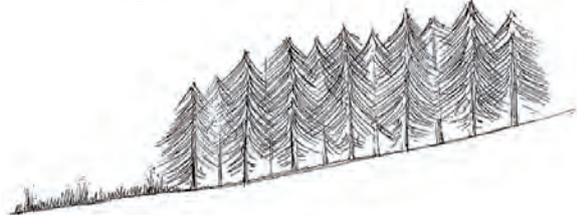
NB : Le travail des lisières nécessitera le plus souvent un jardinage manuel afin d'observer sur le terrain et pour chaque cas les sujets à sélectionner, ceux à garder, les zones à reculer afin d'aboutir à terme à une lisière ouverte...

ACTIONS

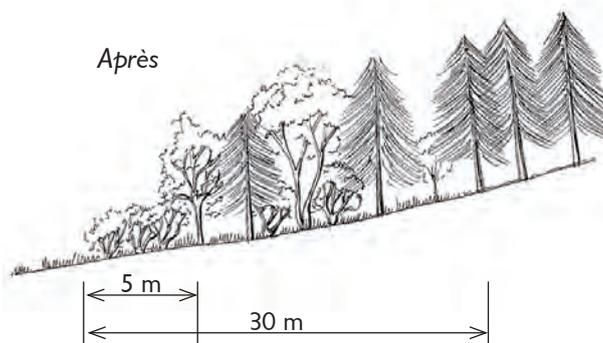
Principe : Les lisières constituées de résineux doivent évoluer vers la composition suivante : une rangée d'arbres de lisières dont les branchages forment écran, précédés ou entremêlés d'arbres plus petits, et d'une bordure de végétation buissonnante et herbacée.

- > Eclaircir par des coupes sélectives les lisières
- > Reculer à certains endroits les lisières
- > Observer les espèces qui s'y installent
- > Envisager lorsque le contexte est favorable, une gestion diversifiée de ces lisières (par exemple, pré-bois pâturés...).

Avant



Après



C'.2.5. Les “catastrophes” naturelles



La forêt du Mézenc et notamment ses épicéas sont depuis quelques décennies victimes d'attaques de ravageurs qui déciment ou affaiblissent localement les peuplements forestiers.

Le résultat de ces attaques imprévisibles comparables à l'effet de violentes tempêtes devraient être autant d'occasions d'hétérogénéiser le couvert forestier afin de pérenniser à long terme un forêt moins sensible à ces “fléaux” et au changement climatique.

Quoi

Les objectifs

- Se saisir de ces trouées opportunes pour laisser la régénération naturelle faire son travail
- Aider par des plantations pertinentes (notamment de feuillus pionniers) la diversification progressive du peuplement forestier lorsque la régénération naturelle est trop faible.

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

- > Création de clairières à évolution libre autour de chablis ou de trouées après tempête ou encore de coupes sanitaires qui viendront compléter le maillage d'îlots de lumière.
- > Observation et suivi de la régénération naturelle.
- > Si plantation, suppression de l'effet de lignes, aucune plantation monospécifique...

C'.2.6. Les feuillus isolés dans le couvert de résineux



La forêt du Mézenc reste aujourd'hui une futaie régulière de résineux. Pourtant sous le couvert, ménageant quelques trouées lumineuses, quelques feuillus parviennent à subsister.

Chacun d'eux doit faire l'objet de toutes les attentions lors de travaux forestiers dans l'optique de conserver ces pionniers préfigurant la forêt de demain.

Quoi

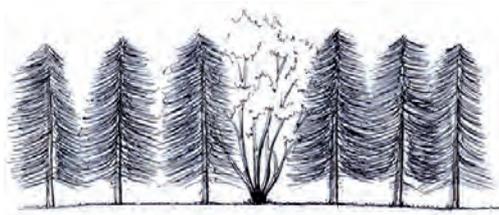
Les objectifs

- Se saisir, autant que possible, de chaque individu pour laisser la régénération naturelle faire son travail en éclaircissant autour d'eux.
- Aider par des plantations pertinentes (notamment de feuillus pionniers) la diversification progressive du peuplement forestier lorsque la régénération naturelle est trop faible.

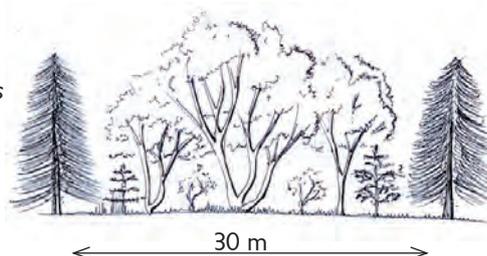
ACTIONS

Principe : Eclaircir autour des feuillus afin de constituer des petits îlots de diversification potentiels. Ces clairières doivent exister autour de chaque feuillu existant dans la forêt.

Avant



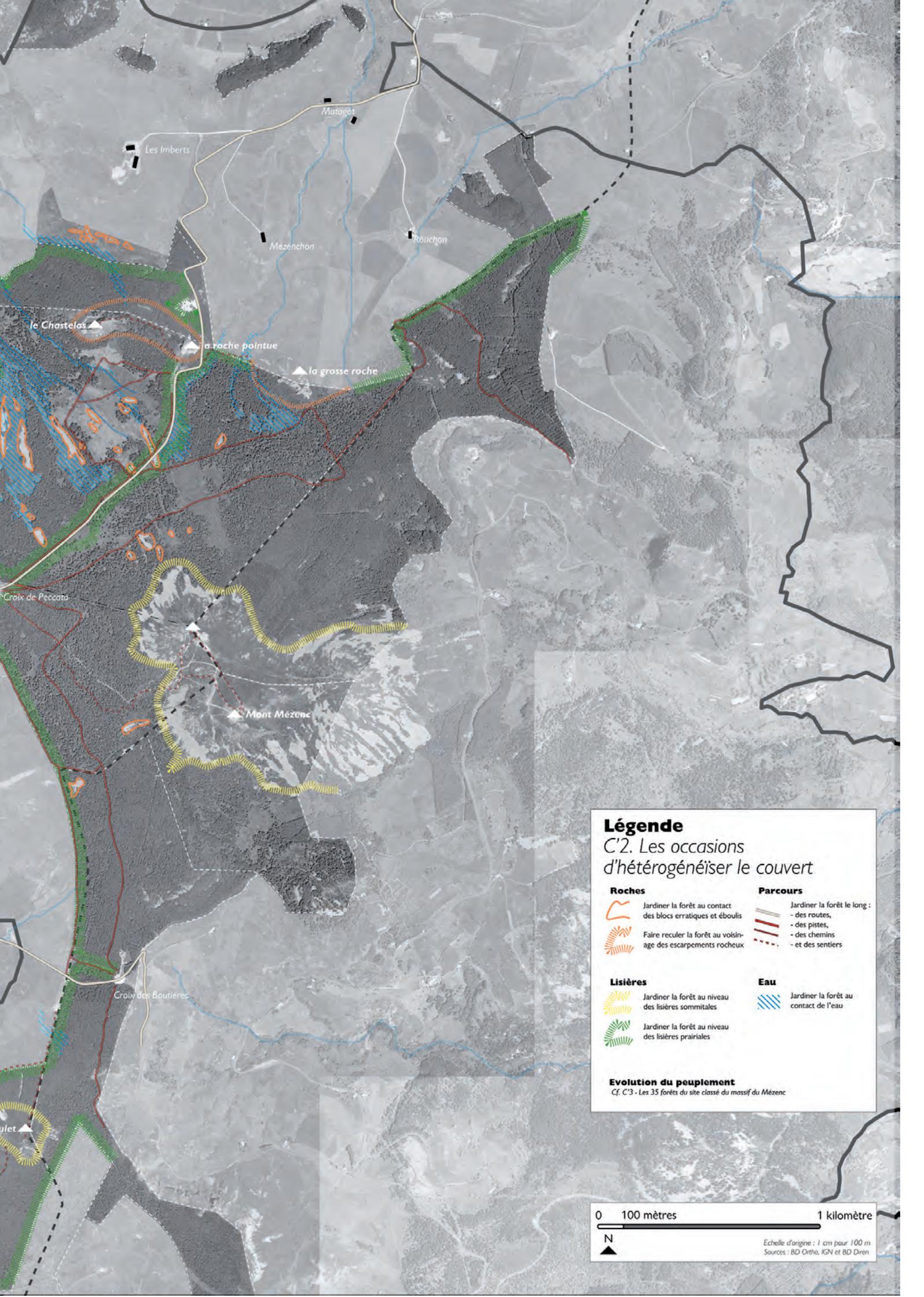
Après



Site classé du Massif du Mézenc
C'2. Relevé sommaire des occasions

DIREN Auvergne - Septembre 2009





Légende
C'2. Les occasions d'hétérogénéiser le couvert

| | |
|---|--|
| <p>Roches</p> <ul style="list-style-type: none">  Jardiner la forêt au contact des blocs erratiques et éboulis  Faire reculer la forêt au voisinage des escarpements rocheux | <p>Parcours</p> <ul style="list-style-type: none">  Jardiner la forêt le long : - des routes, - des pistes, - des chemins - et des sentiers |
| <p>Lisières</p> <ul style="list-style-type: none">  Jardiner la forêt au niveau des lisières sommitales  Jardiner la forêt au niveau des lisières prairiales | <p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none">  Jardiner la forêt au contact de l'eau |

Evolution du peuplement
Cf. C'3 - Les 35 forêts du site classé du massif du Mézenc



C'. JARDINER LA FORÊT

C'.3. LES 35 FORÊTS ET LANDES DU SITE CLASSÉ DU MASSIF DU MÉZENC

> Reconnaître la diversité des forêts et landes du Mézenc

La première étape pour aller dans le sens d'une belle forêt de montagne est de reconnaître que la forêt du Mézenc n'est pas une mais multiple. Cette diversité de situations, d'apparences, d'usages fait la richesse du site et devient une entrée privilégiée pour penser la renaissance de la forêt. Chaque forêt = des particularités + des potentiels + des occasions. Aussi, chaque orientation de gestion spécifique pour chacune des forêts est présentée ici comme un champs de possibles conduisant, à terme, à l'amélioration de la qualité naturelle et paysagère du site.



FORÊT 1 La forêt derrière la Maison forestière*forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière de conifères à maturité

Sous-bois : Enherbé et parfois encombré par des rémanents

Usages dominants : Récréatif

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers une futaie avec mélange feuillu-résineux en sous-étage

Sous-bois : Enherbé et accueillant

Usages possibles : Accueil

**FORÊT 2 Les plantations de Jacassy***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Jeune futaie régulière en mélange de résineux

Sous-bois : Inexistant

Usages dominants : Aucun

Objectif

Peuplement : Eclaircie rapide des jeunes sujets (densité forêt ouverte)

Sous-bois : Enherbé et accueillant

Usages possibles : Pâturage en continuité avec les prairies riveraines

**FORÊT 3 Le triangle de la Maison forestière***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière de conifères à maturité

Sous-bois : Epilobes et arbrisseaux

Usages dominants : Limité

Objectif

Peuplement : Suivant les modalités d'aménagement du parking

Sous-bois : Enherbé et accueillant

Usages possibles : Stationnement, Accueil

**FORÊT 4 La forêt sous Costebelle***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière de conifères à maturité

Sous-bois : Epilobes et arbrisseaux

Usages dominants : Limité

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers une futaie avec mélange feuillu-résineux en sous-étage et ouverture de trouées à chaque occasion (cf. C'.2)

Sous-bois : Diversifié et accueillant

Usages possibles : Limité



NB. Les usages s'entendent ici hors productions forestières plus ou moins intensives (usages que l'on retrouve sur l'ensemble des 35 forêts).

FORÊT 5 La carrière de Chaudeyrolles*forêt ouverte***Constat**

Peuplement : Régénération pionnière sur arène granitique

Sous-bois : Diversifié

Usage dominants : Limité, fin de carrière, dépôt

Objectif

Peuplement : Maintien d'une forêt ouverte spontanée en mélange de feuillus et de résineux

Sous-bois : Diversifié

Usage possibles : Accueil, espace récréatif

**FORÊT 6 La forêt et les landes des deux Dents du Diable***forêt ouverte***Constat**

Peuplement : Forêt ouverte et/ou landes sèches

Sous-bois : Landes d'intérêt communautaire

Usages dominants : Parcours sur sentier

Objectif

Peuplement : Maintien d'une forêt ouverte et/ou landes sèches

Sous-bois : Landes d'intérêt communautaire

Usages possibles: Parcours sur sentiers

**FORÊT 7 La forêt communale de Chaudeyrolles***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière d'épicéas en attente de première éclaircie

Sous-bois : Inexistant sauf au niveau des zones humides, clairières, pierriers, rochers...

Usages dominants : Limité

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers une futaie mélangée par bouquets (feuillus) à chaque occasion (cf. C'.2)

Sous-bois : Diversifié

Usages possibles : Limité

**FORÊT 8 La forêt de la Grosse Roche***forêt ouverte***Constat**

Peuplement : Forêt ouverte d'épicéas clairsemés

Sous-bois : Flore riche et diversifiée

Usages dominants : Limité, parcours sur sentier

Objectif

Peuplement : Maintien d'une forêt ouverte, diversification des essences bienvenues

Sous-bois : Préservation de la flore

Usages possibles : Limité, parcours sur sentier



NB. Les usages s'entendent ici hors productions forestières plus ou moins intensives (usages que l'on retrouve sur l'ensemble des 35 forêts).

FORÊT 9 Les hêtraies des Narces de Chaudeyrolles*forêt fermée***Constat**

Peuplement : Hêtraie de montagne
 Sous-bois : Agréable et pâturé
 Usages dominants : Pâturage et bois de chauffage

Objectif

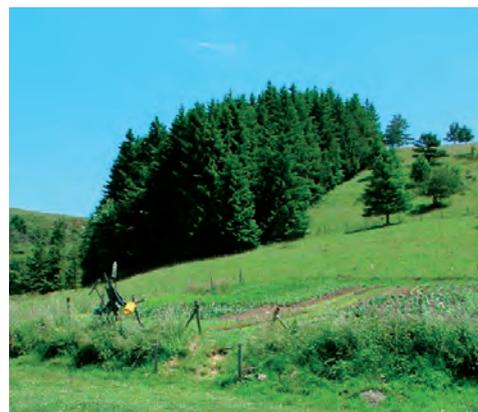
Peuplement : Maintien de ces hêtraies, EBC dans les documents d'urbanisme
 Sous-bois : Agréable et pâturé (pression de pâturage adaptée avec mise en défens si nécessaire afin de ne pas compromettre la régénération)
 Usages possibles : Pâturage et bois de chauffage

**FORÊT 10 Le timbre-poste des Narces***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière d'épicéas
 Sous-bois : Inexistant
 Usages dominants : Aucun

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers plantation de hêtres en sous-étage après éclaircie pour à terme mettre en place une hêtraie
 Sous-bois : Pâturé (pression de pâturage adaptée avec mise en défens si nécessaire afin de ne pas compromettre la régénération)
 Usages possibles : Pâturage et bois de chauffage

**FORÊT 11 La hêtraie de Jean***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière de hêtres
 Sous-bois : Agréable
 Usages dominants: Acrobranche

Objectif

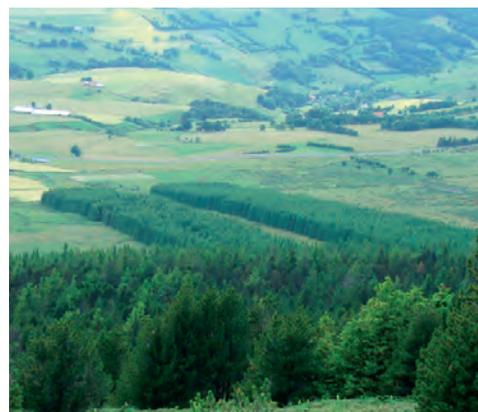
Peuplement : Passage progressif vers une futaie avec renouvellement en sous-étage
 Sous-bois : Agréable (piétinement contrôlé avec mise en défens si nécessaire afin de ne pas compromettre la régénération)
 Usages possibles : Acrobranche

**FORÊT 12 Les langues boisées des Infruits***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière d'épicéas
 Sous-bois : Inexistant
 Usages dominants : Limité

Objectif

Peuplement : Suppression à terme (modification du règlement de boisement)
 Sous-bois : Prairie
 Usages possibles : Pâturage



NB. Les usages s'entendent ici hors productions forestières plus ou moins intensives (usages que l'on retrouve sur l'ensemble des 35 forêts).

FORÊT 13 La forêt et les landes de Costebelle*forêt ouverte / landes***Constat**

Peuplement : Forêt ouverte d'épicéas et pins clairsemés tendant à refermer l'espace

Sous-bois : Lande sèche à callune et genévrier et à fétuque paniculée

Usages dominants : Limité, parcours sur sentiers et chemins

Objectif

Peuplement : Réouverture progressive vers une lande

Sous-bois : Lande sèche à callune et genévrier et à fétuque paniculée

Usages possibles : Limité, parcours sur sentier

**FORÊT 14 La forêt communale du Chalet***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière d'épicéas en attente de première éclaircie

Sous-bois : Inexistant

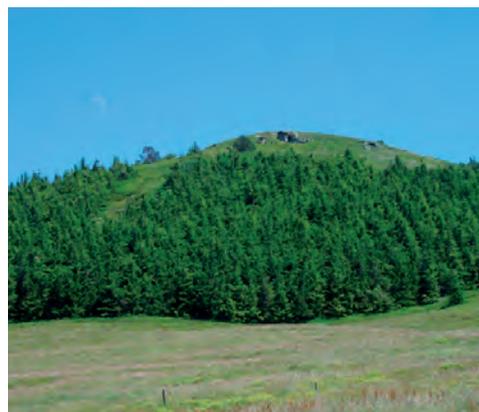
Usages dominants : Limité, ascension du sommet

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers une futaie irrégulière mélangée par bouquets (feuillus) à chaque occasion (cf. C'.2)

Sous-bois : Diversifié

Usages possibles : Limité, ascension du sommet

**FORÊT 15 La forêt des pistes de ski***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière d'épicéas

Sous-bois : Epilobes et arbrisseaux

Usages dominants : Limité

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers une futaie mélangée par petits parquets (feuillus) à chaque occasion (cf. C'.2)

Sous-bois : Diversifié

Usages possibles : Limité

**FORÊT 16 La forêt de la Croix de Peccata***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière de pins et d'épicéas localement clairsemés

Sous-bois : Enherbé, épilobes et arbrisseaux, régénération naturelle de feuillus

Usages dominants : Accueil

Objectif

Peuplement : Réouverture vers une forêt ouverte à dominante feuillue

Sous-bois : Prairies et landes

Usages possibles : Accueil et belvédère



NB. Les usages s'entendent ici hors productions forestières plus ou moins intensives (usages que l'on retrouve sur l'ensemble des 35 forêts).

FORÊT 17 La clairière des Mèlèzes*forêt ouverte***Constat**

Peuplement : Plantation de jeunes mèlèzes et régénération naturelle de sorbiers
 Sous-bois : Epilobes et arbrisseaux
 Usages dominants : Limité, cueillette de framboises, randonnée et ski sur les pistes

Objectif

Peuplement : Elimination progressive du Mèlèze au profit du Hêtre, du Sapin et des divers feuillus spontanés
 Sous-bois : Diversifié
 Usages possibles : Limité, parcours sur sentier

**FORÊT 18 La forêt des sources du Lignon***forêt ouverte***Constat**

Peuplement : Futaie régulière d'èpicéas ouverte de clairières par les mégaphorbiaies et éboulis
 Sous-bois : Sombre et monotone
 Usages dominants : Limité

Objectif

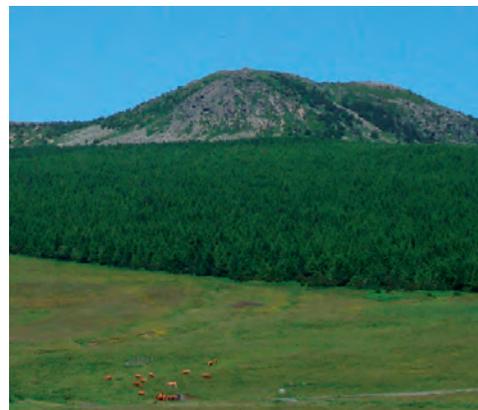
Peuplement : Passage progressif vers une futaie mélangée par bouquets (feuillus) à chaque occasion (cf. C'.2) + restauration des mégaphorbiaies (cf. C'.2 + Natura 2000) en 2010
 Sous-bois : Diversifié
 Usages possibles : Limité

**FORÊT 19 La forêt de la face sud-ouest du Mézenc***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière d'èpicéas
 Sous-bois : Epilobes et arbrisseaux
 Usages dominants : Limité, parcours sur sentier

Objectif

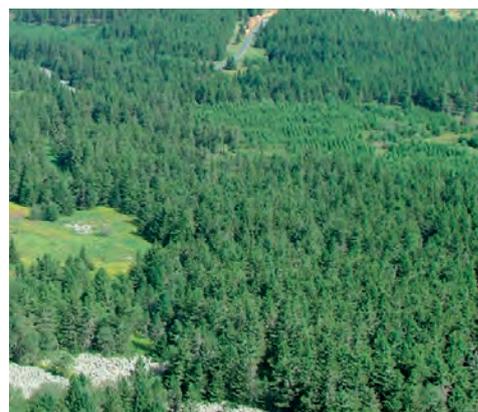
Peuplement : Passage progressif vers une futaie mélangée par bouquets (feuillus) à chaque occasion (cf. C'.2)
 Sous-bois : Diversifié
 Usages possibles : Limité, parcours sur sentier

**FORÊT 20 La forêt de la face nord du Mézenc***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière d'èpicéas avec clairières spontanées autour des éboulis, zones humides et mégaphorbiaies
 Sous-bois : Parfois sombre et localement épilobes et arbrisseaux
 Usages dominants : Limité si ce n'est forestier

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers une futaie avec mélange feuillus-résineux en sous-étage et mélange par bouquets à chaque occasion (cf. C'.2)
 Sous-bois : Diversifié
 Usages possibles : Limité



NB. Les usages s'entendent ici hors productions forestières plus ou moins intensives (usages que l'on retrouve sur l'ensemble des 35 forêts).

FORÊT 21 Les plantations au-dessus des Imberts*forêt fermée***Constat**

Peuplement : Plantation de jeunes conifères chétifs

Sous-bois : Landes sur sol squelettique

Usages dominants : Limité

Objectif

Peuplement : Suppression à terme (contrat Natura 2000)

Sous-bois : Pelouses d'intérêt communautaire (formation herbeuse à Nardus, code 6230)

Usages possibles : Limité

**FORÊT 22 La forêt entre les Bastides et le Plo (Plot)***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière d'épicéas

Sous-bois : Sombre et monotone

Usages dominants : Limité

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers une futaie avec mélange feuillus-résineux en sous-étage et mélange par bouquets à chaque occasion (cf. C'.2)

Sous-bois : Diversifié

Usages possibles : Limité

**FORÊT 23 Les plantations au-dessus de Devez***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Plantation de jeunes épicéas

Sous-bois : Prairies en cours de fermeture

Usages dominants : Limité, pâturage ?

Objectif

Peuplement : Eclaircie rapide des jeunes sujets (densité forêt ouverte, pré-bois)

Sous-bois : Prairie

Usages possibles : Pâturage

**FORÊT 24 Le triangle de la Croix de Peccata***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière de pins et d'épicéas localement clairsemés

Sous-bois : Enherbé

Usages dominants : Accueil, espace récréatif

Objectif

Peuplement : Conserver une densité de peuplement en forêt ouverte, pré-bois (Eclaircie souhaitable notamment pour les secteurs offrant des vues vers le cirque des Estables).

Sous-bois : Enherbé

Usages possibles : Accueil, espace récréatif



NB. Les usages s'entendent ici hors productions forestières plus ou moins intensives (usages que l'on retrouve sur l'ensemble des 35 forêts).

FORÊT 25 Les hêtraies au-dessus de la Croix*forêt fermée***Constat**

Peuplement : Hêtraie de montagne

Sous-bois : Agréable et pâturé

Usages dominants : Pâturage

Objectif

Peuplement : Maintien de cette hêtraie, EBC dans les documents d'urbanisme

Sous-bois : Agréable et pâturé (pression de pâturage adaptée avec mise en défens si nécessaire afin de ne pas compromettre la régénération)

Usages possibles : Pâturage

**FORÊT 26 Les langues boisées du secteur de la Croix***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière d'épicéas

Sous-bois : Sombre et monotone

Usages dominants : Limité

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers plantation de hêtres en sous-étage après éclaircie pour à terme mettre en place une hêtraie

Sous-bois : Pâturé (pression de pâturage adaptée avec mise en défens si nécessaire afin de ne pas compromettre la régénération)

Usages possibles : Pâturage

**FORÊT 27 La forêt de la Crête de Coq***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière de conifères à maturité, présence de quelques hêtres adultes

Sous-bois : Enherbé, épilobes et arbrisseaux, régénération naturelle de feuillus (hêtre et sapin)

Usages dominants : Limité, parcours sur sentier

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers une futaie avec mélange feuillus-résineux en sous-étage et mélange par bouquets à chaque occasion (cf. C'.2)

Sous-bois : Diversifié

Usages possibles : Limité, parcours sur sentier

**FORÊT 28 La forêt du tour de l'Alambre***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière de conifères à maturité, présence de quelques hêtres adultes et de beaux secteurs de sapinière.

Sous-bois : Enherbé et encombré, régénération naturelle (hêtre et sapin)

Usages dominants : Limité, parcours sur sentiers et chemins

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers une futaie avec mélange feuillus-résineux en sous-étage et mélange par bouquets à chaque occasion (cf. C'.2)

Sous-bois : Diversifié

Usages possibles : Accueil



NB. Les usages s'entendent ici hors productions forestières plus ou moins intensives (usages que l'on retrouve sur l'ensemble des 35 forêts).

FORÊT 29 Les landes de l'Alambre*landes***Constat**

Peuplement : Landes à raisin d'ours d'intérêt communautaire
 Sous-bois : Flore riche et diversifiée
 Usages dominants : Limité, quelques décollages de parapentes

Objectif

Peuplement : Maintien de cet habitat d'intérêt communautaire et élimination progressive des essences allochtones (suivi du DOCOB Natura 2000)
 Sous-bois : Préservation de la flore
 Usages possibles : Limité, quelques décollages de parapentes

**FORÊT 30 Les landes du Mézenc***landes***Constat**

Peuplement : Landes alpines et subalpines d'intérêt communautaire, sol érodé
 Sous-bois : Flore riche et diversifiée
 Usages dominants : Surfréquentation, pratiques sauvages

Objectif

Peuplement : Préservation de ces habitats d'intérêt communautaire, restauration par remottage et élimination progressive des essences allochtones (suivi du DOCOB Natura 2000)
 Sous-bois : Préservation de la flore
 Usages possibles : Fréquentation contrôlée

**FORÊT 31 Les landes du Chautet***landes***Constat**

Peuplement : Landes d'intérêt communautaire mais érosion sur les anciennes remontées mécaniques
 Sous-bois : Flore riche et diversifiée
 Usages dominants : Limité

Objectif

Peuplement : Préservation de cet habitat d'intérêt communautaire
 Sous-bois : Préservation de la flore
 Usages possibles : Limité

**FORÊT 32 La forêt de la montée du Mézenc***forêt fermée***Constat**

Peuplement : Futaie régulière d'épicéas éclaircie localement par des attaques d'insectes, érosion du sentier
 Sous-bois : Epilobes et arbrisseaux, régénération naturelle de feuillus
 Usages dominants : Ascension vers le sommet

Objectif

Peuplement : Passage progressif vers une futaie avec mélange feuillus-résineux en sous-étage, création d'un nouveau sentier, mise en défens de l'ancien sentier, travaux d'évacuation d'eau
 Sous-bois : Diversifié
 Usages possibles : Ascension vers le sommet



NB. Les usages s'entendent ici hors productions forestières plus ou moins intensives (usages que l'on retrouve sur l'ensemble des 35 forêts).

FORÊT 33 La “bande asylvatique”*landes***Constat**

Peuplement : Quelques pins clairsemés

Sous-bois : Prairie qui s'enfriche

Usages dominants : Pâturage extensif

Objectif

Peuplement : Pérenniser le pré-bois

Sous-bois : Prairie

Usages possibles : Pâturage moins extensif

**FORÊT 34 La clairière du Mézenc***forêt ouverte***Constat**

Peuplement : Ouverture après attaques d'insectes

Sous-bois : Epilobes, chablis et rémanents

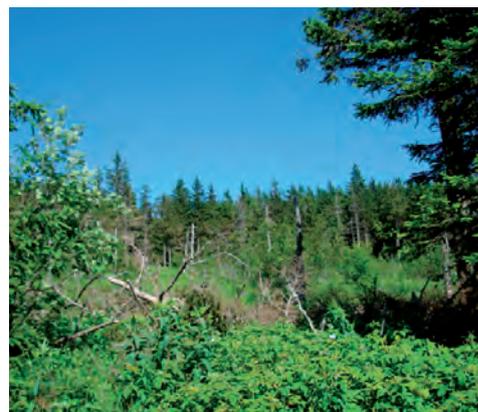
Usages dominants : Limité, ski randonnée

Objectif

Peuplement : Mise en place d'une forêt mélangée (feuillus et résineux) à partir de la régénération naturelle

Sous-bois : Diversifié

Usages possibles : Limité, ski, randonnée

**FORÊT 35 La forêt de la falaise de Costebelle***forêt fermée / ouverte***Constat**

Peuplement : Futaie régulière de conifères localement clairsemés (pins et épicéas), présence de feuillus en taillis notamment à proximité des clairières et escarpements rocheux

Sous-bois : Landes

Usages dominants: Limité, parcours sur sentier

Objectif

Peuplement : Passage vers une forêt ouverte notamment au voisinage de chaque occasion (cf. C'.2)

Sous-bois : Landes

Usages possibles : Limité, parcours sur sentier



NB. Les usages s'entendent ici hors productions forestières plus ou moins intensives (usages que l'on retrouve sur l'ensemble des 35 forêts).

NB. Le décret d'application n°2007-942 de l'article L11 du code forestier stipule que lorsqu'ils sont agréés ou approuvés, les documents de gestion valent dispense de toute autre formalité pour effectuer les opérations d'exploitation et les travaux prévues dans les documents de gestion.

Un propriétaire forestier soumis à la législation sur les sites classés peut donc effectuer des coupes et des travaux dès lors qu'ils sont prévus dans le document de gestion forestière validé par les autorités en charge des sites sans avoir à effectuer d'autres démarches. Le cahier de gestion se positionne donc comme un document de référence tentant d'expliquer l'attitude favorable à la mise en oeuvre du projet du site classé.

C'. JARDINER LA FORÊT

C'.4. L'ITINÉRAIRE MÉTHODOLOGIQUE POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION



La composante forestière du site classé est amenée à évoluer vers une forêt de plus grande naturalité. Les interventions pour tous travaux forestiers doivent aller dans ce sens.

Le comité de gestion, la commission des sites et les inspecteurs des sites sont amenés à instruire les différentes demandes d'autorisation de travaux forestiers. Aussi il est nécessaire qu'ils aient un maximum d'informations pour comprendre et évaluer les projets et leurs enjeux.

Cet itinéraire méthodologique a pour objectif de guider tout porteur de projet forestier dans la rédaction des documents de gestion forestière ou de demande d'autorisation (hors du cadre de l'article L11 du Code forestier - cf. NB page 33)

Quoi

Les objectifs

- Rendre concret pour tous, le contenu d'une demande d'autorisation demandée par la DIREN
- Se mettre d'accord sur la procédure à mener
- Exiger une réflexion supplémentaire de qualité en amont du projet (dossier de demande d'autorisation) afin de raccourcir les délais d'instruction et de garantir la pertinence des projets

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

> La note méthodologique suivante détaille en quelques points le contenu du dossier de demande d'autorisation d'aménagement forestier dans le périmètre du site classé. Ces points de méthode doivent justifier le bien fondé des choix retenus au regard des réalités du terrain et de la philosophie d'intervention en site classé. Ces éléments sont indispensables pour présenter chaque projet forestier et motiver l'avis de la commission des sites. **L'appui du paysagiste de l'ONF, ou du paysagiste-conseil de la DIREN pour la forêt privée, sera nécessaire pour l'élaboration du dossier.**

Pour tous travaux forestiers et aménagements dans la forêt :
 dans la forêt domaniale
 dans la réserve biologique
 dans les forêts communales
 dans les forêts privées



1 Réalisation du dossier de demande d'autorisation

Composition attendue du dossier de demande d'autorisation

Composition attendue du dossier de demande d'autorisation

A. Etat des lieux

A1. Plan de situation

Produire un plan de situation permettant de situer le site de projet dans son environnement. Devront y figurer les différents accès (routes, chemins, pistes...), les différentes occupations du sol (zones bâties, agricoles, forestières...), les limites administratives et réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF, Réserve...), le nord et l'échelle.

A2. Note de présentation du site

Rédiger une note présentant le site en précisant notamment les numéros de parcelle, les propriétaires, l'âge de la plantation, son historique, les différents travaux déjà réalisés au regard du plan de gestion forestier... Cette note rappellera également les contraintes et les procédures spécifiques induites par des périmètres et des règlements propres au lieu.

A3. Photographies de la situation

Présenter des photos du site vu de loin et vu de près de manière à montrer la ou les parcelles dans leur environnement proche et lointain. Elles permettront également d'évaluer l'impact visuel des aménagements projetés sur le paysage.

A4. Plan « état des lieux » de la parcelle

Réaliser un ou des plans « état des lieux » de la parcelle permettant de situer (sous forme de relevé) et de présenter les différentes caractéristiques du site :

- a) le réseau hydrographique (rus, ruisseaux, zone humide...)
- b) les éléments naturels structurants (affleurements rocheux, blocs, éboulis, arbres remarquables, feuillus isolés...)
- c) les constructions en pierres, si elles existent (muret, pierriers, abri...)
- d) les vues

Ce(s) document(s) permettent sous forme de croquis de synthèse d'identifier qualitativement et quantitativement les enjeux liés au projet à venir.

A5. Photographies de l'état des lieux

Présenter des photos illustrant les différents éléments de l'état des lieux en précisant si possible la localisation des différentes prises de vues.

A6. Note sur l'évaluation de dynamique de régénération naturelle

Rédiger une note permettant d'évaluer les dynamiques de régénération naturelle sous forme d'un inventaire et d'une quantification sommaire des essences spontanées présentes sur la parcelle. Cette note devra évaluer les freins et les raisons possibles d'une faible ou d'une non existence de régénération naturelle.

B. Présentation du projet**B1. Un plan détaillé de l'aménagement**

Formaliser un plan de localisation du projet sur la parcelle à une échelle réaliste et précise (entre 1/500 et 1/5000 selon les projets). Le contour de la zone de projet sera signifié en couleur. Le fond de plan devra faire figurer les éléments importants de l'état des lieux et notamment les zones à enjeux.

B2. Une note d'intention accompagnée de schémas explicatifs

Rédiger une note d'intention présentant précisément les tenants et les aboutissants du projet : les raisons, les objectifs, les modalités d'exécution. Cette note devra également évoquer les enjeux de l'aménagement vis à vis de la présence des éléments naturels, des vues, du réseau hydrologique, du relief... et apporter des réponses en terme de prise en compte de ces enjeux dans le projet.

B3. Illustrations du projet

Selon la nature de l'intervention, il est souhaitable d'accompagner la présentation de tous les documents techniques nécessaires à la compréhension du projet : coupes, plans d'ensemble, croquis de détails, simulations...

B4. Note d'évaluation des impacts du projet sur le paysage, sur l'environnement, sur l'économie locale...**2****Mise en partage et débat**

lors d'une réunion de travail du comité de gestion

Finalisation du dossier de présentation du projet pour avis en commission des sites et instruction : Suite au travail du comité de gestion, le porteur de projet apportera les précisions, corrections et compléments soulevés lors de la mise en débat du projet

3**Présentation du projet en commission des sites**

instruction et validation par l'inspecteur des sites de la DIREN et par l'Architecte des Bâtiments de France



D.

LES SOMMETS

Des lieux emblématiques à ménager

Les sommets sont perçus dans l'imaginaire collectif comme de petits paradis sur terre, que l'on rêve de conquérir. Le site classé du Mézenc est doté de trois sommets importants aux identités et aux ambiances particulières : Le Mézenc, l'Alambre et le Chaulet.

Chacun d'entre eux a son public, ses pratiques, ses fragilités, ses expériences paysagères et ses projets qui leur sont propres. Leurs qualités résident en partie dans leur caractère «naturel» avec leurs landes sommitales reconnues d'intérêt communautaire et leurs «forêts écharpes» qui les entourent. Les sommets sont des lieux à préserver comme des petites montagnes sacrées, ayant une grande valeur dans l'imaginaire collectif (valeurs paysagères, environnementales, culturelles).

Aussi tous les projets sur ces petites montagnes devront faire l'objet d'une demande d'autorisation et aller dans le sens de l'amélioration ou de la préservation des «qualités naturelles et paysagères» de ces sommets.

D. LES SOMMETS

D.I. LE SOMMET DE L'ALAMBRE



Face au Mézenc, le sommet de l'Alambre s'offre aux randonneurs comme un balcon spectaculaire sur la Haute-Loire. Les panoramas y sont vertigineux.

Sommet moins fréquenté que le Mézenc, le Mont Alambre recelle de richesses insoupçonnées. Bien connu des parapentistes, il reste peu reconnu comme une destination originale du massif. Il demeure préservé.

- ACTION D.1.1. **Ménager la calotte sommitale**

D.I.I. Ménager la calotte sommitale



Ce sommet, encore préservé des conséquences inhérentes à la surfréquentation que connaît déjà le sommet du Mézenc, doit pouvoir garder son caractère «naturel» en ménageant la calotte par des projets respectueux de l'environnement dans lequel ils s'inscrivent.

Quoi

Les objectifs

- Restaurer le modelé créé pour le stockage de neige, reprofilage naturel du talus de départ des pistes au sommet
- Officialisation de l'aire de décollage au sommet de l'Alambre (mise en place d'un filet si nécessaire, balisage depuis la maison forestière)

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat (forêt domaniale)

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, Communauté de communes du Pays du Mézenc

Partenaire(s)

Fédération départementale de vol libre, Mézenc Pulsions, Conservatoire Botanique National du Massif Central, Conseil Général 43

COMMENT Description / Moyens / Méthode

Chacun des projets présentés ci-après devra se réaliser selon l'itinéraire méthodologique énoncé à la fin de ce cahier. Ils devront dans tous les cas répondre à une exigence de qualité supérieure et à une préservation des milieux naturels accrue.

ACTION 1 > Reprofilage naturel du talus de départ des pistes et du modelé créé pour le stockage de neige

Le sommet de l'Alambre a connu, il y a quelques années, des travaux de terrassement pour le stockage de neige au niveau de l'arrivée des remontées mécaniques et du départ de pistes depuis le sommet. Il s'avère aujourd'hui que ces dispositifs ne sont pas efficaces et qu'ils nuisent à la qualité du site. Il semble opportun de réaliser un reprofilage du sommet à ce niveau. **Ce projet devra être mené avec un maximum de soins dans un objectif d'excellence tant environnementale que paysagère.**



Le projet de restauration du modelé du sommet (cf. D.4):

- Faire un relevé topographique précis
- Identifier les milieux naturels à préserver
- Réaliser un dossier de plans exhaustifs reprenant l'état des lieux, l'état projeté, un bilan précis des déblais et remblais illustré de coupes et d'images.
- Evaluer l'impact sur les milieux naturels (Natura 2000) et prendre les mesures nécessaires (actions de restauration à prévoir, ajustement du projet, mesures compensatoires...)
- La maîtrise d'oeuvre du projet sera menée par un groupement de compétences (naturaliste, topographie, aménagement en génie écologique) de manière complète depuis les études préalables jusqu'à la réception des travaux en passant par le suivi.

ACTION 2 > Mise en place de barrières à neige

Le projet d'installation de nouvelles barrières à neige sur le sommet de l'Alambre semble aller dans le sens d'une amélioration de la qualité du site, du moment que ce projet vise à supprimer les barrières existantes vieillissantes, dangereuses et inesthétiques. Néanmoins, et ce de manière à valoriser l'image naturelle et préservée du site, **les études de projet devront tester la faisabilité de diverses solutions en démontrant l'adéquation de ces nouveaux équipements avec la qualité du lieu et la gestion de la station.**



Le projet de mise en place de barrières à neige :

- Repérer finement l'emplacement et justifier les besoins (*où, combien, quel linéaire, quelle hauteur ?*)
- Choisir un modèle non standard, robuste, et dont la mise en oeuvre est facile et rapide (*Quel type de barrières ? fixes, escamotables, amovibles... Quelle manutention ? sans, avec stockage sur place, déplacement...)*)
- Prendre des précautions au niveau de l'installation des dispositifs d'ancrage (impact sur les milieux, techniques de fondation...) ainsi que pour le choix des matériaux employés qui veilleront à ne pas porter préjudice sur l'environnement.

ACTION 3 > L'aire de décollage de parapente

Le sommet de l'Alambre est un lieu privilégié pour les amateurs de parapente. Un décollage existe depuis plusieurs années sous le sommet, au-dessus de Veyssier. Il a fait l'objet de mise en place de protection des landes contre le piétinement. Ce dispositif prend la forme d'un filet plastique (type filet de pêche) qui vise à maintenir et protéger le sol de l'aire de décollage. Agé de plus de 15 ans, ces protections sont toujours en place et ont relativement bien rempli leur rôle : la végétation a recolonisé le site. L'évaluation positive de cette installation permet d'envisager sa mise en place ponctuelle, si besoin, sur d'autres sites de décollage (le Chaulet, la partie sommitale de l'Alambre, au-dessus des narces...).



Conjointement, une évaluation de la fréquentation de l'aire de décollage est à mener. Elle est à mettre en regard du suivi botanique réalisé par le CBNMC sur les habitats Natura 2000 du sommet, afin de mesurer l'impact réel de cette activité.

NB : Suite au projet de maison de site, les informations pratiques et réglementaires concernant l'utilisation de l'aire de décollage de l'Alambre seront rassemblés en ce lieu. L'ascension s'effectuera depuis la maison forestière. La montée par la piste noire sera interdite afin d'éviter l'érosion.

D. LES SOMMETS

D.2. LE SOMMET DU MÉZENC



Le principal accès au sommet du Mézenc se fait du côté Haute-Loire. C'est la partie la plus fréquentée. Mais ce site de montagne, facile et accessible à un large public, souffre depuis un certain temps déjà, de son succès. Les conséquences d'une surfréquentation (environ 50 000 personnes par an) sont largement visibles et préjudiciables au lieu.

- ACTION D.2.1. **Restaurer les milieux sommitaux**
- ACTION D.2.2. **Accompagner les pratiques du lieu**

D.2.1. Restaurer les milieux naturels sommitaux



Les habitats naturels du Mézenc sont riches et diversifiés. Nous sommes en présence de plantations d'épicéas, de landes acidiphiles subalpines, de gazons atlantiques, de landes subalpines secondaires, de landes à *Empetrum* et *Vaccinium*, d'éboulis siliceux, de pelouses sèches... Cette richesse d'habitat est aujourd'hui fortement dégradée en raison de la surfréquentation du site et de sa mauvaise canalisation. L'ampleur des menaces qui pèse sur la disparition de certains milieux nous oblige aujourd'hui à intervenir en termes de protection et de restauration de certains milieux.

Quoi

Les objectifs

- Canaliser la fréquentation
- Restaurer les milieux dégradés
- Stopper la colonisation du pin (à crochets, mugo...) sur le sommet

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat (forêt domaniale)

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

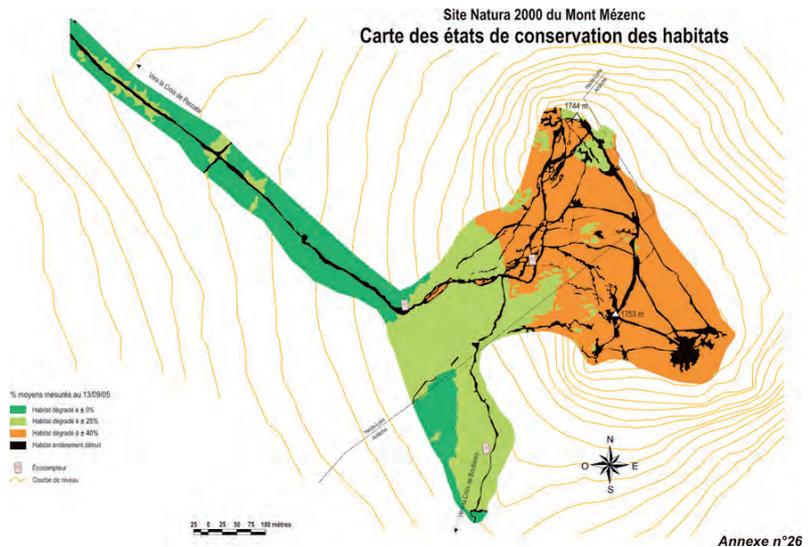
ONF

Partenaire(s)

Programme LIFE, Natura 2000, DIREN, Convention interrégionale de Massif, CBNMC, Communauté de communes du Pays du Mézenc

COMMENT Description / Moyens / Méthode

L'état des lieux effectué par le programme LIFE, donne une bonne lecture de l'état de dégradation du sommet. Un programme ambitieux de restauration des milieux est en cours. Il va dans le sens d'une amélioration de l'image et de l'accueil sur le Mézenc. Ces actions sont à accompagner et à évaluer par la DIREN comme point d'ancrage d'une politique d'accueil plus «naturelle» sur les sites classés.



ACTION 1 > Restaurer les milieux naturels et limiter le piétinement des landes subalpines en organisant les cheminements

Le piétinement est la première cause d'érosion, de tassement des sols et de disparition du couvert végétal. Aussi la mise en place des actions de restauration des chemins et de canalisation de la fréquentation par le **programme LIFE**, aura directement un impact sur l'évolution des milieux naturels. De plus, ce même programme sous les actions 6a et 14b vise à restaurer les milieux dégradés et à protéger certains milieux menacés.



> Dessin d'Alain Freytet, Paysagiste-Conseil de la DIREN Auvergne

Le programme de restauration des milieux naturels consiste à :

- Interdire certains chemins en les condamnant avec des rémanents et canaliser certains chemins par des dispositifs d'accompagnement (fils, pierres dressées...)
- Décompacter certains sentiers pour favoriser la régénération d'un couvert végétal
- Encourager la régénération selon le protocole du Conservatoire Botanique
- Revégétaliser certaines surfaces par le principe de remontage

ACTION 2 > Stopper la colonisation du sommet par le pin (à crochets, mugo...)

Une attention toute particulière est à apporter à la question de la colonisation du pin à crochets sur le sommet. Cet espèce non endémique se propage doucement et risque à terme de refermer le col entre les deux sommets et nuire aux milieux naturels, à la lisibilité et à la reconnaissance du sommet du Mézenc. En effet, dans les représentations locales, il apparaît comme un sommet dénudé, un sommet montagneux. Certaines mesures du **DOCUMENT d'OBJECTIF Natura 2000** pourraient permettre de restaurer les landes subalpines en supprimant le pin à crochets (A32301, A32305, A32328, F22713).



> Dessin d'Alain Freytet, Paysagiste-Conseil de la DIREN Auvergne

- Un contrat NATURA 2000 pourrait être signé entre le CG43 et l'ONF pour un chantier de suppression du pin à crochets afin de redessiner une «lisière de combat».

D.2.2. Accompagner les pratiques du lieu



Le sommet du Mézenc est le sommet le plus fréquenté du plateau. Son accès étant facile, son ascension rapide, de nombreuses personnes pratiquent ce lieu, peut-être trop. Le programme LIFE (animé par l'ONF) a l'ambition de canaliser la fréquentation et de restaurer les milieux dégradés. Il vise également à protéger les richesses et les qualités naturelles du site. Aussi, il semble nécessaire d'accompagner les pratiques du lieu afin qu'elles ne nuisent pas à terme à l'image du Mézenc.

Quoi

Les objectifs

- Se positionner sur le projet de construction sur le sommet
- Protéger le Sénéçon de la pratique de construction des oeufs

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat (forêt domaniale)

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF

Partenaire(s)

Programme LIFE, Natura 2000, DIREN, Convention interrégionale de Massif, CBNMC, Communauté de communes du Pays du Mézenc

ACTION I > Proscrire les constructions pérennes au sommet

«Au temps des premiers développements du tourisme dans le massif, au début du XX^e siècle, le sommet du Mézenc devint un lieu d'excursion de plus en plus recherché. La pratique de la marche sinon de l'escalade amena certains, sur le modèle des aménagements réalisés dans les Alpes, à projeter la construction d'un refuge sommital. Trois constructions furent successivement érigées sur la pointe nord-est du Mézenc.» (source, les Amis du Mézenc) Le premier refuge réalisé en 1908 est détruit, le deuxième datant de 1928 est incendié en 1942, le dernier refuge reconstruit sommairement par des scouts en 1948 est lui aussi détruit vers 1960.



L'histoire des refuges du sommet du Mézenc est «épique» et témoigne de la fragilité des constructions sur ce sommet. Un nouveau projet de cabane en pierres sèches a été récemment imaginé. Son impact sur le sommet et sur les nouveaux usages (départ depuis la croix de Peccata, surfréquentation, lever et coucher de soleil...) n'irait malheureusement pas dans le sens d'une amélioration de la qualité naturelle du site. **Aussi tout projet de construction pérenne sur le sommet sera pros crit.**

ACTION 2 > Protéger le Séneçon de la pratique de construction en pierre

Depuis quelques années, beaucoup de personnes montent au Mézenc pour observer le lever et le coucher de soleil depuis le sommet. Afin de se protéger des vents dominants et d'occuper leur attente, ces spectateurs érigent des abris de pierres sèches qui prennent la forme d'oeuf ou de nid. Cette pratique vernaculaire ancienne (abri de berger) participe à l'expérience et à la qualité du site. Elle prend aujourd'hui des proportions importantes qui tendent à nuire aux milieux naturels sur les zones sommitales les plus fragiles.

Le Séneçon leucophile, espèce endémique protégée, est tout particulièrement sensible à cette coutume puisqu'elle vit dans les clapiers de lauzes et que ces tiges se retrouvent cisailées par le glissement des pierres plates.



Le programme de protection :

- Mettre en place des filins de protection sur les zones les plus fragiles si nécessaire
- Destruction des fondations en pierre qui sont à proximité des habitats du Séneçon
- Communiquer dans la maison de site sur la présence du Séneçon et sa fragilité



> Dessin d'Alain Freydet, Paysagiste-Conseil de la DIREN Auvergne

D. LES SOMMETS

D.3. LE SOMMET DU CHAULET



Face au Mézenc et à l'Alambre, le Chaulet offre des expériences paysagères et des vues originales sur les autres sommets. Le Chaulet reste fragile de part la présence de landes d'intérêt communautaire et par ses anciennes pratiques. Le tracé des anciennes pistes de ski et de leurs remontées mécaniques sont encore lisibles sur ses flancs. Des projets de restauration et de lutte contre l'érosion et le ravinement ont permis de faire évoluer l'image traumatisée du Chaulet. Tout projet devra aller dans le sens d'une protection et d'un ménagement du sommet.

- ACTION D.3.1. **Les forêts du Chaulet**

D.I.I. Les forêts du Chaulet



Ce sommet, encore préservé d'une surfréquentation, doit pouvoir évoluer vers un caractère plus «naturel» en ménageant et en préservant ses milieux patrimoniaux et en faisant évoluer ses versants vers une forêt plus lumineuse. **De plus, il devra être préservé de toutes pratiques intensives quelles qu'elles soient qui nuiraient aux landes sommitales et à la forêt de protection.**

Quoi

Les objectifs

- Maintenir le rôle de protection de la forêt contre les processus d'érosion des sols
- Faire évoluer la forêt actuelle vers une forêt plus jardinée et aux lisières plus progressives
- Préserver les landes d'intérêt communautaire

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Commune des Estables (forêt communale)

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF,

Partenaire(s)

DIREN, CBNMC, CG 43

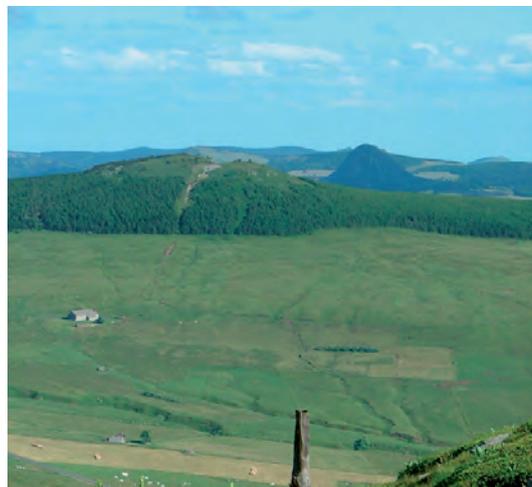
COMMENT Description / Moyens / Méthode

Les projets sur le Chalet seront exclusivement forestiers et renvoient donc au cahier de gestion C et C'.

> cf. **C'1.2 Les 35 forêts du site classé du massif du Mézenc, forêt I4 et forêt 3I**



- Mise en place de revers d'eau pour lutter contre l'érosion et le ravinement de l'ancienne remontée mécanique



- Maintien du manteau forestier en écharpe autour du Chalet mais hétérogénéisation du couvert



- Gestion forestière spécifique sur les lisières

D. LES SOMMETS

D.4. ITINÉRAIRE MÉTHODOLOGIQUE POUR TOUT PROJET SUR LES SOMMETS



Les sommets sont des espaces emblématiques qui méritent une attention toute particulière. Aussi chaque projet sur ces derniers devra faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique qui visera à expliciter le projet et la manière dont il participe à la préservation et à l'amélioration des qualités naturelles et paysagères du site.

Quoi

Les objectifs

- Rendre concret, pour tous, le contenu d'une demande d'autorisation demandée par la DIREN
- Se mettre d'accord sur la procédure à mener
- Exiger une réflexion supplémentaire de qualité en amont du projet (dossier de demande d'autorisation) afin de raccourcir les délais d'instruction et de garantir la pertinence des projets

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

> La note méthodologique suivante détaille en quelques points le contenu du dossier de demande d'autorisation de projet sur les sommets dans le périmètre du site classé. Ces points de méthode doivent justifier le bien fondé des choix retenus au regard des réalités du terrain et de la philosophie d'intervention en site classé. Ces éléments sont indispensables pour présenter chaque projet et motiver l'avis de la commission des sites **(NB. le débat en comité de gestion ne vaut pas autorisation. Seule la validation de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages fait foi.)**

> Pour tous les projets :
communaux ou inter-communales
privés
associatifs (sportifs, naturalistes, culturels...)
de gestion forestière

> Pour tous les aménagements sur les sommets, une mission de maîtrise d'oeuvre sera confiée à un prestataire ou groupement de prestataires rassemblant au minimum des compétences en paysage, expertise environnementale, génie écologique. La mission de maîtrise d'oeuvre sera obligatoirement complète (du diagnostic à la réception des travaux en passant par le suivi de chantier). Le cahier des charges pourra s'articuler autour de l'itinéraire méthodologique ci-après.

1 Réalisation du dossier de demande d'autorisation

Composition attendue du dossier de demande d'autorisation

A. ETAT DES LIEUX

A1. Plan de situation

Produire un plan de situation permettant de situer le site de projet dans son environnement. Devront y figurer les différents accès (routes, chemins, pistes...), les différentes occupations du sol (zones bâties, agricoles, forestières...), les limites administratives et réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF, Réserve...), le nord et l'échelle.

A2. Photographies de la situation

Présenter des photos du site vu de loin et vu de près de manière à montrer la ou les parcelles dans leur environnement proche et lointain. Elles permettront également d'évaluer l'impact visuel des aménagements projetés sur le paysage.

A3. Note de présentation du site

Rédiger une note présentant le site en précisant notamment les numéros de parcelle, les propriétaires. Cette note rappellera également les contraintes et les procédures spécifiques induites par des périmètres et des règlements propres au lieu. Elle décrira succinctement l'état des lieux (description du lieu, des usages...). Elle sera illustrée par des photos (cf. A2) et un ou des plans (cf. A1).

A4. Plan « état des lieux » de la parcelle

Réaliser un ou des plans « état des lieux » de la parcelle permettant de situer (sous forme de relevé) et de présenter les différentes caractéristiques du site : a) les caractéristiques spatiales et environnementales du lieu, b) le relief (sous forme de courbe de niveau ou de points altimétriques...), c) le réseau hydrographique (rus, ruisseaux, zones humides...), d) les éléments naturels structurants (affleurements rocheux, blocs, éboulis, arbres remarquables, feuillus isolés...), e) les constructions en pierre, si elles existent (murets, pierriers, abris...), f) les vues, g) les usages existants

A5. Photographies de l'état des lieux

Présenter des photos illustrant les différents éléments de l'état des lieux en précisant si possible la localisation des différentes prises de vues sur un plan.

B. PRÉSENTATION DU PROJET

B1. Un plan de localisation

Formaliser un plan de localisation du projet sur la parcelle à une échelle réaliste et précise (entre 1/500 et 1/2000 selon les projets). Le contour de la zone de projet sera signifié en couleur. Le fond de plan devra faire figurer les éléments importants de l'état des lieux.

B2. Une note d'intention

Rédiger une note d'intention présentant précisément les tenants et les aboutissants du projet : les raisons, les objectifs, les modalités d'exécution. Cette note devra également évoquer les enjeux de l'aménagement vis à vis de la présence des éléments naturels, des vues, du réseau hydrologique, du relief... et apporter des réponses en termes de prise en compte de ces enjeux dans le projet.

B3. Un schéma d'intention

Spatialiser sur le fond de plan un schéma d'intention des grands principes de l'aménagement, il illustrera la note (cf. B2). On devra pouvoir identifier par ce schéma la prise en compte particulière du projet vis à vis de l'état des lieux et des enjeux soulevés.

B4. Illustrations du projet

Selon la nature de l'intervention, il est souhaitable d'accompagner la présentation de tous les documents techniques nécessaires à la compréhension du projet : coupes, plans d'ensemble, croquis de détails, simulations...

B5. Note d'évaluation des impacts du projet sur le plan paysager, sur l'environnement, sur l'économie locale...

2 Mise en partage et débat

lors d'une réunion de travail du comité de gestion

Finalisation du dossier de présentation du projet pour avis en commission des sites et instruction : suite au travail du comité de gestion, le porteur de projet apportera les précisions, corrections et compléments soulevés lors de la mise en débat du projet.

3 Présentation du projet en commission départementale de la nature, des sites et des paysages

instruction et validation par l'inspecteur des sites de la DIREN et par l'Architecte des Bâtiments de France



E.

ENTREtenir ET HABITER LES PRAIRIES

**C'est l'ouverture et les fleurs !
Une richesse naturelle est construite,
elle est aujourd'hui à préserver**

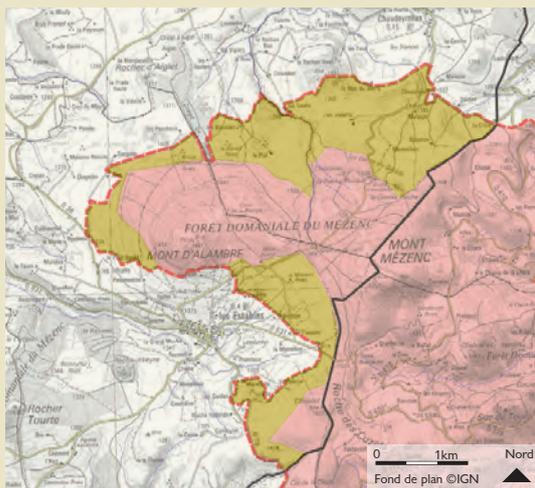
Les espaces de prairies consistent le piédestal du massif du Mézenc. La limite du site classé, invisible, tranche dans ces vastes étendues herbeuses parcourues de filets d'eau et ponctuées de fermes isolées. Ce sont bien ces trois éléments qui composent ces paysages de prairies. Ils nous ont été transmis par une activité hydrogéologique singulière et un climat original dont ont su tirer parti des générations d'agriculteurs.

Aujourd'hui, les démarches menées pour l'obtention de l'AOC Fin Gras du Mézenc, les travaux ayant conduit à la mise en place des Mesures Agro-Environnementales territorialisées vont dans le sens d'une préservation de ce patrimoine.

Les propos qui suivent rappellent simplement l'importance de la préservation de ces éléments pour les paysages du site classé et l'attitude de projet qu'il conviendrait d'adopter pour aller encore plus loin.

E. ENTRETIEN ET HABITER LES PRAIRIES

E. I. PÉRENNISER LA QUALITÉ DES ESPACES HERBAGERS



Les prés, pâtures et herbes du Mézenc sont des emblèmes forgeant l'identité de ce pays. Les pratiques d'élevage et les paysages qui en découlent, fabriquent depuis des siècles, ce que l'on appelle aujourd'hui le «pays du Mézenc».

Les parties basses du site classé sont les derniers espaces pâturés avant les sommets chauves ou boisés. Autant la transition haute est rude : un trait net entre l'herbe et les arbres, autant la limite basse est invisible, emportant le regard vers l'horizon.

La pérennité de ces espaces repose sur la gestion raisonnée de ces prés que l'on retrouve dans les cahiers des charges de l'AOC Fin gras du Mézenc et des Mesures Agro-Environnementales territorialisées du Mézenc (Natura 2000).

Quoi

Les objectifs

- Parvenir à conforter la diversité prairiale et pastorale garante de l'identité des paysages du Mézenc par des pratiques d'élevage raisonnées
- Communiquer sur cette richesse originale méconnue du grand public (cf. exposition de l'Association des Amis du Mézenc)

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Propriétaires privés, Groupement pastoral

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

Agriculteurs

Partenaire(s)

DDEA, Chambre d'agriculture, Conseil Général (Natura 2000), Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)

COMMENT Description / Moyens / Méthode

Aujourd'hui les moyens mis en place conjuguent production de qualité et préservation de l'environnement. Ces moyens sont complètement indépendants des autorités en charge du site classé. Néanmoins, nous soulignons ici l'adéquation entre les objectifs fixés et ceux du site classé.

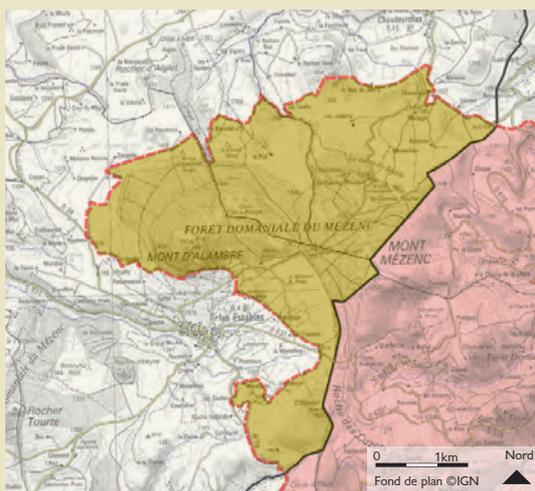
On distingue principalement 3 moyens aujourd'hui opérant à l'intérieur du site classé : le dispositif de la Prime à l'Herbe Agro-Environnementale (PHAE) en vigueur sur l'ensemble du site classé, couplé sur les zones Natura 2000 avec le dispositif des Mesures AgroEnvironnementales territorialisées du Mézenc et enfin le périmètre de l'Appellation d'Origine Contrôlée du «Fin Gras du Mézenc» englobant largement le site classé.

Les cahiers des charges de ces trois dispositifs convergent vers un même objectif : «la préservation des prairies (...) de montagne, qui sur le Mézenc sont d'un grand intérêt floristique, (...) la grande variété d'espèces donnant au site un caractère paysager remarquable». Cet objectif s'étend également aux prairies humides (à joncs et molinie), aux tourbières, aux pelouses et landes.



E. ENTRETIEN ET HABITER LES PRAIRIES

E.2. CONNAITRE ET RESPECTER LA RESSOURCE EN EAU



L'eau est devenue un patrimoine fragile. De plus en plus fragile compte tenu des évolutions du climat et de nos pratiques quotidiennes.

Elle constitue néanmoins un élément majeur des paysages du site classé du Mézenc par son omniprésence. Discrète par ces sources innombrables et méconnues, domestiquée dans les béals et les abreuvoirs, elle reste indomptable lors des orages cévenols toujours impressionnants.

L'attitude à adopter dans le cadre du site classé doit en premier lieu être respectueuse dans un souci permanent de préservation de la ressource et de protection de son patrimoine.

- ACTION E.2.1. La préservation de la ressource en eau

E.2.1. La préservation de la ressource en eau



Par préservation de la ressource en eau nous entendons, d'une part, la connaissance fine du réseau hydrographique (un inventaire exhaustif des sources doit être mené dans ce sens), et d'autre part, le respect de cet élément lors de toute intervention d'aménagement, de gestion courante, d'entretien...

De fait, cela concerne quasiment toute intervention dans le site classé. Aussi une vigilance aigüe et permanente doit être portée par l'ensemble des acteurs du site.

Quoi

Les objectifs

- Protéger la ressource en eau (en quantité et en qualité)
- Maintenir et conforter les débits existants
- Reconnaître et faire reconnaître ce patrimoine paysager

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat, Communes, Groupement pastoral, Privés

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

ONF, Communes, Privés, Agriculteurs

Partenaire(s)

DIREN, Conseil Général 43, SICALA

COMMENT Description / Moyens / Méthode

Les secteurs sensibles sont les têtes de bassins versants (sources, tourbières, zones humides...) et les cours d'eau à proprement parler. Des opérations de restauration / entretien pourront être menées dans le sens d'une amélioration favorable à la ressource (recul des plantations résineuses, aménagement de points d'abreuvement pour les bovins, protection des berges...). Des outils d'intervention pilotés par le SICALA sont d'ores et déjà en place sur le Haut-Lignon (SAGE, Contrat Territorial...)

ACTION 1 > Inventaire des sources

Un inventaire est à mener sur l'ensemble du site classé concernant les sources et zones humides de têtes de bassins versants. Un travail est entrepris dans ce sens par le SICALA dans le cadre du Contrat Territorial du Haut-Lignon. Ces outils de connaissance serviront de base et de guide dans toutes prises de décision et élaboration de projet d'aménagement ou de gestion.

**ACTION 2 > Préservation / Restauration / Entretien des cours d'eau (cf. Action C'.2.1)**

La restauration et l'entretien des cours d'eau est primordiale pour préserver la ressource en eau. Cette attention concerne évidemment autant le domaine forestier que les prairies où il convient de lutter contre l'érosion de berges, la divagation des animaux...

Une attention toute particulière doit être portée sur les zones humides agricoles. Le drainage de ces zones est interdit dans le cadre des contrats Natura 2000. Le cahier de gestion recommande d'aller dans le même sens.

**ACTION 3 > Mise en place d'un contrat de rivière sur le bassin versant de la Gazeille**

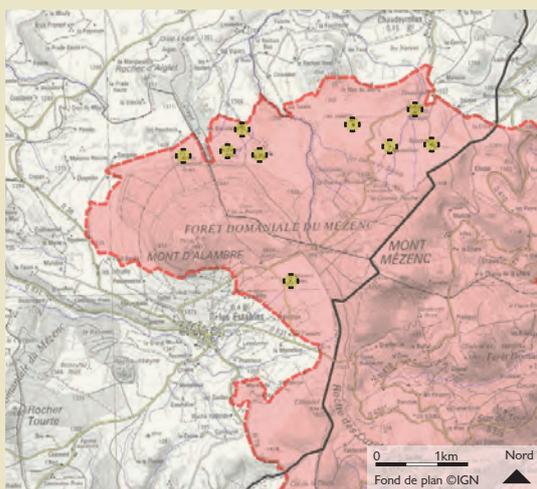
La mise en place d'un contrat territorial est à l'initiative des élus et a pour objectif de mener une politique globale sur la ressource et la qualité de l'eau sur l'ensemble d'un bassin versant.

Le site étant couvert par le contrat territorial du Haut-Lignon côté Chaudeyrolles, il serait cohérent de mettre en place le même outil côté cirque des Estables. Ce dernier permettrait de mener des actions d'inventaire, de restauration et de sensibilisation sur l'ensemble du site classé ainsi que sur l'ensemble du bassin versant de la Gazeille.



D. ENTREtenir ET HABITER LES PRAIRIES

E.3. L'AVENIR DU PATRIMOINE AGRICOLE CONSTRUIT



Le patrimoine agricole construit est représenté par l'ensemble des anciennes fermes isolées qui ponctuent les prairies du site classé.

La plupart sont en ruine et complètement à l'abandon. Seules cinq d'entre elles sont encore «habitées». Par conséquent, compte tenu du nombre réduit de porteurs de projet potentiels, l'attitude à adopter est celle de la mise en relation de ces personnes avec des structures de conseil et d'accompagnement du projet.

En d'autres termes, il s'agit de construire une instance de discussion et d'échange autour des projets potentiels : le comité de gestion du site classé semble tout désigné pour cela.

- ACTION E.3.1. **Organiser au sein du comité de gestion une instance de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ouvert aux quelques porteurs de projet potentiels**

E.3.1. Organiser au sein du comité de gestion une instance de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ouvert aux porteurs de projet potentiels

Quoi

Les objectifs

- Garantir une qualité de réalisation dans les projets d'architecture (construction, extension, réhabilitation, restauration...)
- Apporter un suivi et un accompagnement aux porteurs de projet en complétant les instances d'instruction par d'indispensables appuis de conseils techniques et méthodologiques

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Privés

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

Privés

Partenaire(s)

DIREN, SDAP, CAUE, Communes

COMMENT Description / Moyens / Méthode

La mise en place de cette instance repose sur l'information aux porteurs de projet. Dans ce sens, le comité de gestion doit se mobiliser afin de rendre progressivement efficace cet organe de conseil et d'accompagnement.

0 Recensement exhaustif des porteurs de projet potentiels

Ce recensement veillera à recueillir les contacts de tous les propriétaires des fermes isolées ainsi que tous les agriculteurs exploitants sur le site classé.

1 Organisation d'une réunion d'information à destination de ces porteurs de projet potentiels

Cette réunion aura pour objet d'informer les porteurs de projet sur l'existence du site classé et de l'accompagnement proposé en termes de conseil et de mise en réseau pour tout projet d'architecture dans le périmètre du site classé. A cette réunion, la présence des maires ou représentants des communes, de l'inspecteur des sites, de l'Architecte des Bâtiments de France et d'un représentant du CAUE est indispensable.

L'accompagnement de la part du comité de gestion du site classé pourrait s'organiser comme suit :

- 0** > Information intensive de la part de tous les acteurs locaux (communes, communauté de communes, CAUE...) sur l'existence de cet organe d'accompagnement.
- 1** > Sollicitation de l'inspecteur des sites de la DIREN par un porteur de projet en amont du projet.
- 2** > Mise en relation et prise en charge en amont du projet par le CAUE,
- 3** > Mise en relation avec des maîtres d'oeuvre (architecte) expérimentés dans les réalisations en site classé (financement possible d'une part des études par la DIREN).
- 4** > Organisation d'une réunion avec le maire concerné, le CAUE, l'inspecteur des sites de la DIREN et l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre d'un comité de gestion (niveau esquisse / AVP).
- 5** > Suivi du projet par le CAUE, l'inspecteur des sites et l'ABF, conseils éventuels dans le choix des entreprises pour la réalisation.

2 Diffusion d'un document d'information à destination des porteurs de projet en site classé disponible en mairie et au CAUE



F.

COMMUNIQUER SUR LE SITE

Informations, indications et site classé ! Un plan de communication respectueux du site à imaginer

La signalétique et la communication sur le site sont indissociables du projet d'accueil (voir cahier A. Accueillir). La stratégie globale vise à mettre en valeur l'expérience du visiteur lorsqu'il pénètre, parcourt, traverse le site. Aussi, les supports de communication seront volontairement réduits à leur plus simple expression afin d'interférer au minimum avec les qualités des lieux. Les mots d'ordre pour la communications sur le site sont : efficacité, qualité et discrétion.

Dans ce sens, le parti choisi est de réduire et minimiser les informations sur le site en les rassemblant en une maison de site : la maison forestière.

Une mise en cohérence des signalétiques existantes (PNR, ONF, Station...) est donc indispensable.

F. COMMUNIQUER

F.I. COMMUNIQUER SUR LE TERRAIN



Dans tous les sites patrimoniaux, la qualité de la communication, tant dans le fond que dans la forme, se pose comme un objectif prioritaire. Plus qu'ailleurs, la recherche d'efficacité dans un souci de discrétion et de respect du site s'affiche comme une qualité reconnue d'un site classé.

Aussi, cette réflexion ne doit pas être traitée à la légère mais bien faire partie intégrante d'un projet d'ensemble concernant l'accueil sur le site. Chaque visiteur doit sentir qu'il pénètre dans un site d'exception où les aménagements sont exemplaires.

- ACTION F.1.1. **Mise en place d'une signalétique et d'une communication limitée et respectueuse du site**

F.I.I. Mise en place d'une signalétique et d'une communication limitée et respectueuse du site



La signalétique participe à la manière dont on perçoit, comprend et pratique un site. Qu'elles soient administratives (site classé, forêt domaniale), sécuritaires, réglementaires, directionnelles, culturelles... les informations présentes sur le site doivent s'inscrire dans un plan de communication d'ensemble. Leur présence doit être limitée au profit des qualités intrinsèques des lieux, mais efficace. L'intervention d'un professionnel est alors nécessaire pour dessiner et décliner un mobilier adapté et cohérent devant participer à la mise en valeur et à l'originalité du site.

Quoi

Les objectifs

- Limiter la prolifération d'objets de communication sur le site
- Centraliser les informations en des lieux stratégiques
- Proposer une charte signalétique déclinant du «mobilier» approprié selon le lieu et l'information
- Promouvoir des savoir-faire de qualité et l'originalité du site, à travers le mobilier

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Etat (forêt domaniale), communes, propriétaires privés

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

DIREN, ONF, CG 43 (Service des Routes)

Partenaire(s)

Communauté de communes du Pays du Mézenc, PNR des Monts d'Ardèche

COMMENT Description / Moyens / Méthode

- > Recenser l'ensemble des besoins précis de chacun des acteurs et déterminer les lieux stratégiques
- > Lancer une consultation auprès d'un designer/graphiste pour la réalisation d'une charte signalétique
- > Veiller à utiliser les éléments du site pour concevoir les supports de communication (gravures sur dalle au sol, utilisation d'anciennes souches comme support de pupitre...)
- > Concevoir la réalisation dans un souci de promotion de savoir-faire locaux (bois ou pierre du site, feronnier ou sculpteur local...)
- > Intégrer aux réflexions, la nécessaire compatibilité avec la charte signalétique du PNR des Monts d'Ardèche, dans le cas d'une extension du périmètre côté Haute-Loire

ACTEURS

La liste suivante est un premier recensement des besoins en termes de signalétique sur le site. Il s'agit là du point de départ d'un plan de communication à construire.

La DIREN, le site classé et Natura 2000

- > Des panneaux signaleront à chaque entrée la présence du site classé (principalement par la route)
- > Deux panneaux d'information générale seront positionnés sur le site :
 - 1, côté Chaudeyrolles au niveau de l'ancienne carrière,
 - 1, côté les Estables au niveau du nouveau parking de la maison forestière.

**L'ONF**

- > La forêt domaniale sera signifiée par des panneaux à l'entrée des pistes forestières principales.
- > Les panneaux concernant la sensibilisation sur les modes de gestion en forêt, sur site, seront enlevés.
- > La réserve biologique domaniale sera identifiée sur le terrain par une tulipe peinte sur le tronc des arbres (comme c'est le cas actuellement).
- > Le Programme LIFE énonçait le projet d'installer 4 panneaux d'information au public sur le plan de restauration des sentiers et la fragilité des milieux (Fiche action 11a).
- > Des informations pourront être communiquées sur les deux panneaux d'information générale du site.

**La Communauté de communes, la station de ski**

- > La communication sur site concernant le fonctionnement de la station de ski (ski alpin, ski de fond, raquette...) sera entièrement amovible. Elle sera mise en place en début de saison et déposée à chaque fin de saison.
- > Des informations pourront être communiquées sur les deux panneaux d'information générale du site.

Mézenc Pulsion

- > La seule communication sur site est en place. Il s'agit des poteaux-balises de course d'orientation.
- > Des informations pourront être communiquées sur les deux panneaux d'information générale du site.

Le Comité départemental de randonnée et les parcours VTT

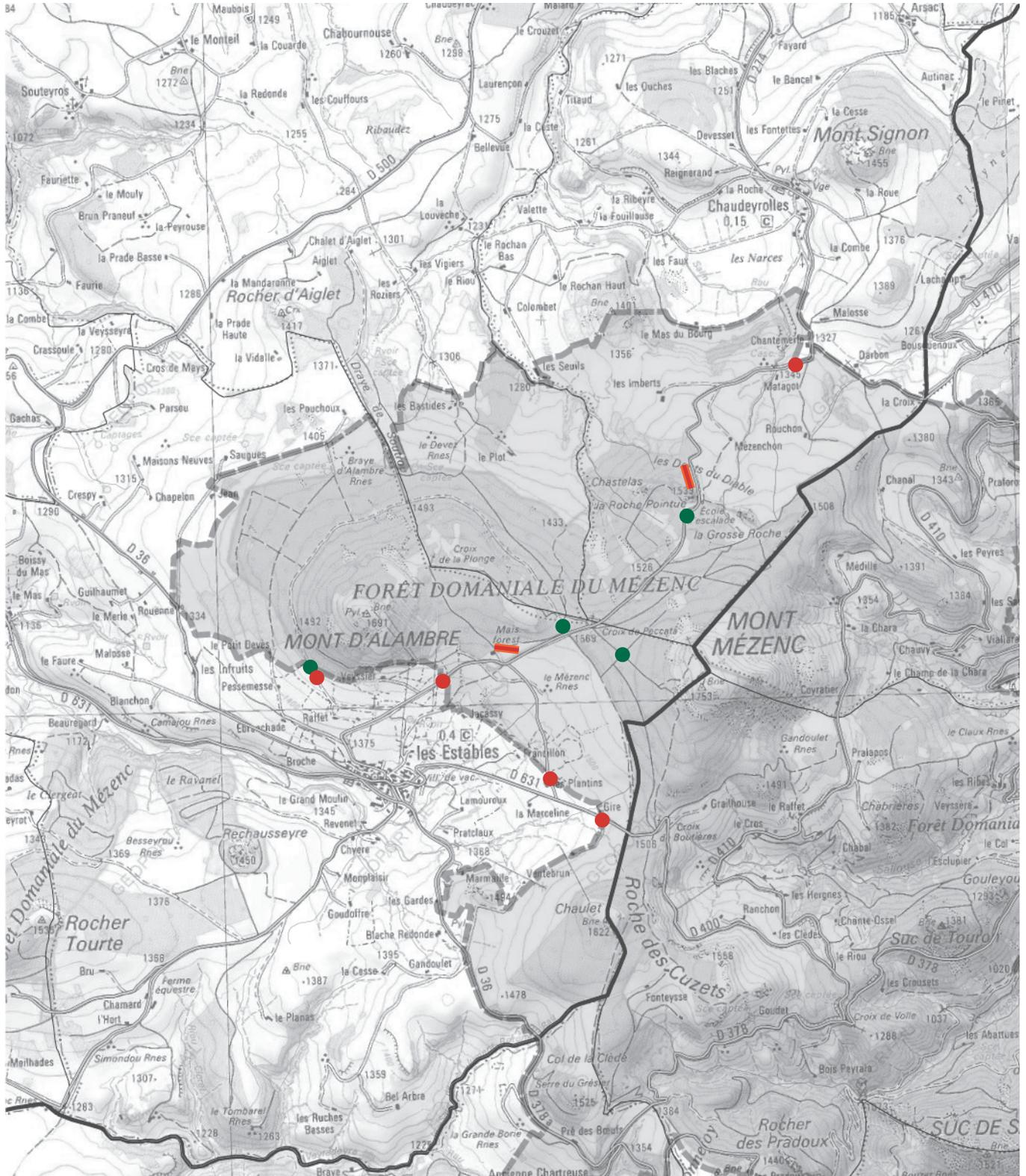
- > Un plan général des sentiers de randonnée passant ou traversant le site sera intégré aux deux panneaux d'information générale.
- > Une signalétique directionnelle aux croisements des itinéraires majeurs pourra également être mise en place.
- > Le balisage des GR et des PR est présent sur le site sous la forme de peinture (tronc des arbres ou pierre).
- > Le balisage des parcours VTT est présent sur le site sous la forme de panneaux en plastique agrafés.

**Le Comité départemental de Vol libre**

- > Les panneaux réglementaires seront centralisés à la maison forestière excepté pour l'aire de décollage de Chaudeyrolles où un support spécifique sera mis en place.
- > Des informations pourront être communiquées sur les deux panneaux d'information générale du site.

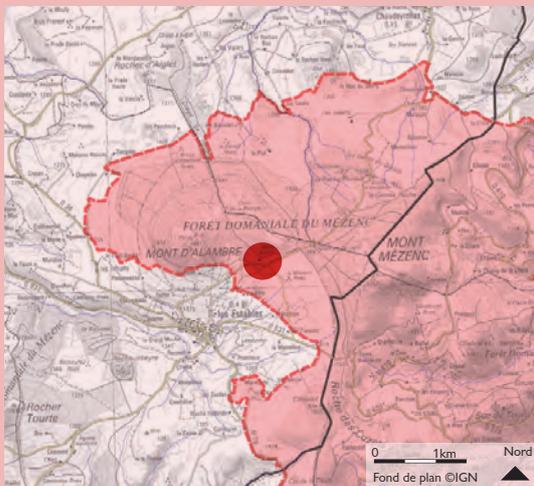
ACTIONS

- **Diren : Site classé / Natura 2000**
- **ONF : Forêt domaniale**
- ▬ **Panneaux d'information générale**



F. COMMUNIQUER

F.2. COMMUNIQUER DANS LA MAISON DE SITE



La Maison forestière repositionnée en maison de site devient le lieu de communication privilégié du site classé.

Il s'agit donc de réorganiser les espaces d'exposition de cette maison afin de mettre en scène une présentation cohérente du Mézenc. Présentation administrative, réglementaire, communication sur les richesses naturelles, culturelles, promotion des activités sportives et de loisirs, informations touristiques... la maison de site doit devenir le lieu d'expression des différents acteurs.

- ACTION F.2.1. **Mise en place d'un plan de communication cohérent multi-acteurs en un seul lieu**

F.2.1. Mise en place d'un plan de communication cohérent multi-acteurs en un seul lieu



L'extension de la maison forestière avait été justifiée par la nécessité d'avoir un lieu d'exposition sur le site. Aujourd'hui, la salle dédiée à cet effet est utilisée en salle hors sac ou salle de restaurant. Or la mise en place d'un plan de communication multi-acteurs dans la maison forestière est l'action prioritaire pour la reconnaître comme «maison de site». Un travail de scénographie est nécessaire pour organiser et mettre en valeur l'ensemble des informations.

Quoi

Les objectifs

- Redonner un statut privilégié à la maison forestière,
- Centraliser la communication en un lieu,
- Proposer une lecture cohérente du fonctionnement du site et par là, une meilleure compréhension des lieux,
- Soulager le terrain d'une communication envahissante parfois dommageable pour la qualité des lieux,
- Construire un discours commun sur le Mézenc pour une meilleure promotion touristique

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Communauté de communes

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

Communauté de communes,

Partenaire(s)

DIREN Auvergne, SDAP, CG 43, commune des Estables

COMMENT **Description / Moyens / Méthode**

- > Se renseigner sur le fonctionnement des maisons de site du Conservatoire du Littoral (gestion, fonctionnement...),
- > Recenser l'ensemble des besoins précis de chacun des acteurs,
- > Lancer une consultation auprès d'un scénographe/muséographe pour la réalisation de la mise en scène (ceci peut se faire conjointement avec la signalétique sur site),
- > Concevoir la réalisation dans un souci de participation des différents acteurs locaux et dans une logique de cohérence avec la charte signalétique.

ACTEURS

La liste suivante est un premier recensement des acteurs souhaitant contribuer à ce travail d'expression en commun concernant le massif du Mézenc. Il s'agit là du point de départ d'un plan de communication à construire.

La DIREN,

- > le site classé...

L'ONF,

- > l'acteur majeur du massif, les problématiques de gestion forestière sur le Mézenc...

La Communauté de communes du Pays du Mézenc,

- > l'acteur du développement local du plateau, les politiques locales en faveur du tourisme, la station de ski...

Le Conseil Général de la Haute-Loire,

- > l'animateur du Document d'Objectif Natura 2000, le patrimoine naturel, l'offre intitulée «Volcans en liberté»...

Les prestataires touristiques,

- > Mézenc Pulsion et la découverte des richesses du site, la pratique des sports de pleine nature...

Les amis du Mézenc, l'association Fin Gras du Mézenc et autres associations

- > L'histoire des lieux, des expositions thématiques temporaires...

F.3. PUBLICATION



«En raison de son grand intérêt paysager, la massif du Mézenc est protégé en tant que site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 (décret du 27 août 1997)». Cette citation est extraite d'une plaquette de communication sur le site classé réalisé en 1998 par les DIREN Auvergne et Rhône-Alpes.

Il y a 10 ans, cette publication visait à expliquer succinctement «le grand intérêt paysager» du site. Cette première démarche en appelle une autre, plus actuelle, plus partagée, plus riche.

- ACTION F.2.1. Réalisation et édition d'un fascicule « *L'histoire d'un site classé : le massif du Mézenc* »

F.3.1. Réalisation et édition d'un fascicule « *L'histoire d'un site classé : le massif du Mézenc* »



La publication et la diffusion d'un ouvrage sur l'histoire du site classé et plus largement sur le massif du Mézenc sont essentielles pour la reconnaissance du site en tant que tel. Une communication «littéraire» auprès du grand public doit participer à la promotion touristique du territoire en mettant en avant toutes les qualités du site qu'elles soient du domaine de la géologie, de l'histoire, des pratiques agricoles, de la nature, des légendes locales...

Plaquette de présentation du site classé,
DIREN Auvergne, Rhône Alpes, 1998

Quoi

Les objectifs

- Présenter les qualités du site par une entrée culturelle
- Faire s'exprimer des associations, des acteurs, des habitants sur leurs représentations
- Participer à la promotion touristique du site
- Sensibiliser le grand public à la notion de site classé

Qui

Les acteurs

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

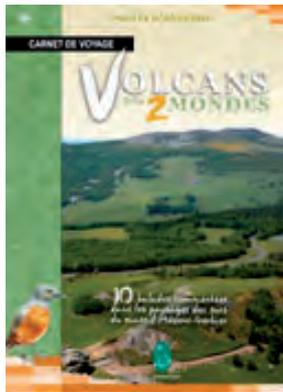
Les deux DIREN, Communauté de communes du plateau du Mézenc, Communauté de communes côté Ardèche, ONF

Partenaire(s) technique(s) et financier(s)

Conseil général 43, Conseil général 07, PNR des Monts d'Ardèche, Programme LIFE, Mézenc Gerbier

COMMENT Description / Moyens / Méthode

Un livret d'interprétation mettant en scène l'ensemble des sites volcaniques du massif (Haute-Loire et Ardèche) a été réalisé. Ce livret («Volcans des deux mondes») propose une sensibilisation à la fragilité et à la connaissance du mont Mézenc au départ de la Croix de Boutières, dans le cadre de l'offre touristique «Volcans en liberté». Il propose des clés de lecture simples sur les différentes formes volcaniques rencontrées dans le site classé (dômes de lave, dômes coulées, protrusion, intrusions bien visibles dans le site mais non suffisamment explicitées). La découverte du site s'en trouve améliorée vis-à-vis du patrimoine géologique, composante importante notamment au moment de la définition du site classé.



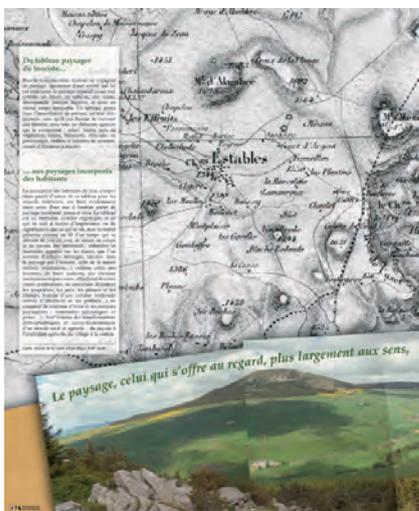
Cette action pourrait se prolonger en continuant de transcender les limites administratives. Elle pourrait aboutir à la réalisation d'un ouvrage présentant l'ensemble des paysages du site classé à la fois côté Haute-Loire et Ardèche s'appuyant et dépassant la seule composante géologique.

Elle nécessite de désigner un seul même maître d'oeuvre pour la formalisation de cette publication collective, capable de solliciter érudits locaux, scientifiques, acteurs... afin de construire un discours global sur le site. Cette action est également à coordonner avec le Programme LIFE initié par l'ONF, qui proposait l'édition d'un «dépliant souvenir», fiche action n° 11b.

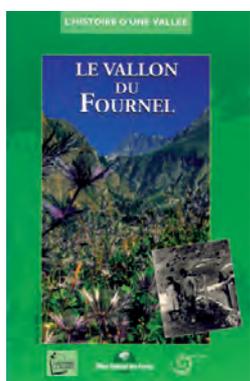
Des fonds documentaires existent et sont riches d'informations écrites et iconographiques :

- le Fil n°29, Février 2003, «Mézenc, pays de confins»,
- exposition de l'association Les Amis du Mézenc «les paysages du Mézenc», 2006,
- exposition de l'association Les Amis du Mézenc «Flores prairiale et pastorale du massif du Mézenc», 2008,
- Les Cahiers du Mézenc...

Extraits de l'exposition «Paysages du Mézenc», Les Amis du Mézenc, 2006



Exemple d'une réalisation : Le Vallon du Fournel (05), Publication réalisée et co-financée par l'ONF, Parc National des Ecrins et la ville de l'Argentière-la-Bessée.
Format A5, 45 pages en couleur
Thèmes abordés : géographie, histoire, éléments naturels, pratiques anthropiques, milieux naturels...





Peinture de Jean-Luc Lacombe





PERSPECTIVES

Vers une évolution du site classé...

Un site classé ne doit pas être vécu comme une contrainte imposée de l'extérieur. Il doit devenir un outil dynamique et positif pour le territoire. Le présent cahier de gestion s'y attache en construisant collectivement un projet pour l'avenir du massif du Mézenc.

Afin de permettre dans l'avenir une redéfinition progressive du site classé pour que celui-ci s'adapte au mieux dans le contexte dans lequel il s'inscrit (projets locaux, dynamique agricole et/ou forestière...), un dispositif d'observation des paysages pourrait constituer un premier outil de base pour une meilleure connaissance des composantes et des évolutions du site ainsi que pour une évaluation sur le moyen et le long terme des effets des diverses politiques dont celle du site classé.

Dans le même sens, croisant avec le dynamisme touristique local, un itinéraire de découverte du site classé par les sommets alentours pourrait être imaginé de manière à prendre de la hauteur et du recul sur cet espace exceptionnel.

. PERSPECTIVES

. LES SOMMETS ENVIRONNANTS

Chaque petit rocher, point haut, petite montagne autour du sommet du Mézenc est un moyen original de découvrir et de pratiquer le site. Pourtant, si certains sont facilement accessibles comme l'Alambre ou bien le Signon, d'autres sont plus secrets, moins reconnus ou moins faciles d'accès.

S'éloigner du Mézenc pour mieux l'admirer, voir d'autres horizons, vivre d'autres expériences, les sommets environnants sont des lieux d'observation privilégiés.

I. Mettre en place un itinéraire de découverte : « Belvédères sur le Mézenc »



La mise en place d'un itinéraire de découverte du Mézenc à travers l'ascension des différents sommets autour, est un projet de territoire original fondé sur la reconnaissance des qualités géomorphologiques du site. Aussi, l'accessibilité des sommets et leur mise en réseau est une priorité pour cette action.

C'est aussi un moyen de donner à voir le site classé depuis l'extérieur et donc de le faire exister.

Quoi

Les objectifs

- Compléter l'offre d'itinéraires de découverte sur le massif en complément du Tour du Mézenc-Gerbier.
- Ralentir la pression sur la montée au Mézenc par des possibilités d'ascension alternatives
- Faire découvrir le site classé du Mézenc à travers les autres sommets (Rechausseyre, Rocher Tourte, Rocher de l'Aiglet, Mont Signon, Grosse Roche, le Chastelas, la Roche pointue, les rochers de Jacassy, la crête de Coq, les rochers de Blot...)
- Relier et baliser les sentiers existants et en ouvrir d'autres si nécessaire.

Qui

Les acteurs

Propriétaire

Communes, privés, forêts domaniales

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

Association Mézenc-Gerbier, Communautés de communes

Partenaire(s)

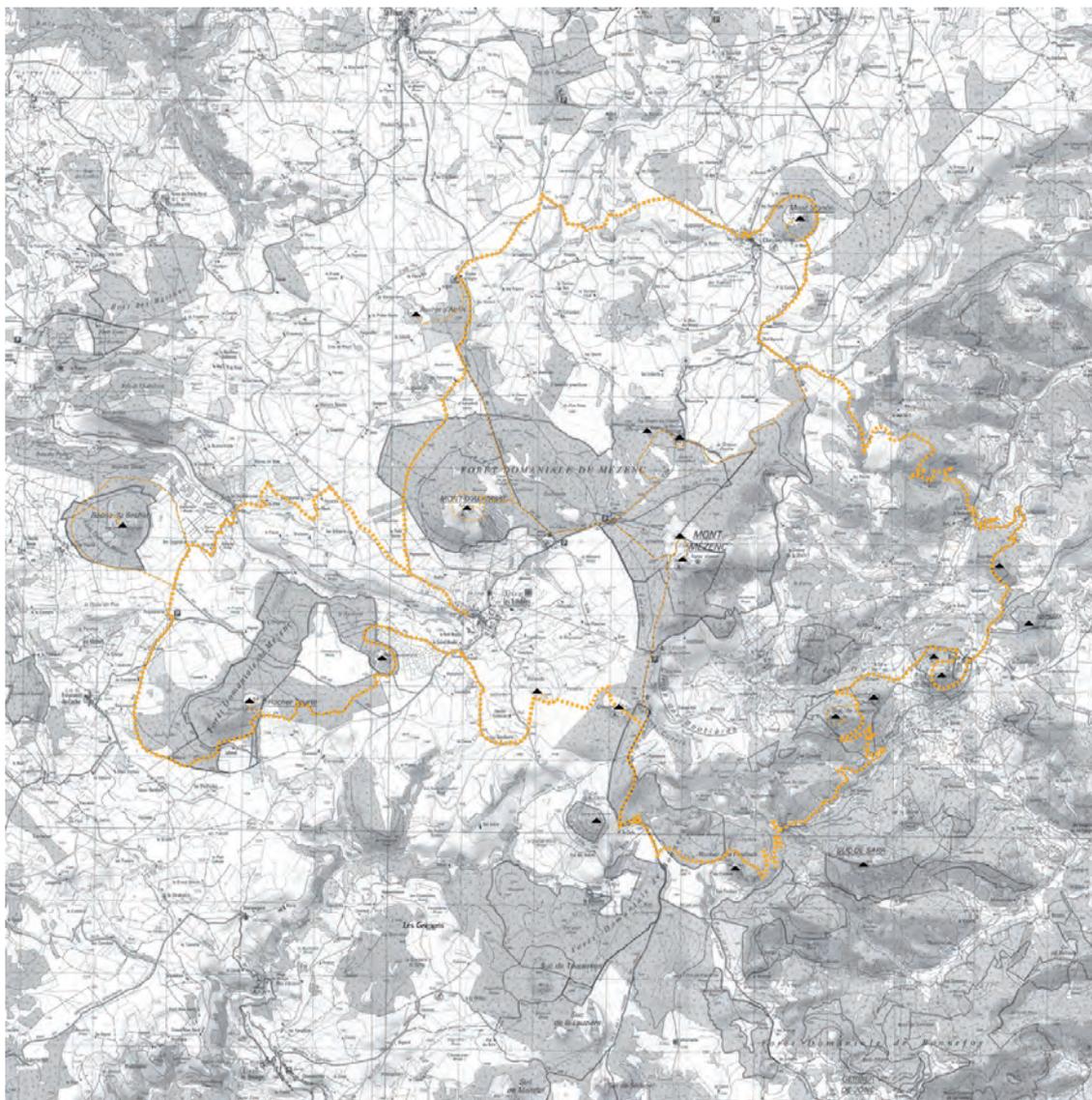
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Fédérations départementales de la randonnée, Randonnée en Haut-Lignon, Offices de tourisme, Mézenc Pulsion

ACTION

> Un itinéraire de découverte des belvédères sur le Mézenc*Proposition d'un itinéraire*

Les sommets à relier sont les suivants (4 à 6 km autour du Mézenc) :

- Le sommet au dessus de la ferme du Devesset
- Le mont Signon
- Le rocher de Combeyre
- Les roches de Borée
- Le suc de Touron
- Les rochers des Pradoux
- Le Serre du Grésier
- Le Chaulet
- Les roches de Marmaille (ou du Blot)
- Rechausseyre
- Le rocher Tourte
- La roche du Bachat
- Le rocher de l'Aiglet



2. Mettre en place un observatoire des « vues sur /depuis le Mézenc » à partir du travail de Jean-Luc Lacombe

« Chargé d'un vieux sac à dos aménagé en atelier de campagne, j'ai escaladé les pentes aux alentours du Mont Mézenc pour ressentir l'espace et observer les variations des couleurs. » Le travail de Jean-Luc Lacombe : les « Seize vues du Mont Mézenc » est une démarche d'artiste peintre qui nous interroge sur la manière dont on perçoit et l'on se représente le Mézenc. Son travail nous offre une occasion unique de mettre en place un observatoire photographique du site classé du Mézenc, basé sur l'expérience sensible des lieux vécu par un artiste local.



Au col de la Scie, près de Saint Clément, JL Lacombe

Quoi

Les objectifs

Le principe d'un observatoire photographique consiste à effectuer des prises de vue sur un territoire donné, qui seront par la suite re-photographiées dans le temps. Outil pour l'aménagement, il constitue un important dispositif pédagogique pour observer et infléchir les modes de gestion des territoires. Des points de vues sont choisis au regard de ce que l'on veut observer. Ces points de vues déterminent **un itinéraire photographique**. Celui-ci fait l'objet d'une validation collective et d'une reconduction photographique régulière. Nous proposons que cet itinéraire s'inspire des « Seize vues du Mont Mézenc » de Jean-Luc Lacombe.

Qui

Les acteurs

Gestionnaire / Maître d'ouvrage

DIREN Auvergne et Rhône-Alpes

Partenaire(s)

Conseil Général 43, Conseil Général 07, les Amis du Mézenc, PNR Monts d'Ardèche, Association Mézenc-Gerbier

COMMENT

Description / Moyens / Méthode

A l'image des « 36 vues du Mont Fuji » de l'artiste japonais HOKUSAI (1760-1849), le Mont Mézenc devient le point de mire d'une série de photographie d'observation. Le sommet reste présent sur chacun des points de vues avec à chaque fois une orientation différente ; les premiers et les seconds plans quant à eux évoluent au gré de l'itinéraire. L'originalité de cet observatoire consiste en une deuxième photographie prise depuis le sommet en direction de la première prise de vue. Le Mont Mézenc devient point de vue panoramique après avoir été le point de mire.

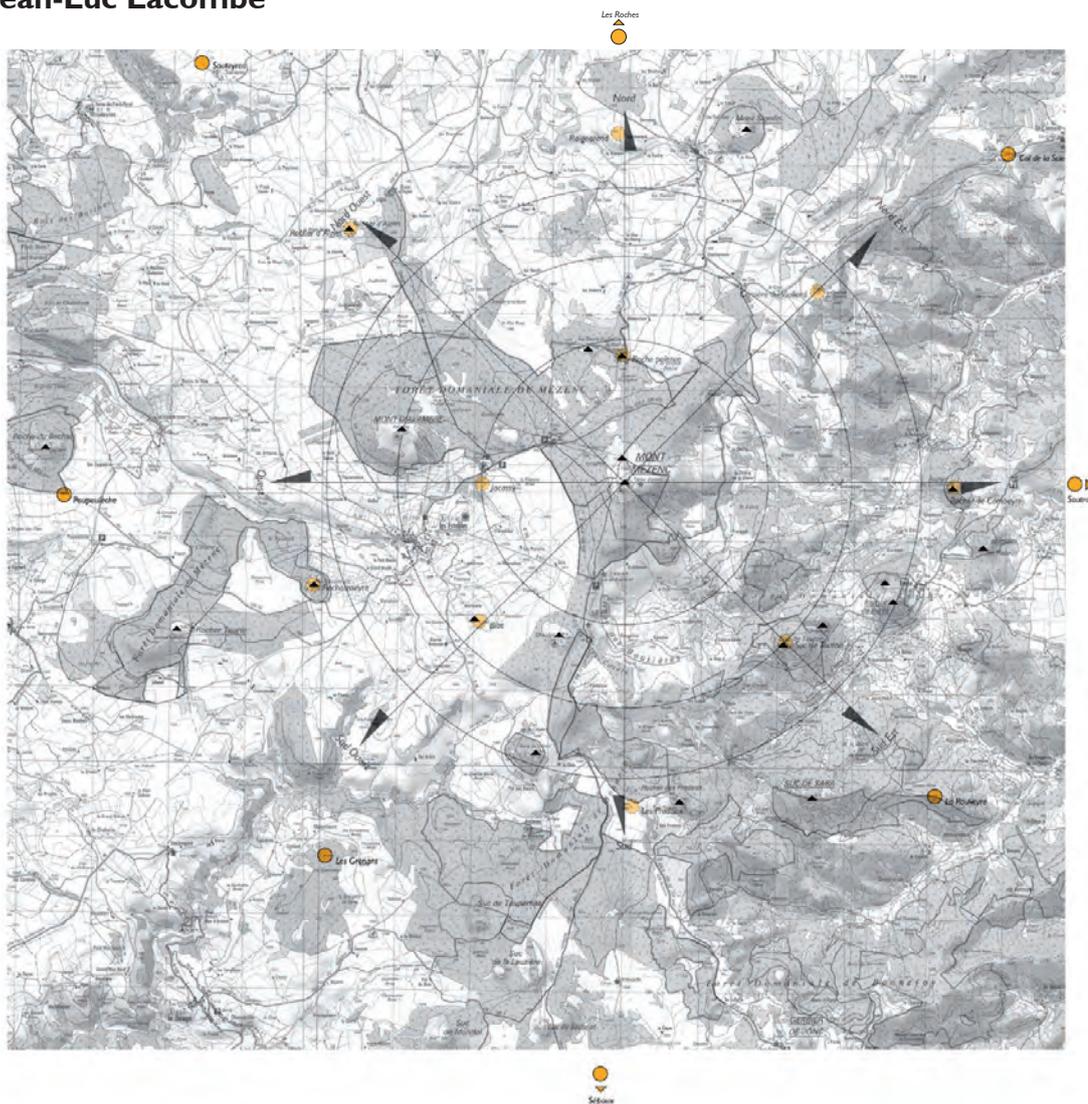


L'itinéraire photographique et le dispositif artistique de Jean-Luc Lacombe

Les lieux ont été choisis par la mise en place d'un dispositif original partant du constat premier que le sommet du Mézenc offrait des vues sur 360°. Ce dispositif consiste en un repérage sur une carte IGN au 1/25000 d'une rose des vents ayant pour centre le sommet du Mézenc. Depuis celui-ci sont tracées les directions sud, nord, ouest, est, sud-est, nord-ouest... Des rayons de 1 km, 2 km... 8 km sont également tracés. Aux intersections sont repérées des lieux, des sommets, des points de vue sur le Mézenc choisis pour la mise en place de l'itinéraire.



ACTION Mettre en place un itinéraire photographique d'après le dispositif artistique de Jean-Luc Lacombe



Seize vues du Mont Mézenc Jean-Luc Lacombe, artiste peintre

Chacunes des huit vues fait l'objet : d'une photographie en vue panoramique (2 à 3 photos assemblées) du Mont Mézenc, d'un tableau de cette même vue et d'une photographie prise depuis le Mont Mézenc en direction de la première prise de vue

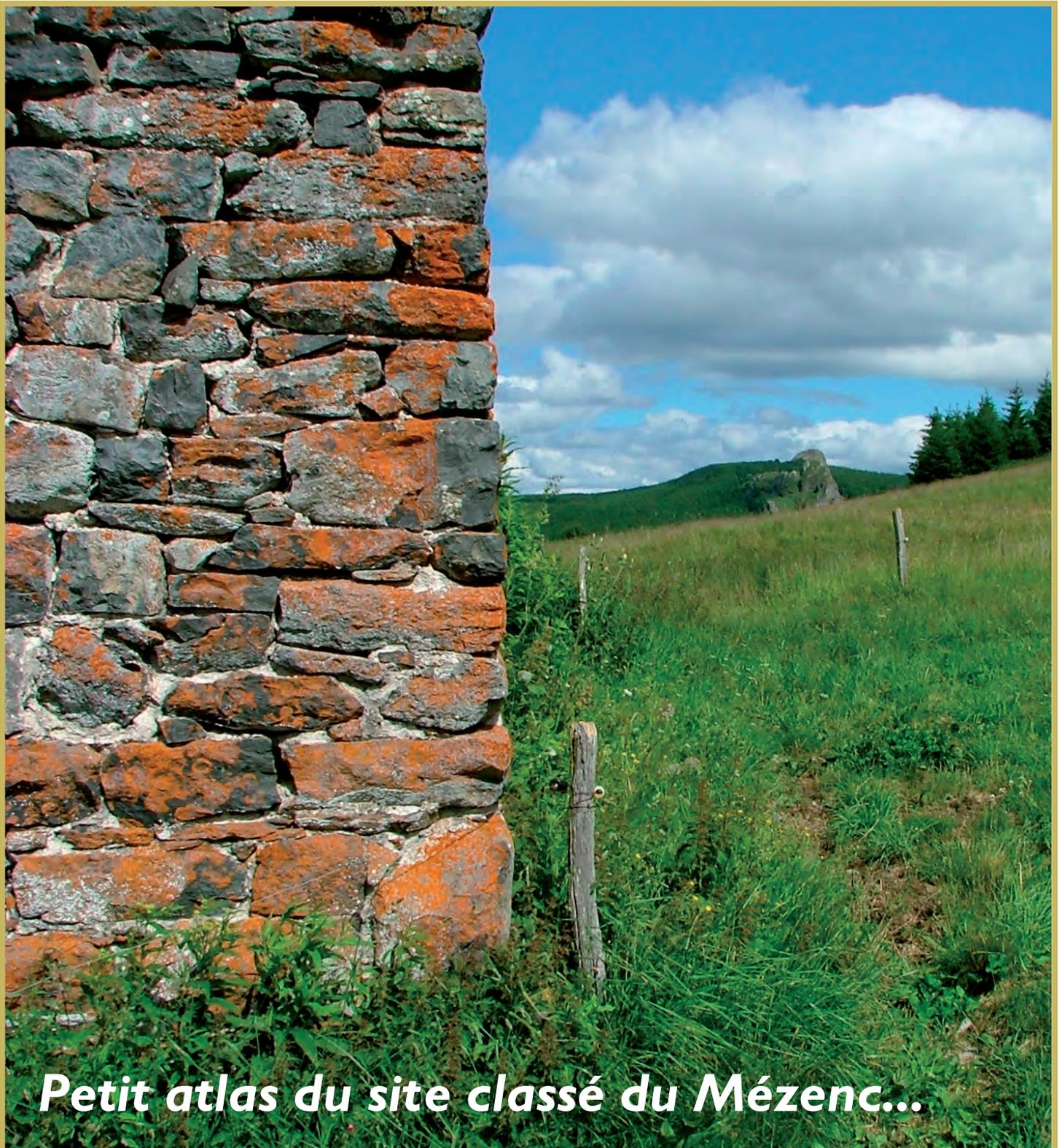


Depuis le Mézenc, vers le Sépoux

Au Sépoux, temps de neige
(8 km du Mézenc, Sud)

Depuis le Mézenc, vers le Sépoux

Depuis le Sépoux, vers le Mézenc



Petit atlas du site classé du Mézenc...

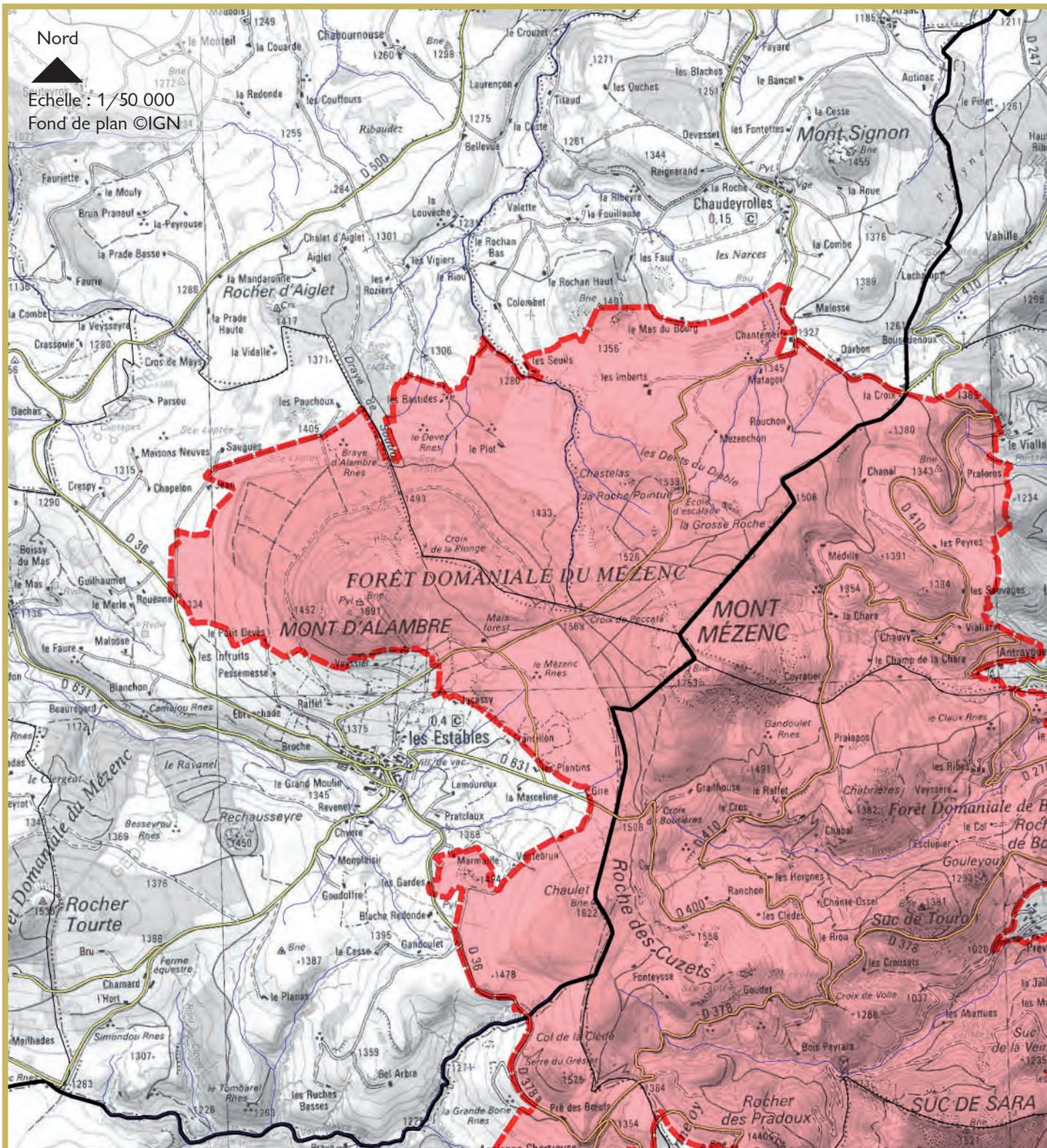
SITE
CLASSÉ
DU
MÉZENC



Direction Régionale de l'Environnement
ALVERGNE

Cyrille Marlin,
architecte et paysagiste

Agence Guy Miramand, Marie Baret et Victor Miramand
architecte et paysagistes



Nord
 Echelle : 1/50 000
 Fond de plan ©IGN

Légende
 SITE CLASSÉ

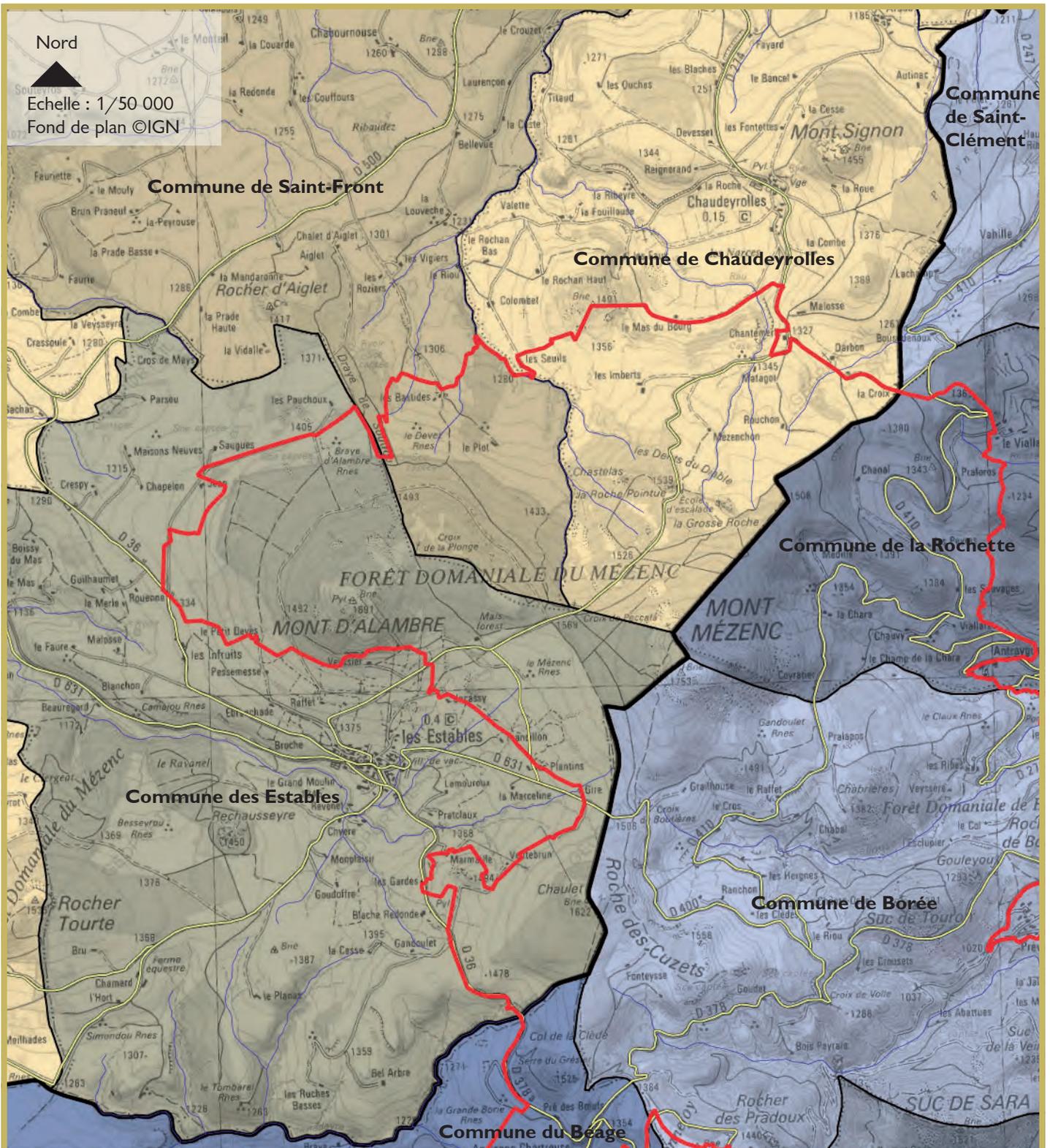
- Périmètre du site classé
- Limite départementale
- Limite communale



Direction Régionale de l'Environnement
 AUVERGNE

Interlocuteurs :

- > Direction Régionale de l'Environnement Auvergne (DIREN), Inspecteur(trice) des sites
- > Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Haute-Loire (SDAP), Architecte des Bâtiments de France



Légende ADMINISTRATIF

- Communauté de Communes du Pays du Mézenc
- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

- Limite départementale
- Limite communale
- Limite du site classé

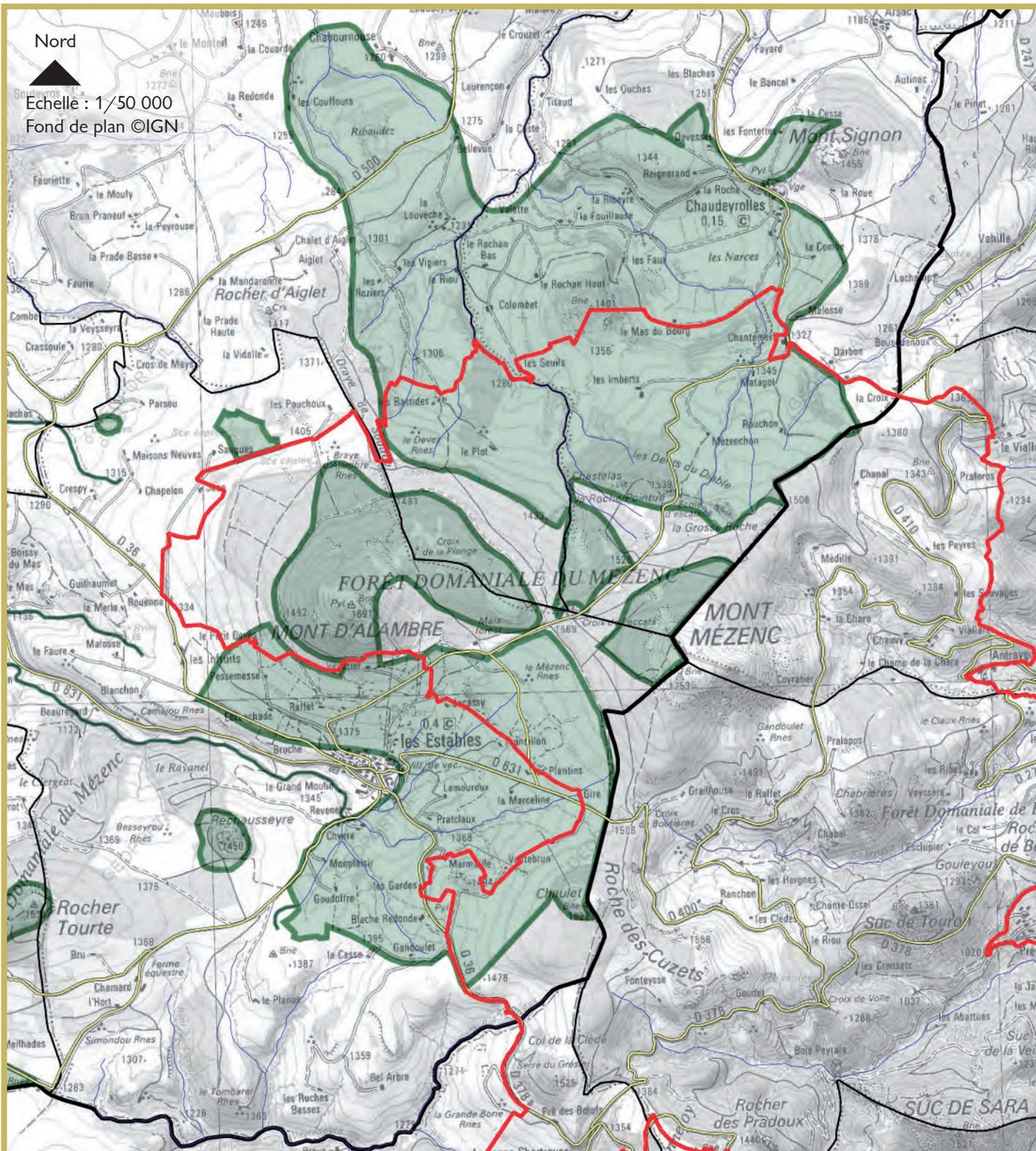
Interlocuteurs :

> Communauté de Communes du Pays du Mézenc, Président(e), Directeur(trice), Maires des communes de Chaudeyrolles, les Estables, Saint-Front

> Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Président(e), Directeur (trice), Chargé(e) de mission Paysage



Direction Régionale de l'Environnement
AUVERGNE



Nord

Echelle : 1/50 000
Fond de plan ©IGN

Légende NATURA 2000



Direction Régionale de l'Environnement
AUVERGNE



Site d'Importance Communautaire (SIC) Natura 2000



Limite départementale



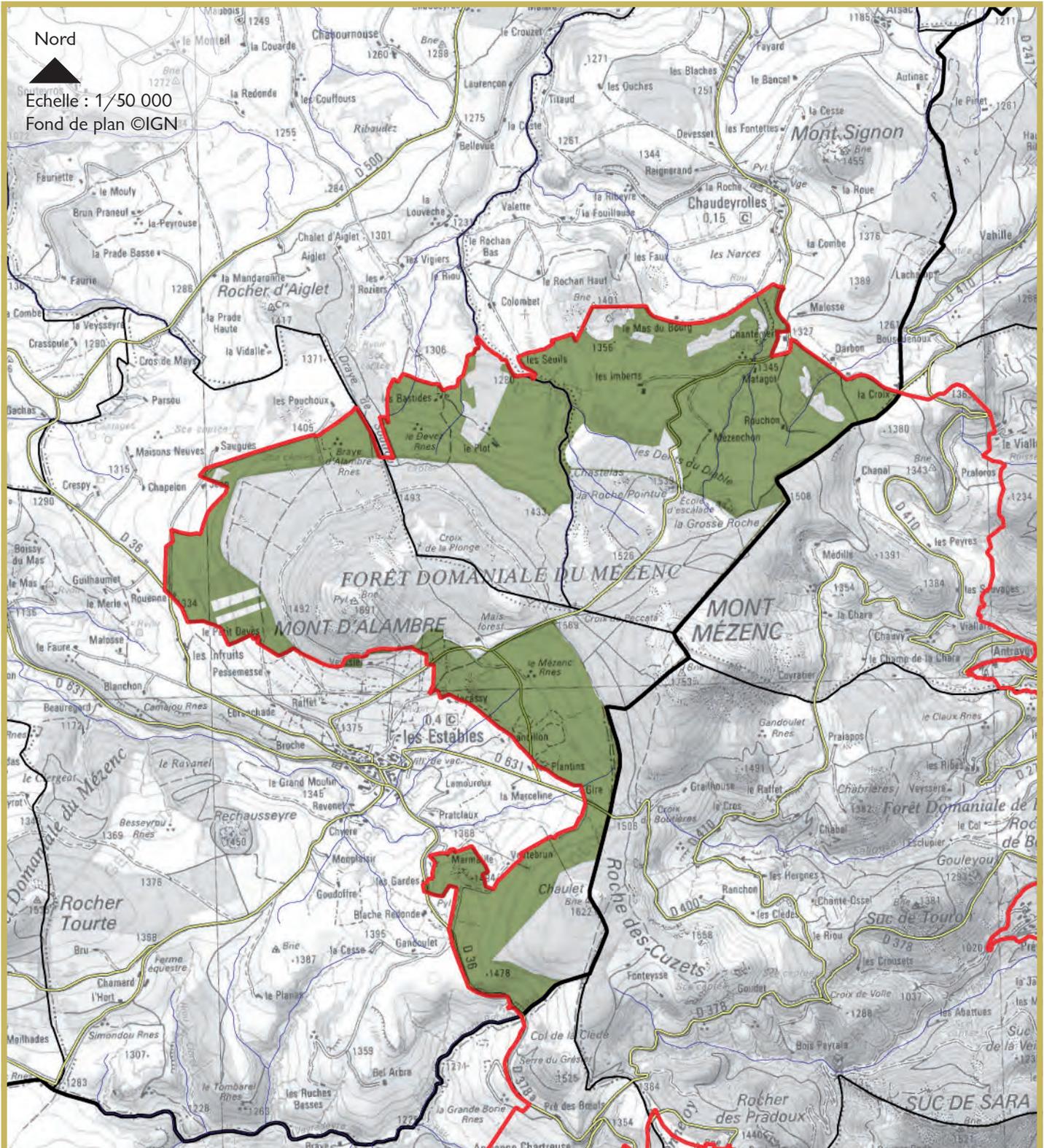
Limite communale



Limite du site classé

Interlocuteurs :

> Conseil Général de Haute-Loire, animateur du Document d'Objectif (DOCOB) du Mézenc,
Président(e), Responsable du service Environnement, Chargé(e) de mission Natura 2000



Nord

Echelle : 1/50 000
Fond de plan ©IGN

Légende

AGRICULTURE

 Terroir agricole

 Limite départementale

 Limite communale

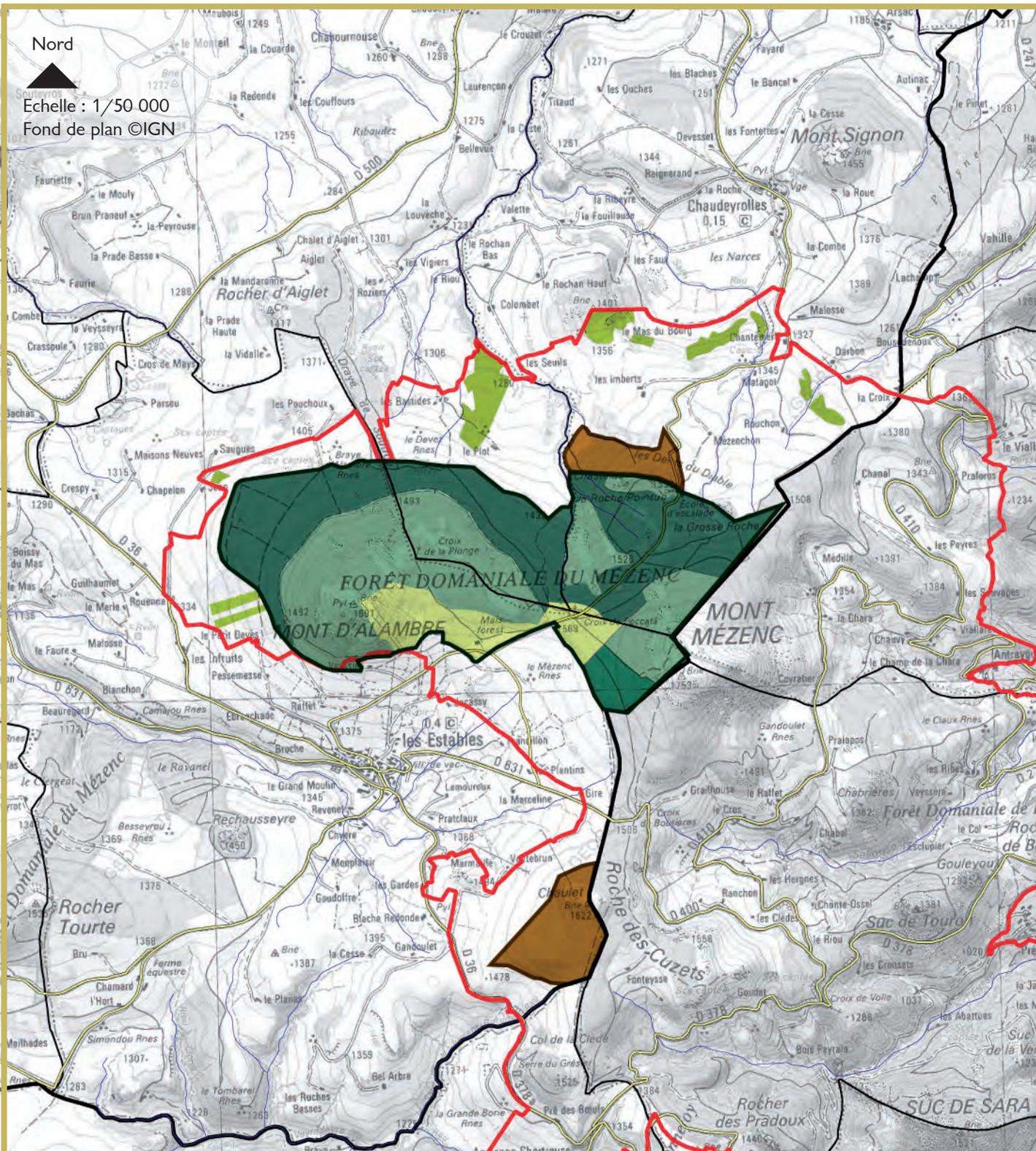
 Limite du site classé

Interlocuteurs :

- > Chambre d'agriculture, Président(e), Représentant(e) local(e)
- > Association Fin Gras du Mézenc, Président(e)
- > Autres représentants du monde agricole...



Direction Régionale de l'Environnement
AUVERGNE



Légende FORÊT

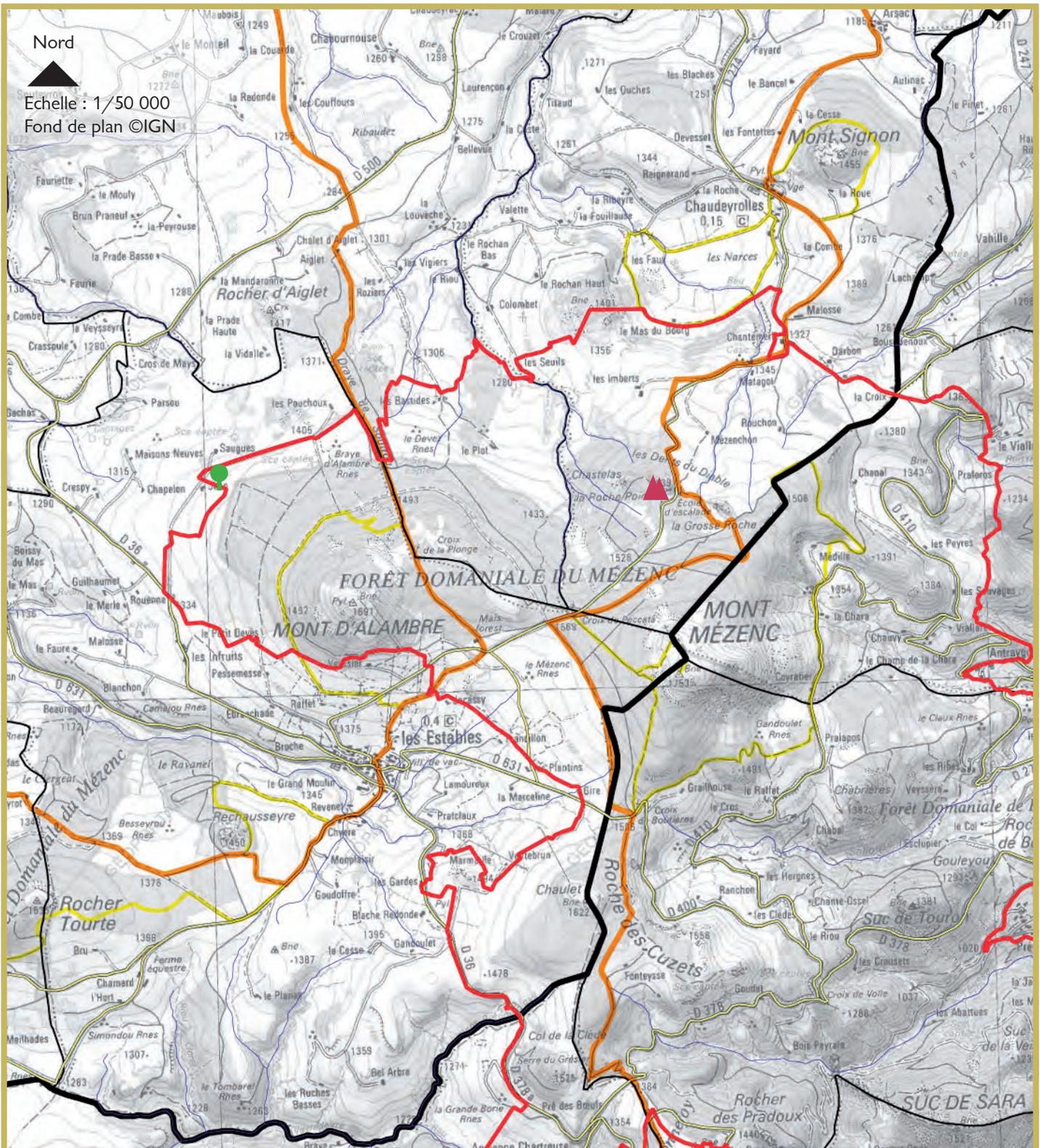
-  Forêt domaniale du Mézenc
( Réserve Biologique Dirigée,  série d'accueil,  série de production)
-  Forêts communales de Chaudeyrolles et des Estables
-  Forêts privées

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Limite du site classé

Interlocuteurs :

- > Pour les forêts publiques, Office National des Forêts (ONF), Directeur(trice), Chef de triage
- > Pour les forêts privées, Centre Régional de la Propriété Forestière, Conseiller(ère)





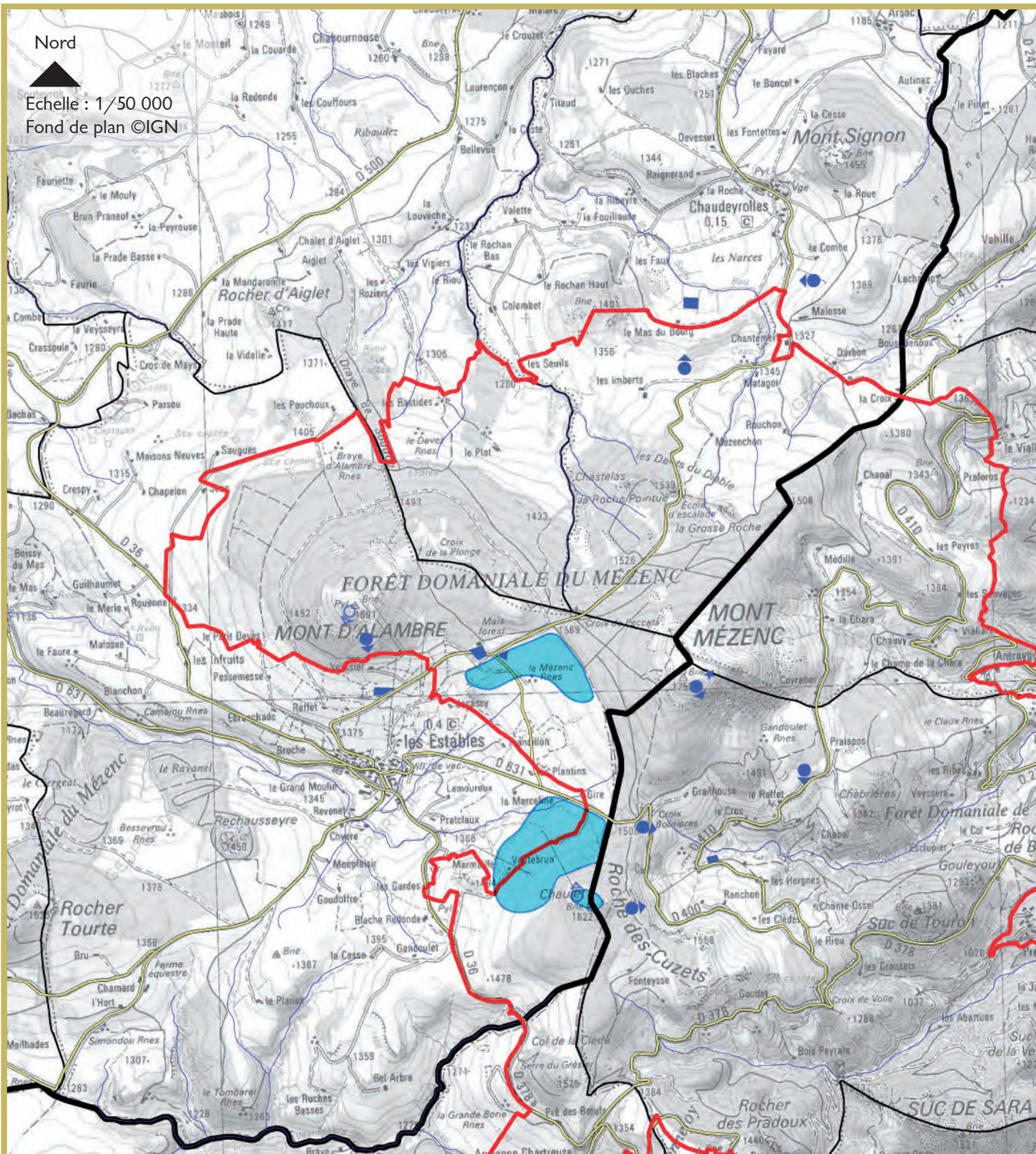
Légende
RANDONNÉE
VTT
ÉSCALADE
ACROBRANCHE

-  Sentier de Grande Randonnée (GR)
-  Sentier de Petite Randonnée (PR)
-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Site d'escalade
-  Acrobranche
-  Limite du site classé

Interlocuteurs :

- > Comité Départemental de Randonnée Pédestre, Président(e)
- > Association randonnée en Haut-Lignon, Président(e)
- > Communauté de Communes du Pays du Mézenc, Président(e), Directeur(trice), Responsable des Services Techniques
- > Comité Départemental d'Escalade, Président(e)
- > Acro-pôle, Parcours Tarzan, Gérant(e)





Nord

Echelle : 1/50 000
Fond de plan ©IGN

Légende VOL LIBRE

-  Aire de décollage pour le vol libre (existant, en projet)
-  Aire de atterrissage pour le vol libre
-  Espace d'évolution pour le Kite Surf

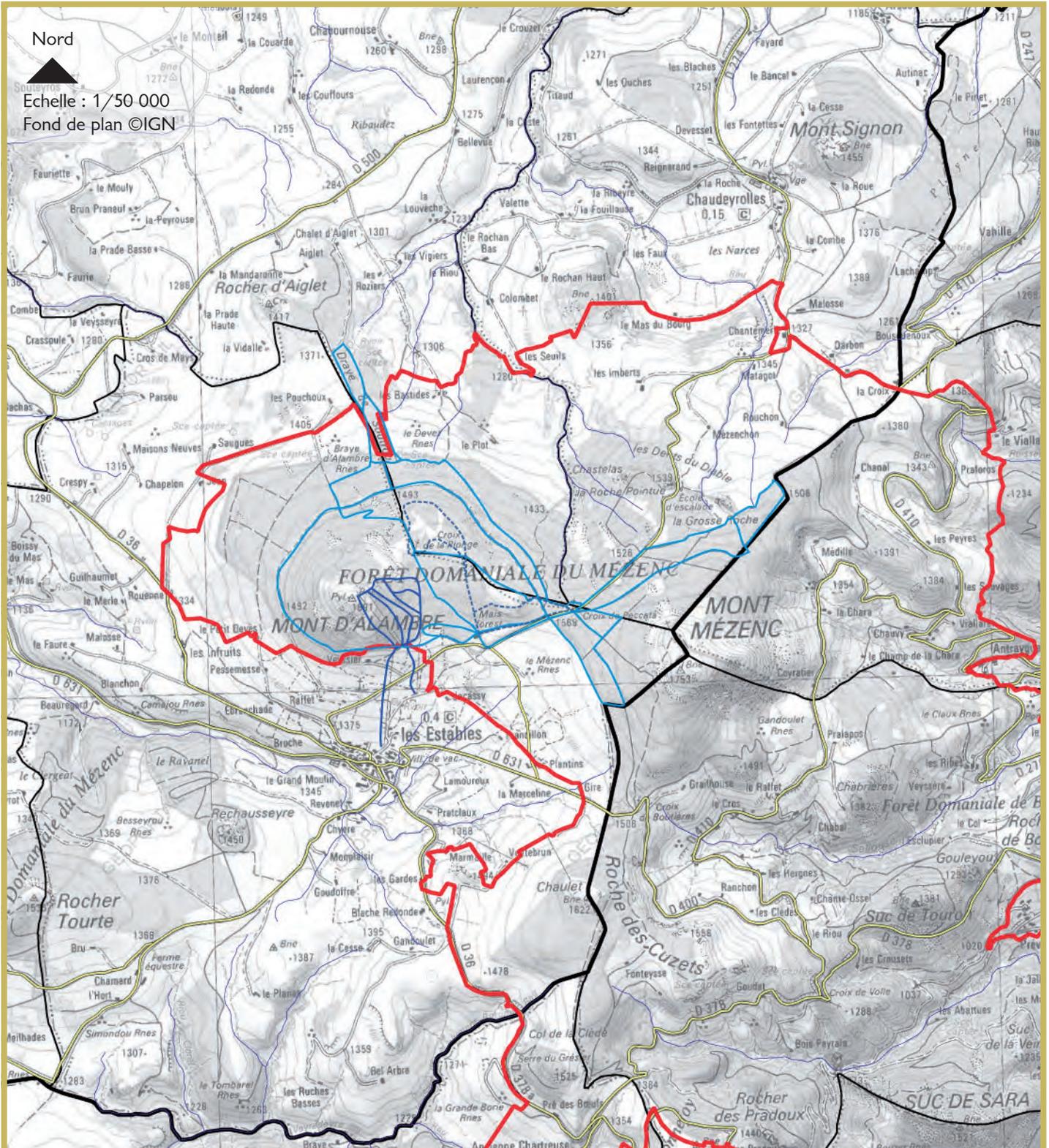
-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Limite du site classé

Interlocuteurs :

- > Comité Départemental de Vol Libre de Haute-Loire, Président(e)
- > Association les Hommes-Oiseaux, Président(e) et Association Chaud'Eole, Président(e)
- > Altitude Parapente, école de parapente
- > Mézenc Kite, école de Snowkite
- > Mézenc-Pulsions, Président(e)



Direction Régionale de l'Environnement
AUVERGNE



Nord

Echelle : 1/50 000
Fond de plan ©IGN

Légende

SPORTS D'HIVER

-  Ski alpin
-  Ski nordique
-  Circuit raquette

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Limite du site classé

Interlocuteurs :

- > Communauté de Communes du Pays du Mézenc, Président(e), Directeur(trice) de la Station
- > Conseil Général de Haute-Loire, Président(e)
- > Ecole du Ski Français, Président(e)
- > Mézenc Pulsions, Président(e)



Direction Régionale de l'Environnement
AUVERGNE

Les personnes dont les noms figurent sur la liste ci-après ont été rencontrées sur le terrain, chez eux, lors des ateliers ou simplement en réunion. Qu'ils soient ici remerciés pour leur implication dans ce travail ainsi que dans la vie du Comité de Gestion du site classé du massif du Mézenc.

Arnaud Brice (Comité départemental de Randonnée Pédestre - CDRP)
Arnaud Odette (Commune de Chaudeyrolles)
Bertrand Pierre (Commune de Chaudeyrolles)
Bonnet Raphaël (Office du Tourisme intercommunal du pays du Mézenc)
Borget Jean-Noël (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Velay - CPIE)
Botta Bernard (Acro-pôle)
Brunon Dominique (Architecte des Bâtiments de France)
Buffière Corinne (Office National des forêts - ONF)
Chambon Philippe (Association Chaud'Eole)
Chanut Gérard (Association Mézenc-Gerbier)
Charra Kostia (Conseil Général de la Haute-Loire - Service Tourisme / CDESI)
Chazallon Michel (Comité départemental de Vol Libre -CDVL)
Cochet Philippe (Nature 43)
Convers Jérémy (Fédération National des Syndicats des Exploitants Agricoles - FNSEA)
Cornet Nicolas (Office National des forêts - ONF)
Darnis Thomas (Office National des forêts - ONF)
Defive Emmanuelle (Association les Amis du Mézenc)
Delabre Philippe (Commune de Saint Front)
Demars Fabienne (Fédération National des Syndicats des Exploitants Agricoles - FNSEA)
Dumas de Raully Charlotte (SICALA)
Duny Jacky (Office National des forêts - ONF)
Esperet Cathy (Conseil Général de la Haute-Loire – Natura 2000)
Flament Daniel (Groupement pastoral du Mézenc)
Freytet Alain (Paysagiste conseil de la DIREN Auvergne)
Gayton Yves (Station de ski)
Gillet Dominique (Office National des forêts - ONF)
Giroux Amélie (Mission Départementale de Développement Touristique - MDDT)
Gory Laurence (Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire)
Harre Sébastien (Altitude Parapente)
Jeanjean Carole (Communauté de Communes du pays du Mézenc)
Jourde Jean-Louis (Association les Amis du Mézenc)
Lacombe Jean-Luc (Peintre)
Lambert Florine (Office du Tourisme intercommunal du pays du Mézenc)
Lévêque Bernard (Mézenc'Pulsions)
Marsy Sylvain (Direction Régionale de l'Environnement - DIREN Auvergne)
Masson Carole (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Haute-Loire - CAUE)
Mermet Jean-Claude (Association les Amis du Mézenc)
Michel Paul (Commune des Estables)
Michel Sébastien (Mézenc'Pulsions)
Mulot Pierre-Emmanuel (Conservatoire Botanique National du Massif Central)
Nicolas Chaput (Association les Hommes Oiseaux)
Parrel Jean-Luc (Centre Régional de la Propriété Forestière - CRPF)
Petit Paul (Fédération National des Syndicats des Exploitants Agricoles - FNSEA)
Rome Francis (Direction Régionale de l'Environnement - DIREN Auvergne)
Rosruiz Jean-Sébastien (SICALA)
Sanial Joseph et Marie-Thérèse (agriculteurs retraités)
Sauvignet Béatrice (Mézenc'Pulsions)
Skrzat Catherine (Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Loire - SDAP)
Tessedre Bertrand (Office National des forêts - ONF)
Tilliard-Blondel Juliette (Direction Régionale de l'Environnement - DIREN Auvergne)
Valla René (Association de Préservation des Paysages Exceptionnels du Mézenc - APPEM)

